

RAPPORT D'ACTIVITÉS

20

21



**RAPPORT
D'ACTIVITÉS**
SEPTEMBRE 2020 – SEPTEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

4-5

LE MOT DU PRÉSIDENT

6-7

INTERVIEW DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

8-15

I LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

10 | Une fête, le 27 septembre

12 | Un emblème

13 | Des compétences

14 | Une capitale : Bruxelles

16-25

II L'ASSEMBLÉE, COMPOSITION ET ORGANISATION

18 | Les députés

19 | Le Bureau

20 | Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus

21 | La Conférence des présidents

22 | La séance plénière

25 | Les groupes politiques reconnus

26-71

III LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE AU COURS DE LA SESSION

28 | Le travail parlementaire pendant la crise sanitaire

30 | En séance plénière

40 | En commissions

69 | Les «grands rapports» et autres travaux

72-87

IV LE PARLEMENT, ACTEUR SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

74 | La diplomatie parlementaire

75 | Les relations bilatérales

76 | Les relations multilatérales

87 | L'accueil de personnalités et de délégations étrangères

88-113

V UN PARLEMENT TOURNÉ VERS L'EXTÉRIEUR

90 | Le Parlement organise

104 | Le Parlement accueille

106 | Le Parlement soutient

109 | Le Parlement communique

114-135

VI LA GESTION DU PARLEMENT

116 | Les marchés publics

117 | Les bâtiments

120 | Le budget et la bonne gouvernance

123 | L'informatique

124 | Les ressources humaines

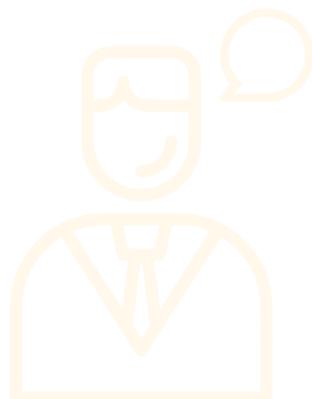
133 | Les comptes rendus des travaux

134 | Les études et la documentation

136-139

VII INFORMATIONS PRATIQUES

LE MOT DU PRÉSIDENT



RUDY DEMOTTE

PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Chère lectrice,

Cher lecteur,

Le présent rapport recense l'ensemble des activités menées au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles durant la session 2020-2021.

Bien sûr cette session, comme la précédente, a été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Durant toute l'année parlementaire, notre assemblée a continué de s'adapter afin de garantir la continuité des travaux démocratiques.

Je ne reviendrai pas ici sur les difficultés rencontrées, j'aimerais plutôt remercier les parlementaires, pour leur implication et ce, malgré la distance puisque, comme pour nombre de nos concitoyens, le travail à distance s'est imposé à nous.

Et vous le constaterez en parcourant ces pages, le travail parlementaire non seulement ne s'est pas arrêté, mais il s'est intensifié ! Ainsi, pour ce qui relève du contrôle du gouvernement, le nombre de questions orales, par exemple, a augmenté de plus de 70 pourcents par rapport à la session précédente, passant de 2.182 à 3.735 questions !

Ce qui m'amène à remercier également les services du Parlement, ces femmes et ces hommes de l'ombre, sans qui rien ne serait possible.

La session 2020-2021 a aussi été marquée par le lancement d'une série d'initiatives à l'occasion des 50 ans de notre institution. Cette année anniversaire, qui se poursuivra la session prochaine, a vu se développer de nombreux projets, malgré le contexte sanitaire : concours des académies, nouveaux dispositifs numériques et visites du Parlement repensées, jeu d'énigmes, webinaires, ... notre assemblée est résolument tournée vers les citoyens et notre jubilé est une formidable occasion d'aller plus encore à leur rencontre.

Je vous invite à découvrir tout cela et bien plus encore dans ce rapport d'activités et vous donne rendez-vous pour la session 2021-2022 !

Bonne lecture,

Rudy Demotte,
Président



INTERVIEW DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

XAVIER BAESELEN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Monsieur le Secrétaire général, la session 2020-2021 a été marquée par l'évolution technologique au service des parlementaires. Qu'avez-vous mis en place pour garantir l'accessibilité des débats ?

Il est vrai que la crise sanitaire liée à la Covid-19 a accéléré la transition numérique au sein de l'institution.

Pour assurer la publicité des débats parlementaires, malgré l'impossibilité d'assister physiquement aux réunions dans les locaux du Parlement, une infrastructure de captation et de *streaming* a été mise en place pour permettre la diffusion des réunions de commissions et des séances plénières sur YouTube et Facebook.

Cela permet en outre à davantage de citoyens de suivre les travaux parlementaires.

Afin de pérenniser cette diffusion vidéo avec la qualité et la fiabilité requises, les infrastructures techniques des salles de réunion ont été complètement remises à jour. À terme, cela permettra également d'accélérer l'informatisation de la préparation et du suivi des travaux parlementaires par les équipes du Parlement et d'enrichir les informations diffusées sur son site internet.

Cet important chantier de rénovation, chapeauté par les équipes de l'administration, sera achevé la session prochaine.

Une institution parlementaire, c'est également une administration qui est fière de servir le Parlement et les parlementaires en relevant de manière innovante les nouveaux défis qui se présentent au quotidien.

L'année 2021 est particulière pour le Parlement qui célèbre ses 50 ans ...

En effet, le 7 décembre 2021, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fêtera le 50^e anniversaire de sa création.

À l'occasion de ce jubilé, le Bureau du Parlement a adopté un plan d'action, proposé par les services de l'administration, qui s'étend sur toute l'année. Il vise à promouvoir l'institution, mais surtout à aller à la rencontre des citoyens.

Très concrètement qu'a-t-il été développé à cette occasion ?

Comme vous le verrez à travers le présent rapport et malgré un contexte sanitaire toujours complexe, les services du Parlement ont fait montre de créativité afin d'émailler l'année 2021 de toute une série d'activités en lien avec cet anniversaire.

Tout d'abord, notre logo a été adapté, afin de symboliser visuellement les 50 ans de l'institution. Il sera utilisé tout au long de l'année, et vous permettra d'ailleurs facilement d'identifier les actions « 50 ans » présentées dans ce rapport.

De nombreuses initiatives ont également été développées : un concours à destination des académies de musique, une nouvelle façon de découvrir le parlement sous la forme d'un jeu d'énigmes pour les jeunes à partir de 15 ans, un webinaire sur la Francophonie, des visites totalement repensées et incluant de nouveaux dispositifs numériques à la fois ludiques et pédagogiques ... et de nombreuses autres sont encore à venir, mais ce sera pour le prochain rapport.

Depuis son existence, l'institution a évolué au rythme des différentes réformes institutionnelles et des changements sociétaux. Cet anniversaire, par la portée symbolique qu'il revêt, est l'occasion de marquer l'ambition du Parlement d'être une institution ouverte, au cœur de la démocratie, en relation directe avec les citoyens qu'elle représente.



— LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



- 10 Une fête, le 27 septembre
- 12 Un emblème
- 13 Des compétences
- 14 Une capitale : Bruxelles

UNE FÊTE LE 27 SEPTEMBRE

27

POURQUOI LE 27 SEPTEMBRE ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre le 23 et le 27 septembre 1830, le Prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume 1^{er}, aligne 14 000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et cette fuite consacre la victoire des insurgés. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère. Ils ont contribué à la naissance de la Belgique.



À L'HÔTEL DE VILLE DE BRUXELLES

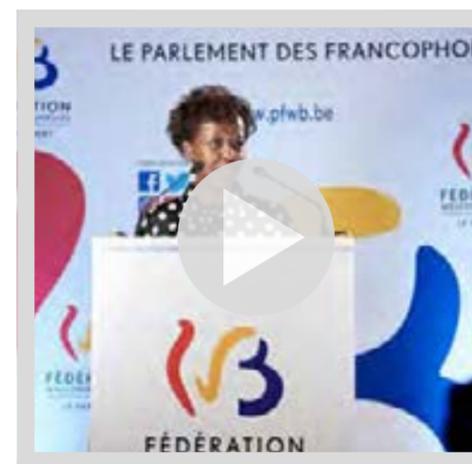
La séance académique de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est tenue en l'Hôtel de ville de Bruxelles, le 27 septembre 2020, dans le contexte particulier de la crise sanitaire et en respectant soigneusement les mesures barrières en vigueur.

Dans ces circonstances exceptionnelles, il était particulièrement important que cette cérémonie puisse avoir lieu, tant pour célébrer la solidarité entre les francophones de Wallonie et de Bruxelles, que pour marquer le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'égard de l'ensemble des acteurs et des opérateurs œuvrant dans les domaines de ses compétences qui ont été fortement touchés par les mesures de lutte contre la pandémie.

Les allocutions du bourgmestre de la ville de Bruxelles, du président du Parlement et du ministre-président du gouvernement furent émaillées de respirations musicales interprétées par le quintette de l'Orchestre royal de chambre de Wallonie.

En cette année du 50^e anniversaire de la Francophonie, le Parlement a eu l'honneur d'accueillir **SEM Louise Mushikiwabo**, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie. Dans son allocution, cette dernière a rappelé la place toute particulière de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie et l'importance à accorder à la jeunesse francophone, à travers le monde.

La séance solennelle de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles a également illustré, par le biais du maniement virtuose des mots de la comédienne Tania Garbarski, la richesse et la diversité de la langue française et de la culture francophone.





UN EMBLÈME



Le « coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912.

Le « coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en 2011. La même année, l'Assemblée réunie en séance plénière a voté au préalable une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles » dans les communications usuelles de la Communauté française. Cette proposition, déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques de l'époque (PS, MR, cdH et Ecolo), avait été adoptée à l'unanimité.

Depuis, la nouvelle appellation s'est intégrée dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la « Communauté française de Belgique », appellation officielle consacrée dans la Constitution. Son logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution, il est aussi commun à son Parlement, son gouvernement et son ministère.

Il symbolise trois lettres : le F pour Fédération et pour francophone, le W pour Wallonie et le B pour Bruxelles. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.



DES COMPÉTENCES

Après un premier volet, voté en 2012, le second volet de la sixième réforme de l'État a été clôturé début 2014 : les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la sixième réforme de l'État ont été publiées début 2014 au Moniteur belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et aux Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement. Cette dernière règle le financement des différentes entités fédérées du pays, permettant aux compétences transférées d'être effectivement exécutées. Ainsi, 20 milliards d'euros passent du pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Leurs moyens propres passent ainsi de 45 à 65 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40 %.

Depuis la sixième réforme de l'État, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernent désormais :



L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA RECHERCHE :
les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation...



LES ARTS ET LA CULTURE :
les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre...



LE CINÉMA, LES MÉDIAS ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES :
l'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse...



L'ENFANCE ET LA JEUNESSE :
la prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la jeunesse, les garderies, les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), les naissances et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).



L'AIDE AUX PERSONNES :
les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces de rencontres.



LA SANTÉ :
la promotion de la santé à l'école (PSE), les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine.



LE SPORT :
les stages et les centres sportifs de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), la lutte contre le dopage, les fédérations sportives...



LES RELATIONS INTERNATIONALES EN LIEN AVEC LESDITES COMPÉTENCES.

UNE CAPITALE : BRUXELLES

La Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé son siège à Bruxelles en vertu du décret du 10 mai 1984.

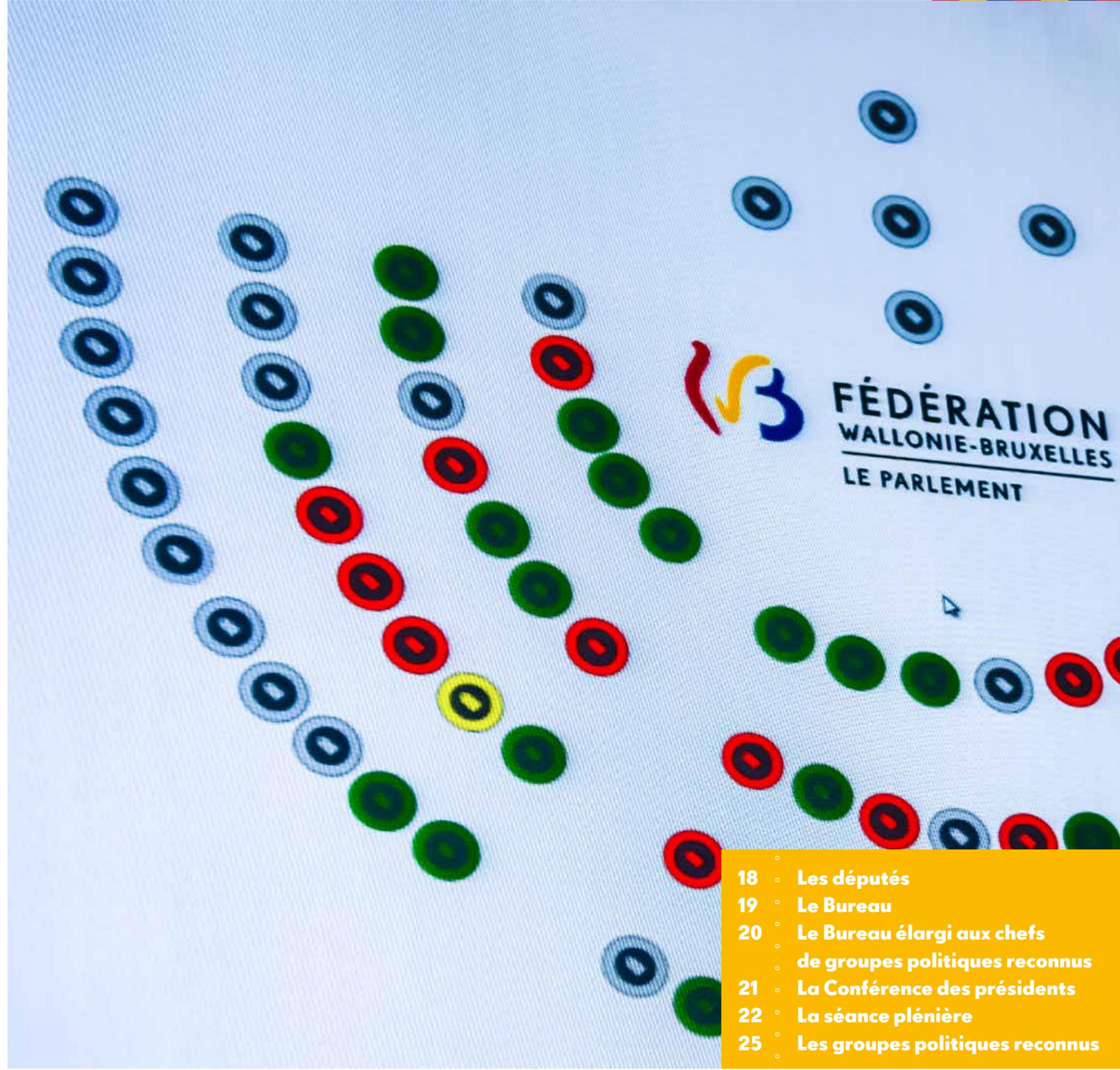


Hôtel de Ligne, bâtiment qui abrite notamment l'hémicycle du Parlement.





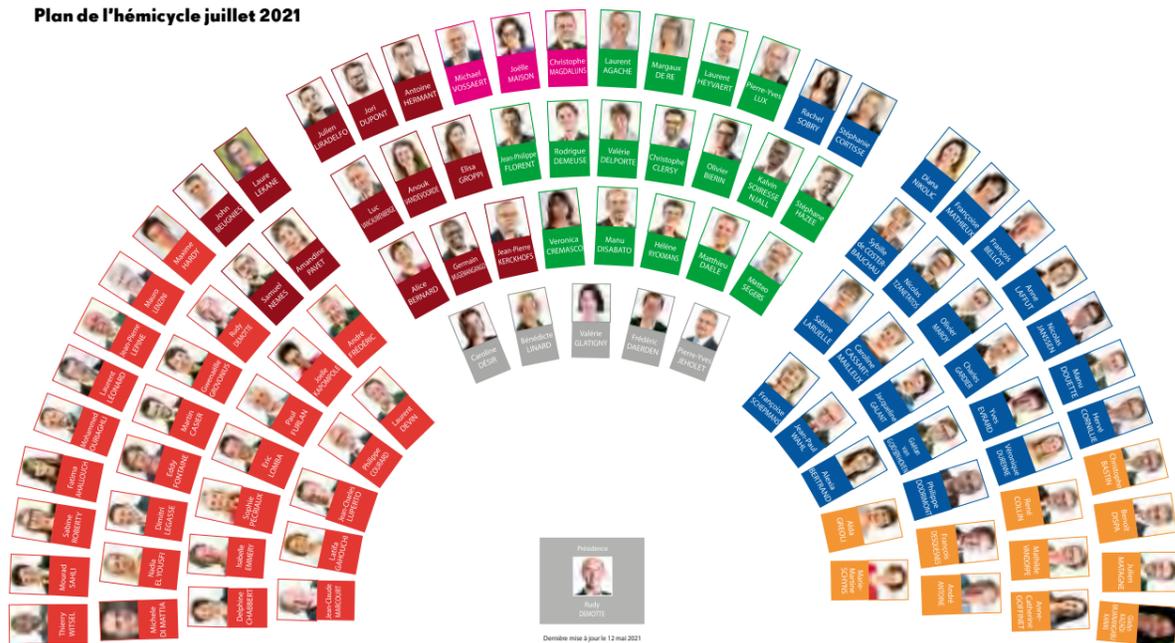
■ L'ASSEMBLÉE, COMPOSITION ET ORGANISATION



- 18 Les députés
- 19 Le Bureau
- 20 Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus
- 21 La Conférence des présidents
- 22 La séance plénière
- 25 Les groupes politiques reconnus

LES DÉPUTÉS

Plan de l'hémicycle juillet 2021



GÉNÉRALITÉS

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus germanophones) et 19 sont issus du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois. Ils sont élus pour cinq ans.

DÉCÈS D'ANCIENS MEMBRES

En sa séance plénière du 3 septembre 2020, l'Assemblée a rendu hommage à **Mme Antoinette Spaak**, ancienne présidente du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'à **MM. Guy Lutgen** et **Marcel Plasman** et a observé une minute de silence pour honorer leur mémoire.

En sa séance plénière du 12 novembre 2020, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **M. Maurice Bodson**.

En sa séance plénière du 24 février 2021, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **M. Gil Gilles**.

En sa séance plénière du 5 mai 2021, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **M. Henri Mouton**.

En sa séance plénière du 2 juin 2021, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **Mme Magdeleine Willame-Boonen**.



94 députés



élus pour 5 ans

LE BUREAU

COMPOSITION

Au début de chaque session parlementaire, l'Assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du Parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

Pendant la session 2020-2021, le Bureau était composé comme suit :



Rudy Demotte,
président, PS



Caroline Cassart-Mailleux,
première vice-présidente, MR



Matthieu Daele,
deuxième vice-président, Ecolo;



Laurent Devin,
troisième vice-président, PS



Jean-Pierre Kerckhofs,
secrétaire, PTB



Philippe Dodrimont,
secrétaire, MR



Mathilde Vandorpe,
secrétaire, cdH

COMPÉTENCES

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du Parlement, son greffe et ses organes. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du Parlement et son personnel.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le Parlement dans les actes extrajudiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne.

Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du Parlement devant la commission

de la Comptabilité. Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport rendu par cette même commission et relatif à la régularité des comptes. Il transmet ensuite ce rapport au Parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité, propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Le secrétaire général du Parlement ou « greffier » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux.

EN CHIFFRES

Durant la session ordinaire 2020-2021, le Bureau s'est réuni à 27 reprises, à huis clos.



27 réunions

LE BUREAU ÉLARGI AUX CHEFS DE GROUPE POLITIQUES RECONNUS



COMPOSITION

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des chefs des groupes politiques reconnus.



COMPÉTENCES

Le Bureau élargi aux chefs des groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du Parlement en vue de leur adoption par la séance plénière.

Conformément à l'article 14, § 5, du règlement de l'Assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.



EN CHIFFRES

Durant la session ordinaire 2020-2021, le Bureau élargi ne s'est pas réuni.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

COMPOSITION

La Conférence des présidents est convoquée par le président du Parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du Parlement, ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par le ministre-président. Il peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.

COMPÉTENCES

La Conférence des présidents organise les travaux du Parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commission. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des présidents prépare toutes les décisions prises par l'assemblée.

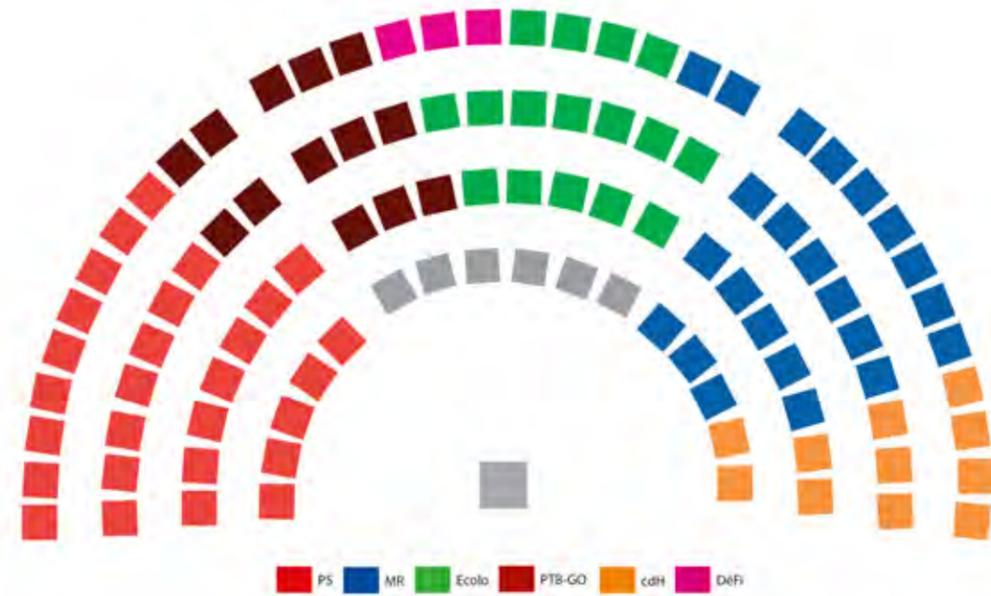
EN CHIFFRES

La Conférence des présidents s'est réunie à 23 reprises durant la session ordinaire 2020-2021.



23 réunions

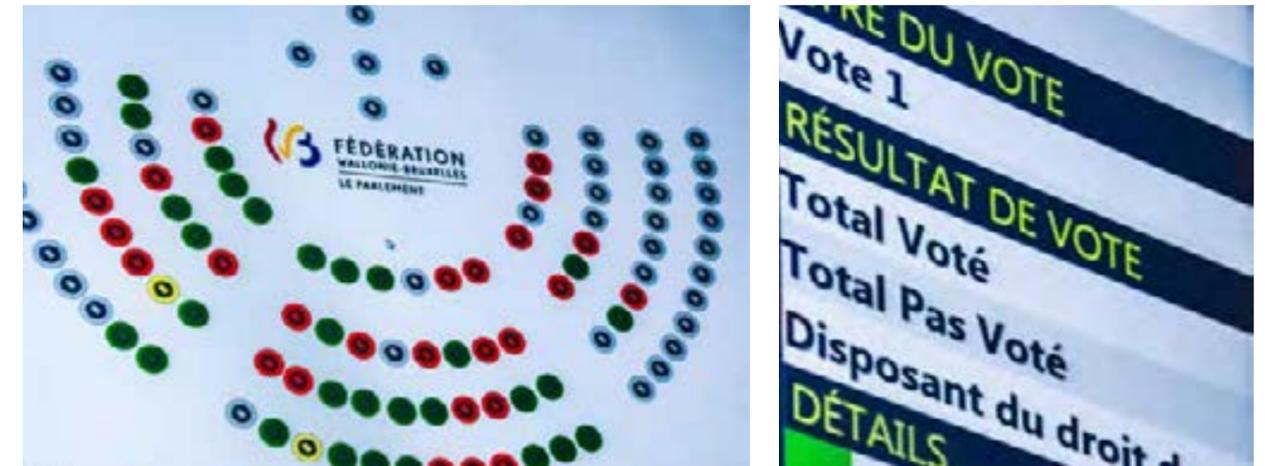
COMPOSITION



COMPÉTENCES

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, à adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le Parlement se réunit en séance plénière, pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour discuter et voter les propositions et projets de décrets normatifs.

Le Parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Pour la législature 2019-2024, le gouvernement se compose de cinq ministres, dont un Bruxellois. Les ministres prêtent serment devant le président du Parlement, à l'exception du ministre-président qui prête serment entre les mains du Roi. Ils ne doivent pas nécessairement faire partie de l'Assemblée.



Le gouvernement pour la législature 2019-2024 est composé comme suit :

- **M. Pierre-Yves Jeholet**, ministre-président ;
- **M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement ;
- **Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes ;
- **Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ;
- **Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation.

Le Parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité.



Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de gauche à droite : Caroline Désir, Frédéric Daerden, Pierre-Yves Jeholet, Bénédicte Linard et Valérie Glatigny.

LES GROUPES POLITIQUES RECONNUS

GÉNÉRALITÉS

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du Parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du Parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers. Les groupes politiques qui composent l'assemblée sont au nombre de cinq.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Pour la législature 2019 – 2024 :

- **le groupe PS : 28 membres ;**
- **le groupe MR : 23 membres ;**
- **le groupe Ecolo : 16 membres ;**
- **le groupe PTB : 13 membres ;**
- **le groupe cdH : 11 membres.**



au moins 5 membres

LES PRÉSIDENTS DE GROUPE

Désignés parmi les membres de leur « groupe politique », les présidents de groupe coordonnent leur action et en déterminent la ligne de conduite politique.

Les présidents de groupe organisent et convoquent les réunions de leur groupe, prennent la parole au nom de ceux-ci dans les débats et en particulier sur l'ordre du jour et les représentent aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des présidents.

Pour la session ordinaire 2019-2020, au 21 juillet 2021, l'assemblée comptait cinq chefs de groupes politiques reconnus :



M. Laurent Devin, président du groupe PS



Mme Françoise Schepmans, présidente du groupe MR



M. Matteo Segers, président du groupe Ecolo



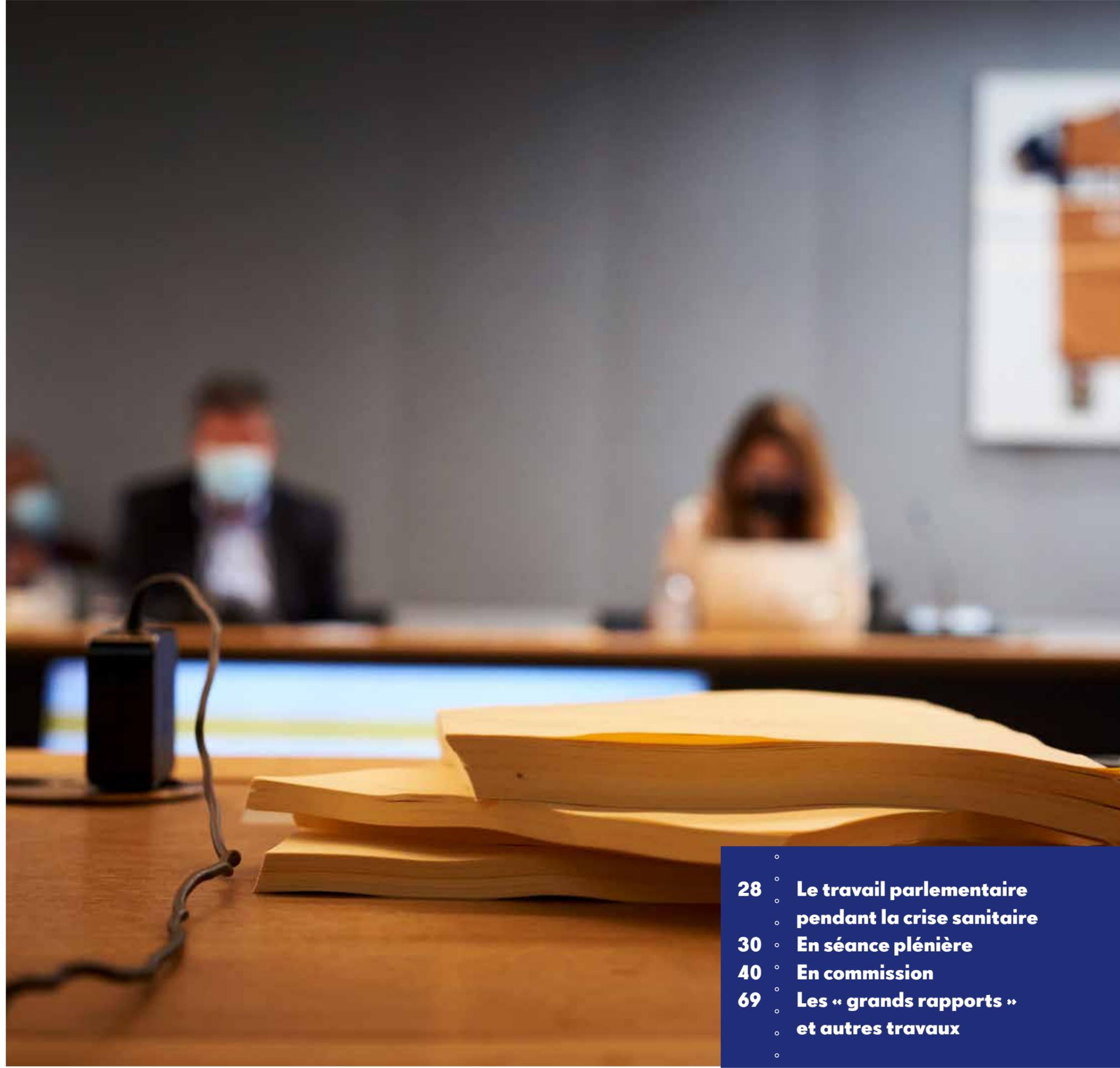
Mme Alice Bernard, présidente du groupe PTB



Mme Alda Greoli, présidente du groupe cdH



LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE AU COURS DE LA SESSION



- 28 Le travail parlementaire pendant la crise sanitaire
- 30 En séance plénière
- 40 En commission
- 69 Les « grands rapports » et autres travaux

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Le lundi 27 avril 2020, l'Assemblée a adopté une modification des articles 24, 31, 40, 47 et 51 du règlement permettant d'organiser le travail parlementaire en visioconférence en cas de crise menaçant la santé ou la sécurité publique moyennant certaines conditions. Étant donné la prolongation de la crise sanitaire durant la session 2020-2021, la Conférence des présidents a prolongé le recours à cette possibilité pour l'ensemble des travaux tant en séance plénière qu'en commission.

DE SEPTEMBRE 2020 À JUIN 2021

1. Travaux en commission :

Étaient présents physiquement en commission uniquement :

- le/la président(e) de commission,
- le/la ministre accompagné(e) au maximum de deux collaborateurs,
- les services du greffe nécessaires au bon déroulement des travaux,
- un membre par groupe en cas de discussion sur un objet législatif,
- l'auteur(e) d'une interpellation. En effet, seul le développement des interpellations devait se faire en présentiel,
- éventuellement un représentant par groupe politique (en ce compris DéFI) pour assister aux travaux de la commission.

Les questions orales étaient développées en visioconférence. Les auditions ont, elles aussi, été organisées en visioconférence.

2. Travaux en séance plénière :

Étaient présents physiquement en séance plénière uniquement :

- le président ou un(e) vice-président(e),
- les membres du gouvernement concernés par les points à l'ordre du jour,
- quatre députés par groupe (deux pour DéFI) étaient autorisés en même temps dans l'hémicycle : une rotation pouvait donc s'instaurer en sachant que les questions d'actualité, les rapports, les interventions dans le cadre de la discussion générale et de la discussion des articles devaient se faire en présentiel. Les amendements et les interventions dans le cadre de ces amendements, ainsi que toute autre intervention (demande d'urgence, rappel du règlement ...) devaient également se faire en présentiel.

Les votes se déroulaient de manière mixte, via le système de vote de l'hémicycle pour les députés présents et de manière électronique (via le système WEBEX) pour les députés en visioconférence (avec identification visuelle obligatoire).

Pour ce qui est de la présence du public, hormis les journalistes qui pouvaient continuer à accéder à nos locaux dans le cadre de leur profession, l'accueil de personnes extérieures n'était malheureusement plus autorisé.

Pour rappel et afin de garantir la publicité des débats et leur accès au plus grand nombre, les travaux parlementaires sont diffusés en direct vidéo (et accessibles en différé) via la page Facebook et la chaîne YouTube du Parlement.



À PARTIR DU 14 JUIN

La situation sanitaire évoluant favorablement, la Conférence des présidents a décidé le retour du présentiel pour les commissions, tout en veillant au respect des mesures de distanciation physique. Les tribunes étaient de nouveau accessibles au public et aux collaborateurs.

En ce qui concerne la séance plénière, les députés étaient répartis dans l'hémicycle avec une occupation effective d'un siège sur deux, au maximum. Les parlementaires ne pouvant accéder à l'hémicycle participaient à la séance en visioconférence. Les tribunes publiques étaient accessibles au public et aux collaborateurs, dans le respect des mesures de distanciation physique.

Afin de rendre compte dans les détails de cette période exceptionnelle, les services du Parlement ont réalisé une publication spécifique, intitulée « [le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la crise de la Covid-19 : impact et analyse](#) ».

Cet ouvrage est disponible en version PDF sur notre site internet ou en version papier sur simple demande auprès de nos services : documentation@pfbw.be.



LES CHIFFRES DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE



25

séances publiques



63

projets de décret



6

propositions de décret



12

propositions de résolution



284

questions d'actualité



3

débats d'actualité



6

débats thématiques

LE CONTENU DU TRAVAIL EN SÉANCE PLÉNIÈRE

1. Les débats d'actualité, débats thématiques et débats sur un thème particulier

a) Les débats d'actualité

Lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur un même sujet, le président, après avoir consulté les présidents des groupes politiques reconnus, peut proposer qu'un débat sur ces questions soit ajouté à l'ordre du jour.

Débat d'actualité sur les décisions du Comité de concertation (Codeco)

Le **24 mars 2021**, les parlementaires ont fait le point sur la gestion de la crise de la Covid-19 et plus précisément sur les décisions prises le jour même par le Comité de concertation (Codeco). Ces décisions, eu égard à l'évolution épidémiologie, ont consisté en un durcissement des mesures, dont la fermeture anticipée des écoles une semaine avant les vacances de printemps.

À titre exceptionnel, le ministre-président a été invité à présenter les décisions du Codeco préalablement au débat. Les parlementaires l'ont ensuite interrogé sur les conséquences de celles-ci sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il s'agisse du retour à l'école à l'issue des vacances de printemps, de l'organisation des activités pendant le congé, de l'accompagnement des secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de la culture. La santé mentale des jeunes et l'adhésion de la population aux mesures ont également fait l'objet de l'attention des parlementaires.

Débat d'actualité sur l'accord intervenu au sein du gouvernement sur la répartition des moyens financiers destinés aux bâtiments scolaires

Le **21 avril 2021**, l'ensemble des groupes a interrogé le ministre Daerden sur la clé de répartition des moyens, notamment européens, consacrés aux bâtiments scolaires.

Cette clé de répartition avait fait l'objet d'un premier accord qui fut vivement critiqué, ce qui a amené le gouvernement à revoir sa copie durant les vacances de printemps, pour in fine proposer d'allouer environ 41% de ces moyens aux bâtiments du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), 34% en faveur des bâtiments du réseau officiel subventionné (les communes et les provinces) et 25% pour les bâtiments de l'enseignement libre.

Le cdH, dans l'opposition, s'est basé sur la clé de répartition des élèves entre les réseaux pour considérer que les 25% alloués à l'enseignement libre sont totalement insuffisants, tandis que le PTB a estimé que la demande est déplacée tant qu'elle ne va pas de pair avec les mêmes obligations patrimoniales.

L'accord a été salué par la majorité qui, par la voix du ministre Daerden, a ajouté que la qualité des



dossiers, notamment sur le plan énergétique, sera le premier critère d'appréciation, ce qui pourra permettre à l'enseignement libre de bénéficier jusqu'à 36% de l'enveloppe globale.

Débat d'actualité sur la « Réforme des rythmes scolaires »

Au cours de sa séance plénière du **30 juin 2021**, les parlementaires ont eu un échange sur la réforme annoncée des rythmes scolaires. Cette réforme vise à améliorer le bien-être des enfants en proposant de réduire de deux semaines les vacances d'été (la première semaine du début juillet et la seconde semaine à la fin août) afin de doubler les congés d'automne et de détente et de privilégier un système alternant sept semaines de cours et deux semaines de congés. Cette réforme, annoncée depuis 30 ans, devrait être mise en œuvre à la rentrée scolaire 2022.

Les députés ont largement débattu de ses impacts futurs sur de nombreux pans de la société : les effets sur le quotidien des enfants, de leurs parents, du monde scolaire ainsi que de l'accueil extrascolaire (notamment les mouvements de jeunesse) ou encore sur le secteur touristique et les traditions séculaires. Les députés ont également exprimé leur souhait d'une synchronisation des calendriers scolaires entre les trois Communautés.

Tout en soulignant que cette réforme respectait le schéma de concertation, la ministre Désir a eu l'occasion de rappeler en détail toute l'attention qu'elle prêtait à chacun de ces aspects, avec ses collègues du gouvernement, en veillant toujours au bien-être des enfants.

b) Les débats thématiques

L'article 84 du règlement de l'assemblée prévoit que la Conférence des présidents peut inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière des débats dits « thématiques ». Les thèmes prennent en compte soit les questions orales, soit les interpellations. Ils peuvent aussi être fixés à l'initiative d'un ou plusieurs chefs de groupe.

Débat thématique sur le « lien culture-école dans le contexte de la Covid-19 »

Au lendemain de la rentrée scolaire, le **9 septembre 2020**, les parlementaires ont interpellé le gouvernement sur ce que d'aucuns ont présenté comme une interdiction des sorties scolaires culturelles pour les élèves de l'enseignement secondaire, sur les assouplissements annoncés permettant une reprise ou sur d'éventuelles alternatives à ces sorties, sur l'impact de cette décision pour les artistes et pour le secteur culturel, qui a été durement touché par la crise et qui s'est pourtant adapté pour répondre aux protocoles sanitaires ainsi que sur l'avenir du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), récemment finalisé.

Avant d'aborder ces questions, le gouvernement a rappelé le processus décisionnel qui a conduit non pas à l'interdiction des activités culturelles, mais à la limitation temporaire des activités extra-muros et des contacts avec des tiers à l'école, qui, pour raisons sanitaires, a été concédée à contrecœur en échange d'une reprise de l'école en code jaune et non rouge.

Tous les intervenants ont regretté cette limitation, ont assuré leur soutien au secteur culturel et ont rappelé l'importance capitale de la culture dans la construction des jeunes, et le rôle de l'école en la matière : selon une étude, 60% des enfants ne se rendraient à aucune activité culturelle en dehors de l'école.

Débat thématique sur la « réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret « Paysage ») »

Ce débat, qui a eu lieu le **23 septembre 2020**, a fait suite à l'adoption, par le gouvernement, d'un avant-projet de décret réformant le décret « Paysage » dont l'objectif est de lutter contre les études à rallonge, avec des crédits de cours reportés plusieurs fois d'une année à l'autre, sans diplôme obtenu à terme. Pour ce faire, l'étudiant disposerait désormais de deux ans pour réussir les 60 crédits de sa première année avant de pouvoir s'inscrire dans les années suivantes.

La transformation des années d'études en crédits avec pour conséquence l'allongement de la durée des études voire leur abandon, l'impact du décret « Paysage » sur la réussite des élèves et notamment des plus défavorisés ont été au cœur des échanges. Les députés ont ensuite interrogé le gouvernement sur l'évaluation du décret « Paysage » et ont demandé des précisions sur la réforme en projet, ainsi que sur les données sur lesquelles elle s'appuie. La question du financement de l'enseignement supérieur apparaît également en filigrane.

Dans sa réponse, le gouvernement a réaffirmé que l'esprit du décret paysage, dont le principe de l'accumulation des crédits, n'était pas remis en question. Il a également précisé que la réforme proposée repose sur un avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) qui invite à un meilleur balisage du parcours de l'étudiant, et que les données sur lesquelles il s'appuie proviennent d'une note de travail du Conseil des recteurs.

Débat thématique sur les « impacts de la Covid-19 dans le monde du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles »

Ce débat, qui s'est tenu le **21 octobre 2020**, fait suite aux annonces de l'arrêt des entraînements et des compétitions pour les plus de 12 ans. Il a été l'occasion pour les parlementaires de rappeler que le sport, s'il peut paraître accessoire en comparaison à d'autres secteurs n'en est pas moins essentiel sur les plans sociaux et sanitaires.

Rappelant la mise en place de protocoles spécifiques et s'interrogeant sur les chiffres de la propagation du virus lors des événements sportifs, les parlementaires ont également mis l'accent sur les nouvelles difficultés financières qu'allaient devoir affronter les fédérations et les clubs sportifs, avec le risque, pour certains, de disparaître, notamment en raison de la baisse des affiliations, mais aussi des recettes provenant indirectement des compétitions.

Le gouvernement a été interrogé sur le bilan de l'aide de 4 millions d'euros dégagée lors du premier confinement et sur les mesures proposées (notamment une nouvelle aide financière de 3 millions d'euros) pour aider les fédérations et les clubs à faire face à ce nouvel arrêt des entraînements et des compétitions sportives, en ce compris l'éventualité d'un recours à des aides privées. La question de la cohérence des décisions entre les différents niveaux de pouvoirs et le modèle de financement du secteur sportif ont aussi été évoqués dans ce cadre.

Débat thématique sur le « Plan de relance »

Le **3 février 2021**, les députés se sont penchés sur la répartition, entre les secteurs de la Fédération, des moyens issus du Plan de reprise et de résilience lancé par l'Union européenne pour soutenir l'économie des pays européens touchés par la crise engendrée par l'épidémie de coronavirus.

L'octroi de cette aide étant conditionné au dépôt de projets d'investissements précis, le gouvernement a été invité à présenter ses choix et à expliquer la méthode de travail employée pour les déterminer : comment s'est opérée la ventilation entre les différentes compétences

de la Fédération, quelles priorités ont été établies, selon quels critères les arbitrages ont-ils été opérés, quelles consultations ont-elles été menées, etc. À cet égard, la la répartition entre les réseaux d'enseignement des moyens affectés aux bâtiments scolaires a fait l'objet d'une attention particulière de même que la nécessité de réinvestir dans un certain nombre de secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans leurs interventions, les parlementaires ont par ailleurs mis l'accent sur l'articulation entre ce plan et ceux propres à la Fédération, qu'il s'agisse des plans en faveur des bâtiments scolaires, des crèches, de l'accompagnement des élèves, etc. ainsi que sur la nécessaire complémentarité avec les plans arrêtés par les autres entités fédérées. Le calendrier de mise en œuvre, le pilotage des projets et l'impact de cette aide pour les finances de l'entité ont aussi fait l'objet de questions de la part des députés.

Débat thématique sur les « perspectives pour les jeunes (12-18 ans) face à la crise sanitaire »

Le même jour, les députés se sont en outre inquiétés de la détresse psychologique dans laquelle plongent de plus en plus de jeunes, accusés par une partie de l'opinion d'être responsables de la transmission du virus et qui se trouvent privés d'enseignement, de sport, de culture et de contacts sociaux alors que ceux-ci sont essentiels à leur développement individuel et collectif.

Ce débat s'inscrit dans la décision du 1er février de permettre aux jeunes de 13 à 18 ans de recommencer à pratiquer une activité extrascolaire.

Dans leurs interventions, les parlementaires ont salué cette décision, tout en regrettant qu'elle soit conditionnée à une limitation des activités des enfants de moins de 12 ans.

Les appels au secours des pédopsychiatres, des services d'aides et du secteur de la jeunesse, la nécessité d'accompagner ces jeunes, de les aider à ne pas décrocher socialement et scolairement et de leur donner des perspectives ont été au centre des discussions. L'utilisation des 19 millions d'euros annoncés pour soutenir les centres PMS et les 4 millions en faveur des services de prévention et l'établissement de protocoles différents selon les secteurs ont notamment été questionnés dans ce cadre.

Débat thématique sur le suivi du dernier Comité de concertation (Codeco)

Le **19 mai 2021**, l'ensemble des groupes politiques reconnus a participé à un débat thématique centré à nouveau sur les mesures prises par le comité de concertation (Codeco) lors de sa réunion du 11 mai,

en particulier dans les champs de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Majorité et opposition ont abordé beaucoup d'éléments au cours de ce débat, du certificat « Covid » au respect de la vie privée, en passant par la sensibilisation à la vaccination, les différences de protocoles entre les secteurs (culture, manifestations extérieures, enseignement...) et le suivi des mesures décidées par le Codeco. Le sport, l'accueil extrascolaire et les événements tests ont également retenu l'attention des parlementaires.

Tous les intervenants ont apporté leur soutien à la culture, à ses acteurs en souffrance et au public en demande de spectacles.

Dans ses réponses, le gouvernement a défendu sa gestion de la crise.



2. Les décrets adoptés en séance plénière pendant la session 2020-2021

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
117	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°39 du gouvernement de la Communauté française du 20 juin 2020 visant à relancer les tournages en garantissant les risques liés à la crise du Covid-19	24/09/2020
116	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°21 du 11 juin 2020 portant le budget ajusté du centre du cinéma et de l'audiovisuel en vue de soutenir le redéploiement du cinéma dans le cadre de la crise du Covid-19	8/10/2020
122	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret relatif aux aides pour le journalisme d'investigation en Communauté française	22/10/2020
129	2020-2021	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires	22/10/2020
125	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du ggouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 28 du 18 juin 2020 pris en exécution du décret du 17 mars 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 déléguant une mission au fonds écoreuil	12/11/2020
126	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du ggouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°20 du 11 juin 2020 pris en exécution du décret du 17 mars 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au ggouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 visant à approuver l'ajustement du budget ajusté de l'entreprise publique de technologies numériques de l'information et de la communication de la Communauté française pour l'année budgétaire 2020	12/11/2020
127	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur et d'enseignement de la promotion sociale	12/11/2020
133	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du ggouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 2 du 7 avril 2020 pris en exécution du décret du 17 mars 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 relatif à la création d'un fonds d'urgence et de soutien et des arrêtés du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 3 du 23 avril 2020 et n° 18 du 4 juin 2020 relatifs au renforcement du fonds d'urgence et de soutien	12/11/2020
134	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 1 du 7 avril 2020 permettant de déroger aux règles et conditions de liquidation des subventions et suspendant les délais de recours dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	12/11/2020
135	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret transposant la directive 2017/1852/UE du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne	12/11/2020
137	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017 concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal, en vue de la transposition de la directive européenne 2018/822/UE sur la coopération administrative	12/11/2020
139	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du ggouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien des secteurs culturels et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	12/11/2020

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
140	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du ggouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 13 du 20 mai 2020 relatif au soutien du secteur des médias dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	12/11/2020
144	2020-2021	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020	13/11/2020
142	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement en vue de réagir à la deuxième vague de la crise sanitaire du Covid-19	14/11/2020
149	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du ggouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°11 du 14 mai 2020 relatif au soutien du secteur de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	26/11/2020
150	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du ggouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°14 du 20 mai 2020 relatif au soutien des opérateurs actifs reconnus dans le secteur du sport par la Communauté française	26/11/2020
151	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du ggouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 22 du 11 juin 2020 relatif au soutien du secteur de l'Enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	26/11/2020
152	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 16 du 28 mai 2020 relatif au soutien des maisons de jeunes, des centres de rencontres et d'hébergement, des centres d'information de jeunes et des organisations de jeunesse dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	26/11/2020
153	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°17 du 28 mai 2020 relatif au soutien des centres de rencontres et d'hébergement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	26/11/2020
154	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 8 du 7 mai 2020 relatif au soutien des hôpitaux universitaires dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	26/11/2020
155	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°7 du 30 avril 2020 portant des dispositions transitoires et dérogatoires au décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse en raison de la crise sanitaire du Covid-19	26/11/2020
156	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°15 du 20 mai 2020 relatif au soutien des services agréés en aide à la jeunesse dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	26/11/2020
130	2020-2021	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 17 juillet 2020 déterminant la finabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021	09/12/2020
143	2020-2021	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2020	09/12/2020
145	2020-2021	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2021	09/12/2020
146	2020-2021	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021	09/12/2020

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
147	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret-programme portant diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du coronavirus, aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, au fonds écuriel, à WBE, à la Santé, aux Médias, à l'Éducation permanente, aux bourses d'études, à la Recherche scientifique, et à l'Enseignement obligatoire	09/12/2020
157	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret modifiant l'article 15 du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	09/12/2020
158	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 18 février 2020 modifiant l'accord de coopération du 12 décembre 2005 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune relatif à la mise en oeuvre de la loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption	09/12/2020
162	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 12 du 20 mai 2020 dérogeant au décret du 18 janvier 2018 établissant un cadastre des subventions en Communauté française dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	09/12/2020
163	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 19 du 4 juin 2020 relatif au plan sanitaire dans les bâtiments scolaires dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19	09/12/2020
164	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 6 du 24 avril 2020 relatif à l'organisation de la fin de l'année académique 2019-2020	09/12/2020
165	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 9 du 7 mai 2020 portant diverses dispositions en matière d'enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	09/12/2020
166	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 26 du 11 juin 2020 relatif à l'introduction des demandes d'inscription des étudiants non résidents en vue de l'année académique 2020-2021	09/12/2020
167	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés de pouvoirs spéciaux du gouvernement de la Communauté française en matière d'enseignement obligatoire conformément à l'article 4, alinéa 1er, du décret du 17 mars 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	09/12/2020
168	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 31 du 18 juin 2020 relatif à l'organisation de l'année académique 2020-2021	09/12/2020
183	2020-2021	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 12 novembre 2020 portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur et d'enseignement de la promotion sociale	07/01/2021
172	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant des mesures diverses concernant les fonctions de promotion et de sélection dans l'enseignement	04/02/2021
181	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française	04/02/2021
187	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos	04/02/2021

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
190	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment au protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, fait à Nagoya le 15 octobre 2010	04/02/2021
198	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française pour y intégrer un chapitre II/1 relatif au traitement des données à caractère personnel	11/03/2021
200	2020-2021	Proposition de décret	Proposition de décret visant à l'octroi, en 2021, de moyens supplémentaires permettant de couvrir les surcoûts de fonctionnement liés à la gestion de la crise sanitaire pour les écoles de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, et d'apporter un soutien éducatif et psychosocial renforcé aux élèves des écoles de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé	11/03/2021
206	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement	11/03/2021
207	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 février 2021 modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intrafrancophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières, en vue de faire face aux urgences Covid-19	11/03/2021
210	2020-2021	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 4 février 2021 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française	11/03/2021
123	2020-2021	Proposition de décret	Proposition de décret spécial portant modification de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 afin de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein du gouvernement de la Communauté française	11/03/2021
212	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mars 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement de données relatives aux vaccinations contre la Covid-19	25/03/2021
223	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2019	05/05/2021
232	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone concernant l'utilisation de SURE, conclu à Bruxelles le 22 décembre 2020	20/05/2021
230	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique (révisée), faite à Rotterdam, le 30 janvier 2017	03/06/2021
231	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret relatif à la planification de l'offre médicale en Communauté française	03/06/2021
239	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales	17/06/2021

3. Les résolutions adoptées en séance plénière pendant la session 2020-2021

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
240	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant le livre 6 du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS	17/06/2021
241	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires	17/06/2021
244	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé afin de supprimer l'intégration temporaire totale	17/06/2021
245	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en oeuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale	17/06/2021
256	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique	30/06/2021
252	2020-2021	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021	14/07/2020
253	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret - programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l'Éducation et aux fonds budgétaires	14/07/2021
255	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 mai 2021 conclu entre la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 9 décembre 2011 conclu entre la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	14/07/2021
251	2020-2021	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021	14/07/2020
259	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle	14/07/2021
260	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 10 juin 2021 entre la Communauté française et la Région wallonne concernant l'utilisation des dispositifs de vaccination contre la Covid-19 pour les personnes âgées de moins de 18 ans	14/07/2021
261	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en oeuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins	14/07/2021
262	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret relatif à la lutte contre le dopage et à sa prévention	14/07/2021
264	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret modifiant diverses dispositions en matière de statut des membres du personnel de l'enseignement	19/07/2021
266	2020-2021	Projet de décret	Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'enseignement de promotion sociale, de recherche scientifique et d'hôpitaux universitaires	19/07/2021

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
170	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à soutenir les initiatives de la Belgique et des institutions internationales pour obtenir une résolution pérenne du conflit du Haut-Karabakh	09/12/2020
171	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à empêcher l'exécution imminente de la peine de mort prononcée contre le professeur Ahmadreza Djalali en Iran	09/12/2020
121	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique	20/01/2021
197	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à demander la libération immédiate de la journaliste Zhang Zhan, à soutenir la liberté de la presse, la liberté d'expression, l'accès à l'information et le droit à un procès équitable des défenseurs des droits humains	24/02/2021
208	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à accorder dix jours de congé aux membres du personnel de la fonction publique et aux personnels enseignants en cas de décès d'un enfant	10/03/2021
205	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur	24/03/2021
188	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative au soutien déterminé aux "personnes-ressources techniciens numériques" au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles	21/04/2021
204	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à faire reconnaître les vaccins Covid comme un bien universel et à soutenir une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19	21/04/2021
209	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à la situation des Ouïghours et d'autres minorités religieuses et ethniques dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang	21/04/2021
217	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution demandant la libération d'Alexeï Navalny et le respect des libertés fondamentales et des droits humains en Russie	30/06/2021
247	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à appeler au respect de la cessation des hostilités de la part de toutes les parties, à condamner toute forme de violence et toute atteinte au Droit international, au Droit international humanitaire et aux Droits humains en vue de permettre une paix entre Israéliens et Palestiniens	30/06/2021
258	2020-2021	Proposition de résolution	Proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants	30/06/2021

GÉNÉRALITÉS

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte neuf commissions dont cinq dites « permanentes ». Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décret, les propositions de résolution, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des présidents a décidé de leur envoyer.

La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'assemblée.



**9
commissions
dont
5
permanentes**

Les commissions permanentes et le comité d'avis

Commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

Président : Jean-Pierre Kerckhofs

Vice-présidents : Hélène Ryckmans et Jean-Charles Luperto

Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires

Président : Laurent Léonard

Vice-présidents : Samuel Nemes et Anne Laffut

Commission de l'Éducation

Présidente : Latifa Gahouchi

Vice-présidents : Manu Douette et Kalvin Soiresse Njall

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

Présidente : Valérie Delporte

Vice-présidentes : Isabelle Emmery et Sabine Roberty

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

Président : Nicolas Tzanetatos

Vice-présidents : Eddy Fontaine et Anouk Vandevoorde

Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Présidente : Gwenaëlle Grovonius

Vice-président : Yves Evrard

EN CHIFFRES

Les commissions se sont réunies 163 fois au cours de la session 2020-2021. Voici la ventilation de septembre 2020 à juillet 2021 :

- commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement : 22 réunions ;
- commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires : 29 réunions ;
- commission de l'Éducation : 26 réunions ;
- commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes : 30 réunions ;
- commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles : 35 réunions ;
- Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : 16 réunions ;
- Commission plénière : 1 réunion ;
- Commission de coopération : 1 réunion ;
- Commission des poursuites : 3 réunions.

Toujours au cours de la session 2020-2021, les commissions ont enregistré :



**163
réunions**



**3735
questions orales**



**30
interpellations**



**841
questions écrites**



LES PRINCIPAUX PROJETS DE DÉCRET EXAMINÉS ET ADOPTÉS EN COMMISSION

1

En commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement



Projet de décret portant confirmation de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°39 du gouvernement de la Communauté française du 20 juin 2020 visant à relancer les tournages en garantissant les risques liés à la crise de la Covid-19 (Doc. 117 (2020-2021) n° 1)

L'objectif porté par ce projet de décret examiné en commission le 21 septembre 2020 est de confirmer l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 39 du gouvernement de la Communauté française du 20 juin 2020 visant à relancer les tournages en garantissant les risques liés à la crise de la Covid-19 dans la mesure où les compagnies d'assurances refusent d'intégrer les risques liés à la Covid-19 dans leur police, ce qui constituait une impossibilité objective de démarrer le tournage d'un film.

Projet de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement en vue de réagir à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 (Doc. 142 (2020-2021) n° 1)

Afin de faire face à la deuxième vague de la pandémie de la Covid-19, le gouvernement a été amené à considérer à nouveau l'usage des pouvoirs spéciaux. Par ce décret adopté en commission le 14 novembre 2020, le Parlement a habilité le gouvernement à prendre les mesures adéquates et urgentes aux fins d'abroger, compléter, modifier ou remplacer la législation existante dans le champ de ses compétences.

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 février 2021 modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intrafrancophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes

communs applicables en ces matières, en vue de faire face aux urgences Covid-19 (Doc. 207 (2020-2021) n°1)

Adopté lui aussi en raison de l'urgence sanitaire, ce projet de décret, voté en commission le 8 mars 2021, autorise désormais une procédure en extrême urgence, limitée à deux jours calendrier maximum, pour l'ensemble de la procédure requise auprès de l'organe et du comité ministériel prévus par l'accord de coopération du 27 février 2014 en matière de santé et d'aide aux personnes.

Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique (révisée), faite à Rotterdam, le 30 janvier 2017 (Doc. 230 (2020-2021) n°1)

L'objectif porté par ce projet de décret voté en commission le 17 mai 2021 est d'adopter un nouvel instrument constituant un fondement juridique commun destiné à régir les relations multilatérales de tous les États parties dans le secteur cinématographique et d'apporter une nouvelle souplesse dans la mise en place des coproductions afin de refléter les évolutions technologiques et pratiques du secteur.

Projet de décret modifiant le décret du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales (Doc. 239 (2020-2021) n° 1)

Les travaux d'opérationnalisation du décret de 2019 relatif à la lutte contre la pauvreté ont permis d'identifier de nécessaires et utiles adaptations au dispositif initial.

Ce décret, adopté par la commission le 31 mai 2021, apporte un certain nombre de modifications indispensables dans un contexte où les difficultés liées à la pauvreté ont encore été aggravées par la crise sanitaire.

Projet de décret organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française et faveur d'une transition écologique (Doc. 256 (2020-2021) n°1)

Ce projet de décret, adopté en commission le 28 juin 2021, a pour but de fixer les objectifs généraux de la Communauté française en matière de transition écologique : une contribution pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et la réduction d'au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030. À cet effet, un plan transversal de transition écologique sera établi tous les cinq ans.

2

En commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires

Projet de décret transposant la directive 2017/1852/UE du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne (Doc. 135 (2020-2021))

Ce projet de décret examiné en commission le 9 novembre entend gommer les insuffisances des mécanismes de règlement des différends fiscaux internationaux qui existaient avant le 10 octobre 2017, date de l'adoption par le Conseil européen de la directive 2017/1852/UE. Il met en place des mécanismes dans l'Union européenne qui garantissent le règlement efficace des différends relatifs à l'interprétation et à l'application des traités bilatéraux en matière fiscale et de la Convention d'arbitrage de l'Union, en particulier des différends donnant lieu à une double imposition. La procédure mise en place par la directive permet à toute personne physique ou morale, concernée par un différend de double imposition, l'accès à une procédure de règlement des différends très précise quant aux modalités (contraignantes) et aux délais (impératifs). Le projet a été adopté en commission.

Projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017 concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal, en vue de la transposition de la directive européenne 2018/822/UE sur la coopération administrative (Doc. 137 (2020-2021))

Ce projet de décret a été soumis à la commission du 9 novembre et a été adopté à l'unanimité de ses membres. Il vise à transposer en droit communautaire



les directives 2016/2258/UE et 2018/822/UE en modifiant le décret de la Communauté française du 12 janvier 2017 relatif à la coopération administrative dans le domaine fiscal. Ces directives établissent des règles et procédures selon lesquelles la Communauté française et les États membres de l'Union européenne coopèrent entre eux aux fins d'échanger les informations pertinentes pour l'administration en vertu de l'application de la législation interne des États membres relative à l'ensemble des taxes et impôts perçus par la Communauté française ou pour son compte, par ses subdivisions territoriales ou administratives ou pour leur compte, y compris les autorités locales. Cependant, s'agissant de la Communauté, leur applicabilité pratique sera théorique sur le territoire sur lequel ses propres décrets ont force de loi, car cette dernière n'a établi aucun impôt communautaire qualifié comme tel.



Ajustement du Budget des recettes et des dépenses 2020 (Doc. 143 et 144 (2020-2021))

Budget initial des recettes et dépenses 2021 (Doc. 145 et 146 (2020-2021))

Ajustement du Budget des recettes et des dépenses 2021 (Doc. 251 et 252 (2020-2021))

Annuellement, la commission du Budget examine et adopte le budget des recettes et des dépenses de la Communauté française en prenant notamment en compte les dispositions légales en matière de financement de l'entité, les nouveaux paramètres économiques et démographiques, les politiques menées et les réalités rencontrées. En cours d'année, elle procède également à des ajustements nécessaires. Le budget de l'année 2020 a fait l'objet d'un ajustement important suite aux effets de la crise sanitaire, le budget initial de l'année 2021 a été largement débattu dans un contexte de crise qui s'est poursuivi tandis que l'ajustement 2021 s'est inscrit dans une perspective de relance. L'ajustement 2020 et le budget initial 2021 ont été adoptés par la commission le 25 novembre 2020 alors que l'ajustement du budget 2021 a été adopté le 30 juin. Ils peuvent être résumés ainsi :

Montants en milliers d'euros :

	Initial 2021	Ajustement 2021
RECETTES	10.733.433	10.725.140
DÉPENSES	11.908.818	12.161.751
SOLDE BRUT	- 1.033.760	- 1.291.977
SOLDE DE FINANCEMENT SEC 2010	- 821.042	- 1.001.449



Décret-programme accompagnant le budget initial et l'ajustement 2021 - doc. 147 et 253 (2020-2021)

En même temps que l'adoption du projet de décret budgétaire pour l'année 2021 et son ajustement six mois plus tard, la commission a également voté deux projets de décret-programme. Ces textes doivent permettre la bonne exécution du budget, via les modifications de l'ensemble des bases légales nécessaires, et notamment la mise en œuvre des orientations nouvelles décidées par le gouvernement.

Pour ce faire, diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'égalité des chances, aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, au Fonds Écureuil, à WBE, à la santé, aux droits des femmes, aux médias, à l'éducation permanente, aux bourses d'études, à la recherche scientifique, et à l'enseignement obligatoire ont été intégrées afin de tenir compte des besoins et des réalités dans les différents secteurs concernés.

Projet de décret portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française (Doc. 181 (2020-2021))

Ce projet de décret, également dénommé « WBFIn II », détermine les règles budgétaires, comptables et financières que devront respecter à l'avenir les organismes administratifs publics qui relèvent du périmètre de consolidation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce projet de décret complète ainsi le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française (« décret WBFIn I »), qui s'applique aux services du gouvernement. Au cours de la discussion qui a notamment porté sur le développement de la gouvernance budgétaire pour un meilleur pilotage des organismes du périmètre, une meilleure gestion des deniers publics et une transparence renforcée, les membres de la commission ont fait valoir leurs arguments avant que le projet ne soit adopté le 18 janvier.

Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 223 (2020-2021))

Examiné au cours de la réunion de la commission du 19 avril, le projet de décret contenant le règlement définitif du budget de l'année 2019 a été déposé par le gouvernement qui a, de cette manière, veillé à s'inscrire dans une volonté d'être le plus en phase possible avec l'année budgétaire concernée. L'article 23 de ce projet fixe le résultat global définitif de l'année 2019.



3 En commission de l'Éducation

Projet de décret portant des mesures diverses concernant les fonctions de promotion et de sélection dans l'enseignement (Doc. 172 (2020-2021), n°1 à 4)

Ce projet de décret, adopté à l'unanimité en commission le 19 janvier 2021 et ensuite en séance plénière du 3 février 2021, vise à répondre aux constats mis en exergue par l'avis n°3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence. Le Groupe central avait évoqué la fatigue de fin de carrière des directeurs et suggéré des solutions d'aménagement des fins de carrière. Le projet de décret permet ainsi aux directeurs d'alléger leur fin de carrière tout en maintenant le principe d'insécabilité de la fonction et en réaffirmant le leadership pédagogique du directeur. Le modèle organisationnel permet à un directeur de travailler à temps partiel en fin de carrière tout en préservant le leadership pédagogique et sans déformer les écoles et leurs équipes éducatives.

Projet de décret modifiant le décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement (Doc. 206 (2020-2021), n°1 à 6)

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, l'avis n°3 du Groupe central prévoit, au sein de l'axe stratégique n°1, l'intégration de la culture au parcours scolaire comme un objectif d'amélioration de la qualité du système scolaire, notamment en vue d'assurer à tous les élèves un égal accès à l'art et à la culture. La mise en œuvre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) s'appuie notamment sur des référents culturels. Adopté à l'unanimité lors de la commission du 9 mars 2021, ce projet de décret prévoit que, dans un souci de mutualisation des ressources, ces référents seront désignés au sein des réseaux et auront pour mission le soutien des équipes éducatives de chaque établissement.



Eu égard aux missions exercées, il apparaît de nombreuses similitudes entre le référent culturel et le conseiller au soutien et à l'accompagnement. Ce projet fut adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 24 mars 2021.

Projet de décret portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le Titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS (Doc 240 (2020-2021), n°1 à 6)

Adopté en commission le 1er juin 2021, ce projet opère une réforme complète et globale de la formation professionnelle continue et a pour but de la renforcer, de l'améliorer et de la dynamiser. Cette réforme s'inscrit dans le cadre des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, mettant en exergue le fait que la formation en cours de carrière constitue une dimension essentielle de l'évolution du métier d'enseignant et des membres du personnel pluridisciplinaires des centres PMS. Ce décret insère un livre 6 dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun dont il poursuit le travail de codification entamé en 2019.

Projet de décret modifiant le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé afin de supprimer l'intégration temporaire totale (Doc 244 (2020-2021), n°1 à 5)

Adopté en commission le 1er juin 2021, ce projet de décret est la première étape permettant la réforme globale de l'intégration qui aura lieu via la mise en place des pôles territoriaux (voir décret suivant). Il reprend ainsi les modifications nécessaires à la suppression du mécanisme de l'intégration temporaire totale, laquelle vise l'obligation, pour un élève à besoins spécifiques, d'être inscrit dans l'enseignement spécialisé pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté. L'accompagnement dans l'enseignement ordinaire, par les équipes pluridisciplinaires des pôles territoriaux, pourra bénéficier à tous les élèves à besoins spécifiques, à condition qu'un bilan pluridisciplinaire soit réalisé, avec l'adoption d'un protocole d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé, ou un protocole d'aménagements raisonnables pour les élèves de l'enseignement ordinaire.

Projet de décret portant création des Pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale (Doc 245 (2020-2021), n°1 à 6)

Dans la poursuite de l'adoption du décret précédent, la commission a adopté le 1er juin 2021 le projet de décret reprenant toutes les dispositions nécessaires à la création et au fonctionnement des pôles territoriaux.

Un des objectifs d'amélioration du système éducatif est d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet objectif repose sur une double ambition d'amélioration de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques qui sont scolarisés dans l'enseignement ordinaire et l'augmentation de la part d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé qui poursuivent leur scolarité dans l'enseignement ordinaire moyennant des soutiens adéquats (projets d'intégration permanente totale). Dans ce cadre, des pôles territoriaux seront créés et constitueront, pour les écoles de l'enseignement ordinaire, un soutien concret dans la mise en place des aménagements raisonnables et des intégrations permanentes totales eu bénéfice d'élèves à besoins spécifiques, sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Projet de décret modifiant diverses dispositions en matière de statut des membres du personnel de l'enseignement (Doc 264 (2020-2021))

Ce projet de décret, adopté en commission le 12 juillet 2021, apporte diverses modifications aux textes relatifs aux membres du personnel de l'enseignement. Il met en œuvre les engagements pris dans divers protocoles d'accord sectoriel, notamment l'allongement du congé de naissance pour les membres du personnel enseignant et le personnel administratif et ouvrier, et assure la transposition de règles fédérales ou européennes, tel que l'allongement du congé octroyé aux membres du personnel de l'enseignement endeuillés par la perte d'un enfant.



4 En commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mars 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement de données relatives aux vaccinations contre la Covid-19 (Doc. 212 (2020-2021) n°1)

Examiné et voté en commission en date du 23 mars, ce projet de décret a été adopté en séance plénière le 24 mars 2021. Cet accord de coopération régit le système d'information commun qui sera mis en place pour l'invitation à la vaccination des personnes, pour l'organisation de la vaccination et pour l'enregistrement de la vaccination. Les entités fédérées et l'autorité fédérale considèrent la mise en place d'un système d'information commun comme une condition fondamentale. Ce texte s'inscrit dans une perspective de transparence et d'information du citoyen. Il se veut résolument respectueux du droit à la vie privée.

Projet de décret modifiant le décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française pour y intégrer un chapitre II/1 relatif au traitement des données à caractère personnel (Doc. 198 (2020-2021) n°1)

Ce texte a été examiné et voté en commission le 23 février 2021, il a été adopté par le Parlement lors de sa séance plénière le 10 mars 2021.



C'est le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, pour tous les pays de l'Union européenne qui a justifié l'adoption de ce projet de décret.

L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), ainsi que les pouvoirs organisateurs des milieux d'accueil collectent exploitent, transfèrent ou communiquent au quotidien des données à caractère personnel. Ces opérations constituent un « traitement » au sens du RGPD. Le projet de décret vise donc à encadrer le traitement et la conservation, par ces derniers, des données à caractère personnel.



Projet de décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (Doc.187 (2020-2021) n°1)

Examiné en commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes le 19 janvier 2021, ce projet de décret a été adopté en séance plénière le 3 février 2021. Ce projet de décret vise à transposer trois directives européennes : la directive 2018 sur les services de médias audiovisuels, le code européen des communications électroniques et la directive accessibilité. Articulé en dix II Livres, il reprend des dispositions en matière de programmes, de communications commerciales, de protection des mineurs, d'intégrité du signal et de régulation en général.

Il régit aussi le Fonds des séries et la gestion du patrimoine audiovisuel. Il permet à la législation en matière d'audiovisuel de prendre en compte les derniers développements du secteur, et d'inclure dans le champ réglementaire les services de partage de vidéos.

Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 13 du 20 mai 2020 relatif au soutien du secteur des médias dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 (Doc. 140 (2020-2021) n° 1)

Ce projet de décret prévoit la confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 13 du 20 mai 2020, relatif au soutien du secteur des médias dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 et qui vise à établir les conditions d'aide à la presse écrite (y compris la presse magazine) et aux médias audiovisuels (y compris les télévisions locales) dont la viabilité est menacée suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation du virus COVID-19.

Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien des secteurs culturels et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 (Doc. 139 (2020-2021) n° 1)

Ce projet de décret prévoit la confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19. Il vise à établir les conditions d'indemnisation des opérateurs culturels, des organisateurs d'événements culturels et des producteurs de cinéma frappés de plein fouet par la crise sanitaire.

Projet de décret relatif aux aides pour le journalisme d'investigation en Communauté française (Doc. 122 (2020-2021) n°1)

Ce projet de décret vise à pérenniser le Fonds pour le journalisme créé en 2009, mécanique permettant de soutenir le journalisme en Belgique francophone. Voté en commission en date du 6 octobre 2020, il a été adopté en séance plénière le 21 octobre 2020.

Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°21 du 11 juin 2020 portant le budget ajusté du centre du cinéma et de l'audiovisuel en vue de soutenir le redéploiement du cinéma dans le cadre de la crise de la Covid-19 (Doc. 116 (2020-2021) n°1)

Examiné et voté en commission le 22 septembre 2020, ce projet de décret confirme l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°21 du gouvernement de la Communauté française du 11 juin 2020 portant le budget ajusté du Centre du cinéma et de l'audiovisuel en vue de soutenir le redéploiement du cinéma dans le cadre de la Covid-19. Il a été adopté par le Parlement lors de sa séance plénière du 7 octobre 2020.

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 10 juin 2021 entre la Communauté française et la Région wallonne concernant l'utilisation des dispositifs de vaccination contre la Covid-19 pour les personnes âgées de moins de 18 ans (Doc. 260 (2020-2021) n°1)

Le présent projet de décret a été examiné et voté en commission le 29 juin 2021. Ce texte a pour objectif de compléter la stratégie vaccinale en octroyant la possibilité de vaccination aux publics de 16 à 17 ans. En effet, dès lors que l'abaissement de l'âge du public cible a pour conséquence, dans la région de langue française, un basculement de la compétence au profit de la Communauté française et qu'il n'apparaît pas souhaitable que cette dernière développe une logistique distincte de celle mise en place par les entités qui opérationnalisent la stratégie vaccinale depuis décembre 2020, le présent accord de coopération vise l'utilisation des dispositifs de vaccination mis en place par la Wallonie pour les personnes âgées de moins de 18 ans. Il prévoit une compensation financière de la Communauté française. Il a été adopté en séance plénière du Parlement le 14 juillet 2021.

Projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et la création audiovisuelle (Doc.259 (2020-2021) n°1)

Discuté et voté en commission le 29 juin, ce projet de décret, qui propose de remplacer les anciennes primes au réinvestissement par des primes au succès et de les recentrer exclusivement au profit des œuvres audiovisuelles d'initiative belge francophone, a été adopté le 14 juillet 2021. L'objectif des primes au succès est de récompenser le parcours de ces œuvres audiovisuelles en salles, en festivals et en télévision/plateforme et de mieux cibler la valorisation du patrimoine artistique et technique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pour prendre en compte les nouvelles pratiques de consommation des films que plusieurs portes d'entrée seront désormais possibles pour bénéficier de la prime : la salle commerciale de cinéma et les services de « vidéo à la demande », les festivals et les télévisions.

5 En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur et d'enseignement de la promotion sociale (Doc. 127 (2019-2020) n° 1)

Ce projet de décret répond à une nécessaire actualisation de certains textes régissant l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale. La plupart des dispositions reprennent des mesures techniques, correctrices ou de régularisation de la pratique. Les principales mesures du présent dispositif consistent à remplacer, pour l'octroi des allocations d'études, le critère de finabilité par la production d'une attestation d'inscription régulière auprès d'un établissement d'enseignement supérieur, à modifier la norme de rationalisation de l'offre de formations afin de mieux tenir compte des spécificités de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale, ainsi que de leur public, et à prolonger les effets du décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires jusqu'à l'année académique 2020-2021 incluse. Le texte a été adopté en commission le 20 octobre 2020.

Projet de décret modifiant l'article 15 du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption (Doc. 157 (2020-2021) n° 1)

Au cours de sa réunion du 24 novembre 2020, la commission a examiné et adopté à l'unanimité ce texte qui modifie l'article 15 du décret du 31 mars 2004. Il insère un régime exceptionnel, par lequel tous les agréments des organismes d'adoption arrivant à échéance le 31 décembre 2020 sont automatiquement prolongés d'un an, à compter du 1er janvier 2021.



Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 18 février 2020 modifiant l'accord de coopération du 12 décembre 2005 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune relatif à la mise en œuvre de la loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption (Doc. 158 (2020-2021) n° 1)

La commission a, en sa réunion du 24 novembre 2020, examiné et adopté ce texte ayant pour objet de porter assentiment à l'accord de coopération du 18 février 2020, lequel modifie l'accord de coopération du 12 décembre 2005 relatif à la mise en œuvre de la loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption.





Pour mémoire, la matière de l'adoption est éclatée entre l'État fédéral (compétent pour déterminer les règles de droit civil relatives au statut des mineurs et de la famille telles qu'elles sont établies par le Code civil et les lois qui le complètent) et les Communautés (compétentes pour mettre en œuvre l'accompagnement et l'assistance des personnes concernées par le processus d'adoption).

Projet de décret relatif à la planification de l'offre médicale en Communauté française (Doc. 231 (2020-2021) n°1)

Conformément à la Déclaration de politique communautaire et à la Déclaration de politique régionale du gouvernement de la Région wallonne, le présent projet de décret vise à créer la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette commission a pour principale mission de rendre des avis au gouvernement sur la détermination des sous-quotas pour l'accès aux masters de spécialisation en sciences médicales et dentaires. L'enjeu consiste à développer une politique d'évaluation des besoins réels en matière de soins de santé en Fédération Wallonie-Bruxelles, en favorisant la promotion des spécialités en pénurie et en tenant compte notamment de la dimension territoriale dans l'évaluation de ces besoins.

Le projet de décret, tel qu'amendé, a été adopté en commission le 18 mai 2021.

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 9 décembre 2011 conclu entre la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune en

matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport (Doc 255 (2020-2021) n°1)

Le 9 décembre 2011, un accord de coopération, modifié le 17 décembre 2014, entre les trois Communautés et la Commission communautaire commune, compétentes dans le domaine de l'antidopage, a été conclu. Il favorise la concertation entre les parties en vue de renforcer l'efficacité de la lutte contre le dopage en Belgique, dans un contexte de nécessaire conformité au Code mondial antidopage. Comme une nouvelle mouture du Code mondial antidopage est entrée en vigueur au 1er janvier 2021, il a fallu adapter l'accord de coopération existant.

L'objectif poursuivi réside essentiellement dans l'aménagement du texte de base et de n'introduire que les dispositions strictement nécessaires à la bonne et complète transposition du Code 2021, en droit belge. L'adoption par les différentes parties prenantes de cet accord de coopération, validé et jugé conforme par l'Agence mondiale antidopage, permet à la Communauté française de respecter ses engagements internationaux en matière de lutte et prévention contre le dopage. Le projet de décret vise à donner assentiment à cet accord de coopération qui permet une collaboration efficace sur le terrain entre les parties prenantes.

La commission a adopté à l'unanimité des 12 membres présents l'article unique.

Projet de décret relatif à la lutte contre le dopage et à sa prévention (Doc 262 (2020-2021) n°1)

Au 1er janvier 2021, la nouvelle mouture du Code mondial antidopage est entrée en vigueur. Les signataires du Code – dont les organisations nationales antidopage et les fédérations internationales – sont tenus de mettre en œuvre et d'implémenter celles-ci

dans leurs législations ou réglementations, afin de leur donner plein effet sur le plan interne. Le projet de décret rend la législation antidopage applicable en totale conformité avec le Code afin de respecter les obligations internationales de la Communauté française et éviter ainsi les sanctions financières et sportives. Le nouveau texte s'inscrit dans la continuité des précédents. Il préserve la sécurité juridique et assure une transition harmonieuse pour les acteurs concernés par cette législation. Le texte met l'accent sur l'éducation à l'information et à la prévention en matière de lutte contre le dopage et la proportionnalité à travers notamment de nouvelles catégories de sportifs, comme les sportifs récréatifs ou les personnes protégées.

La commission a adopté le projet de décret le 29 juin 2021 à l'unanimité des 12 membres présents.

Projet de décret relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins (Doc 261 (2020-2021) n°1)

L'entrée en vigueur des dispositions de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine concernant les condamnés à des peines de prison de trois ans ou moins est prévue le 1er décembre 2021 au plus tard. Les modalités d'exécution de la peine de ces condamnés ne seront plus octroyées de manière systématique par des autorités administratives sur base de circulaires ministérielles. Ces demandes seront examinées, de manière individualisée, par le juge de l'application des peines. L'abrogation des circulaires ministérielles laissait un vide juridique, comblé par le projet de décret, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française transférées à l'occasion de la sixième réforme de l'État. Après avoir défini les objectifs et la mission du service compétent, et après

avoir réglé les questions relatives au traitement des données à caractère personnel, le projet de décret organise en Communauté française la gestion de placement de tous les types de mandats de surveillance électronique pour faire face aux changements légaux qui impactent les délais endéans lesquels les placements sous surveillance électronique doivent intervenir. Le texte donne également une base légale aux horaires de présence et de sortie des justiciables condamnés à une ou plusieurs peines de trois ans ou moins en surveillance électronique.

Dans le cadre des travaux qu'elle a menés le 29 juin 2021, la commission a adopté le projet de décret susmentionné.

Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'enseignement de promotion sociale, de recherche scientifique et d'hôpitaux universitaires (Doc 266 (2020-2021) n°1)

Le projet de décret examiné et adopté en commission le 12 juillet 2021 répond à une nécessaire actualisation de certains textes régissant les matières de l'enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique et des Hôpitaux universitaires.

La plupart des dispositions reprennent des mesures techniques, correctrices ou de régularisation de la pratique. Les mesures phares concernent la création d'un master en danse et ses modalités de mise en œuvre, la mise en place du financement de projets artistiques originaux, innovants et de qualité dans les écoles supérieures artistiques (FiPA), l'harmonisation des conditions d'octroi et des modalités relatives aux bourses doctorales, la possibilité pour les doctorants de solliciter une prolongation exceptionnelle de leur bourse pour des motifs en lien avec la crise sanitaire, ainsi que des modalités relatives à la prolongation exceptionnelle des stages et des évaluations du troisième trimestre de l'année académique 2020-2021 jusqu'au 31 janvier 2022 pour les étudiants des années diplômantes dans le contexte de la crise sanitaire.



LES PROPOSITIONS DE DÉCRET ET/OU DE RÉOLUTION DISCUTÉES EN COMMISSION



1

En commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement



Proposition de résolution visant à soutenir les initiatives de la Belgique et des institutions internationales pour obtenir une résolution pérenne du conflit du Haut-Karabakh (Doc. 160 (2020-2021) n° 1)

Cette résolution vise à soutenir les initiatives de la Belgique et des institutions internationales pour obtenir une résolution pérenne du conflit du Haut-Karabakh opposant l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Elle a été adoptée par la commission le 7 décembre 2021. Le Parlement a condamné fermement les violences qui ont vu le jour dans la région et a demandé au gouvernement de soutenir toute initiative multilatérale de nature à construire une solution pacifique au conflit et respectueuse de la démocratie et des droits humains.

Proposition de résolution relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique (Doc. 121 (2020-2021) n°1)

Décidée à lutter contre la prolifération des discours de haine qui se propagent notamment sur internet, la commission a adopté le 4 janvier 2021 une importante résolution qui entend lutter contre toutes les formes de discriminations et œuvrer à la construction d'une société plus inclusive, en prônant l'amélioration du suivi en justice des plaintes et la nécessaire régulation des plateformes de partage de contenus en ligne, tout en privilégiant la voie de l'éducation aux médias.

Proposition de décret spécial portant modification de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 afin de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein du gouvernement de la Communauté française (Doc. 123 (2020-2021) n°2)

Cette proposition de décret spécial adoptée en commission le 8 mars 2021 vise à garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein du gouvernement de la Communauté française en imposant la présence d'au moins un tiers de femmes et d'un tiers d'hommes en son sein.

Proposition de résolution visant à faire reconnaître les vaccins Covid comme un bien universel et à soutenir une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19 (Doc. 204 (2020-2021) n°1)

Par ce texte adopté le 22 mars 2021, la commission a fait sienne la position de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en la matière et a soutenu les demandes auprès du gouvernement fédéral et des instances internationales afin que les vaccins contre la Covid-19 soient reconnus comme bien public

mondial, en préconisant une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, de dépistage, et de traitement de la Covid-19.

Proposition de résolution relative à la rémunération par la Communauté française des agents mis à disposition des anciens ministres (Doc. 184 (2020-2021) n° 1)

Proposition de résolution relative au personnel mis à la disposition des membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sortant de charge (Doc. 242 (2020-2021) n°1)

Ces deux propositions de résolutions déposées par l'opposition ont été examinées conjointement par la commission le 14 juin 2021. Elles visent à demander au gouvernement de réformer le système actuellement en vigueur permettant aux ministres sortants de charge de disposer d'un ou de deux collaborateur(s) équivalent temps plein. À l'issue des débats, ces deux propositions ont été rejetées, la matière nécessitant une coordination préalable et indispensable entre les gouvernements des autres entités du pays.

Proposition de résolution demandant la libération d'Alexeï Navalny et le respect des libertés fondamentales et des droits humains en Russie (Doc. 217 (2020-2021) n°1)

Largement amendée et adoptée en commission le 14 juin 2021, cette résolution condamne fermement les atteintes aux droits humains, à la démocratie, à l'état de droit et aux libertés fondamentales en Russie, en particulier les libertés d'opinion, d'expression et de réunion- ainsi que la violence et les détentions et condamnations arbitraires menées par les autorités russes. Elle réclame en outre la libération immédiate et inconditionnelle d'Alexeï Navalny et de tous les autres prisonniers politiques.

Proposition de résolution visant à mettre en place des sanctions contre l'État d'Israël tant que celui-ci ne respecte pas le droit international Covid-19 (Doc. 236 (2020-2021) n°1)

Proposition de résolution visant à appeler au respect de la cessation des hostilités de la part de toutes les parties, à condamner toute forme de violence et toute atteinte au Droit international, au Droit international humanitaire et aux Droits humains en vue de permettre une paix entre Israéliens et Palestiniens (Doc. 247 (2020-2021) n°1)

Ces deux propositions de résolution ont été examinées conjointement par la commission. Tandis que la première a été rejetée, la seconde, adoptée le 14 juin 2021, appelle non seulement toutes les parties au conflit à respecter de la cessation des hostilités, mais entend aussi condamner toute forme de violence et toute atteinte au droit international, au droit international humanitaire et aux droits humains, aussi bien en Israël que dans les territoires palestiniens. En outre, à travers ce texte, le Parlement demande à ce que le gouvernement fédéral soit encouragé à intensifier les efforts bilatéraux et multilatéraux, en vue d'aboutir à une solution politique négociée entre les parties.





2 En commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires



Proposition de décret modifiant le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des centres psychomédico-sociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française (Doc. 201 (2020-2021))

Le 8 mars, la commission a largement débattu de la proposition de décret dont l'objectif principal vise à modifier le décret relatif au programme prioritaire de travaux (PPT) afin d'y inclure les crédits obtenus dans le cadre du plan de relance et de résilience européen. Cette manière de procéder vise, selon leurs auteurs, à répondre aux contraintes et objectifs imposés par l'Union européenne, dont celui du calendrier et concrétise un premier réinvestissement dans les bâtiments scolaires. Toutefois, le texte s'est heurté aux arguments de la majorité et à la volonté du gouvernement de proposer d'autres voies pour assurer le suivi du chantier de rénovation des bâtiments scolaires. Après de longs échanges, les auteurs initiaux ont décidé de retirer leur texte. Le 2 avril, le texte a été repris par d'autres signataires, conformément au règlement du Parlement.



3 En commission de l'Éducation

Proposition de décret visant l'octroi, en 2021, de moyens supplémentaires permettant de couvrir les surcoûts de fonctionnement liés à la gestion de la crise sanitaire pour les écoles de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, et d'apporter un soutien éducatif et psychosocial renforcé aux élèves des écoles de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé (Doc. 200 (2020-2021) n°1 à 5)

La commission du 25 février 2021 a adopté la proposition de décret visant à accorder des moyens supplémentaires en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19.

Deux aides spécifiques sont ainsi visées par le texte.

Tout d'abord, une aide supplémentaire de 5,8 millions d'euros est octroyée aux établissements de l'enseignement obligatoire et aux académies en vue de renforcer, en 2021, l'enveloppe de 20 millions d'euros dite « Soutien aux écoles – Forfait Covid » qui avait été dégagée en 2020.

Ensuite, la proposition suggère de développer des pratiques d'accompagnement spécifique Covid, en mettant l'accent sur les activités de soutien éducatif et psychosocial. Elles reposent sur la constitution de deux enveloppes différentes, pour un montant de 19 millions d'euros.

Une première enveloppe – de 10 millions d'euros – est dédiée aux établissements scolaires d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé. Une seconde enveloppe, s'élevant à 9 millions d'euros, est dédiée aux 187 Centres psychomédico-sociaux. Cet accompagnement spécifique Covid permettra, en



articulation avec le travail effectué en classe, de soutenir la santé mentale et le bien-être des élèves, de développer et/ou garantir un climat scolaire serein et bienveillant et de lutter contre le décrochage scolaire.

Proposition de résolution visant à promouvoir la lecture à l'école, avec les partenaires culturels et en famille (Doc. 101 (2019-2020), n°1 à 5)

Les auteurs de la proposition de résolution, discutée préalablement en commission les 22 septembre 2020, 5 janvier 2021 et 2 février 2021 ont appelé le gouvernement à prendre des mesures appropriées en vue de favoriser la promotion de la pratique de la lecture, tant à l'école qu'en famille, en s'appuyant sur des partenaires scolaires, familiaux, associatifs et culturels. Ils ont rappelé que la lecture était une compétence essentielle pour l'apprentissage des différentes disciplines scolaires et un moyen d'atteindre une des missions essentielles de l'école en faisant de chaque élève un citoyen engagé et responsable.

Le 5 janvier 2021, la commission, conjointement avec la commission en charge de la Culture, a eu l'occasion d'entendre différents experts dans le cadre de la réflexion amenée par la proposition de résolution quant à la promotion de la lecture et son apprentissage.

Il s'agissait de :

- M. Laurent Moosen : directeur - coordinateur transversal du Plan « Lecture » ;
- M. Olivier Delahaye : vice-président de « Silence on lit ! » - France ;
- Mme Amélie Naviaux : professeur référent à l'initiative de « Silence on lit ! » à l'Athénée royal Jourdan de Fleurus ;
- Mme Micheline Dispy: inspectrice de l'enseignement primaire ;
- M. Francis Van de Woestyne: journaliste fondateur du Fonds Victor ;
- Mme Nicole Wauters : enseignante primaire, conseillère pédagogique et inspectrice en primaire, auteure de « Langage et réussite scolaire : pratiques d'enseignement et français de scolarisation ».

À la suite des éclaircissements apportés par ces experts, les commissaires ont amendé le texte initial de la proposition de résolution qui a ensuite été adoptée à l'unanimité le 9 mars 2021 en commission et le 24 mars 2021 en séance plénière.

Proposition de résolution relative au soutien déterminé aux « personnes-ressources techniciens numériques » au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 188 (2020-2021), n°1 à 5)

L'objectif principal de cette proposition de résolution examinée en commission les 23 février et 23 mars 2021 consiste à faire reconnaître aux personnes-ressources techniciens numériques la capacité d'exercer au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées. À cette fin, le texte demande au gouvernement de poursuivre son travail de réflexion sur la définition d'un profil de fonction « personne-ressource technicien numérique » et sur la manière de l'implémenter et de modifier le décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux pouvoirs organisateurs, afin de permettre à tout enseignant, quelle que soit son ancienneté et disposant d'une formation technopédagogique, d'être éligible à la fonction de « délégué référent » numérique, tel que décrit à l'article 9, § 1er, 12°, de ce décret. Elle a été adoptée à l'unanimité en commission le 23 mars 2021.

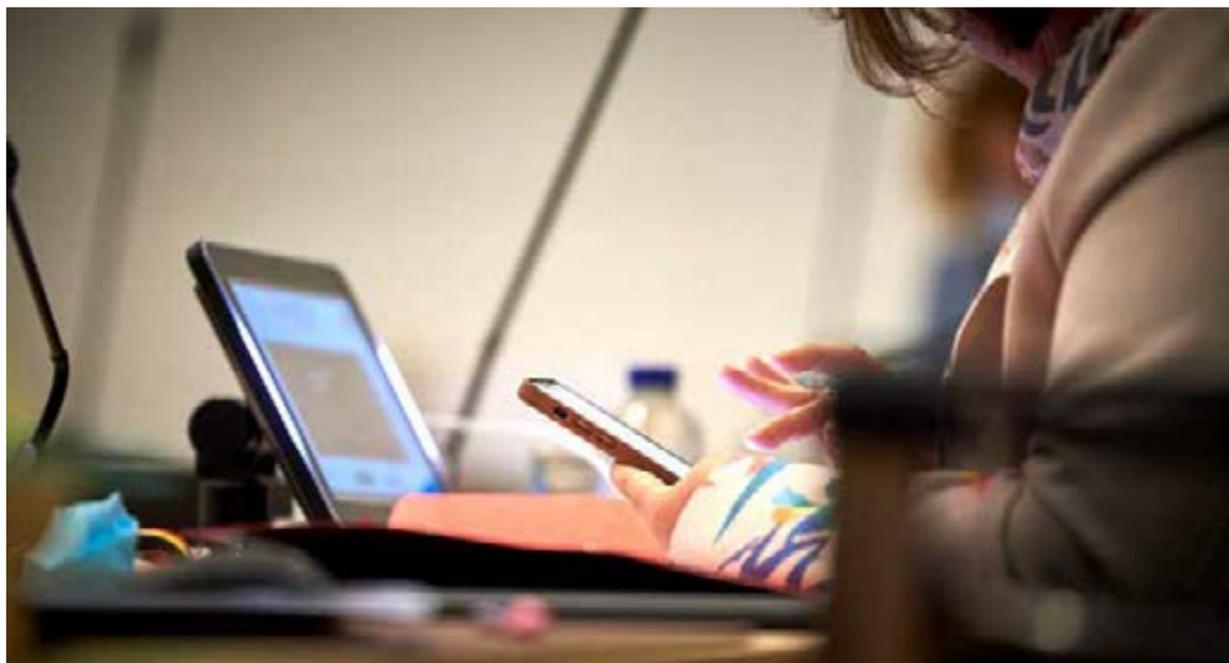


4 En commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

Proposition de résolution relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur (Doc. 205 (2020-2021) n°1)

Discutée et votée en commission le 9 mars 2021, cette proposition de résolution a été adoptée en séance plénière le 24 mars 2021. Les échanges parlementaires ont notamment mis en évidence les enjeux sociétaux de la mesure légale contenue dans le texte de résolution. Le texte veut lutter contre la précarité mensuelle dans les écoles. Ce fait de société ne concerne pas que les femmes, mais aborde des problématiques plus larges à dimension économique (coût), sanitaire (choix des protections, perturbateurs endocriniens...) et culturelle (censure, moqueries).





5

En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles



Proposition de décret visant à limiter le minerval à 175 euros dans l'enseignement supérieur (Doc.202 (2020-2021) n° 1)

La crise de la Covid-19 a fait exploser la précarité étudiante. Une enquête de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) relève que plus de 80% des étudiants interrogés estiment que la diminution des droits d'inscription est prioritaire dans la lutte contre la précarité. Pour lutter contre la précarité étudiante, la proposition de décret déposée par le PTB visait à limiter le minerval à 175 euros pour tous les étudiants de l'enseignement supérieur, montant qui correspond au taux le plus bas actuellement demandé en Communauté française.

Proposition de décret modifiant le décret du 17 juillet 2020 déterminant la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021 (Doc. 130 (2020-2021) n° 1)

Dans l'objectif de rencontrer parfaitement l'intention du législateur, à savoir que les étudiants de l'enseignement supérieur déclarés finançables durant l'année académique 2019-2020 soient considérés comme finançables lors de l'année académique suivante, il est proposé d'étendre le bénéfice du décret du 17 juillet 2020 déterminant la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021 à certaines situations et catégories d'étudiants non expressément couvertes jusqu'ici, alors même que lesdits étudiants étaient finançables au cours de l'année académique 2019-2020. Cette proposition, déposée par des parlementaires de la majorité, a été adoptée en commission du 24 novembre 2020.

La commission poursuivant ses travaux liés aux auditions menées conjointement avec les Parlements de Wallonie, de la Région bruxelloise et francophone bruxelloise sur « la situation de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles » (lire par ailleurs), en vue de remettre des recommandations transversales pour lutter contre la précarité étudiante, la proposition de décret a été rejetée en commission, le 4 mai 2021.

Proposition de résolution visant à soutenir les volontaires dans le mouvement sportif (Doc. 90 (2019-2020) n° 1)

En sa réunion du 8 septembre 2020, la commission a entendu M. Antoine présenter les développements de la proposition de résolution.

Par ce texte, les auteurs de la proposition de résolution entendent inviter le gouvernement à soutenir le secteur

sportif, à la fois touché par les conséquences de la crise sanitaire et par l'arrêt de la Cour constitutionnelle annulant les dispositions légales relatives au travail associatif, dispositions qui permettaient de rémunérer les volontaires du mouvement sportif. La résolution vise à ce que le gouvernement propose une solution financière d'urgence aux clubs pour permettre la reprise de leurs activités dans les meilleures conditions qui soient et qu'il saisisse le comité de concertation afin qu'une solution structurelle puisse être apportée aux difficultés que rencontre le mouvement sportif.

La commission a rejeté le texte, car il propose de compenser les conséquences de l'annulation d'une loi en puisant dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, ce dossier de compétence fédérale a poursuivi son cheminement à la Chambre des représentants.

Proposition de résolution visant à introduire un « chèque sport » spécial Covid-19 (Doc. 96 (2019-2020) n° 1)

En sa réunion du 22 septembre 2020, la commission a entendu M. Vossaert présenter les développements de la proposition de résolution.

Le texte entend apporter un soutien d'urgence au secteur sportif, considérablement impacté par la crise sanitaire causée par la pandémie de Covid-19. Un sondage réalisé par l'Association Interfédérale du sport francophone (AISF) et l'Association des établissements sportifs (AES) évalue à 64.250.000 euros le total des pertes nettes en l'absence de reprise avant la fin du mois de juin. Par ailleurs, l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 23 avril 2020, portant annulation de la loi du 18 juillet 2018 relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale oblige le secteur à revoir la façon dont il soutient financièrement ses travailleurs volontaires. La proposition vise la mise en place, par le gouvernement, d'un système de chèque sport afin de soutenir financièrement ce secteur.

Même si ses intentions ont été estimées louables, le texte a été rejeté parce que la commission n'a pas perçu l'aide concrète apportée aux clubs à travers la proposition.

Proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants (Doc 258 (2020-2021) n°1)

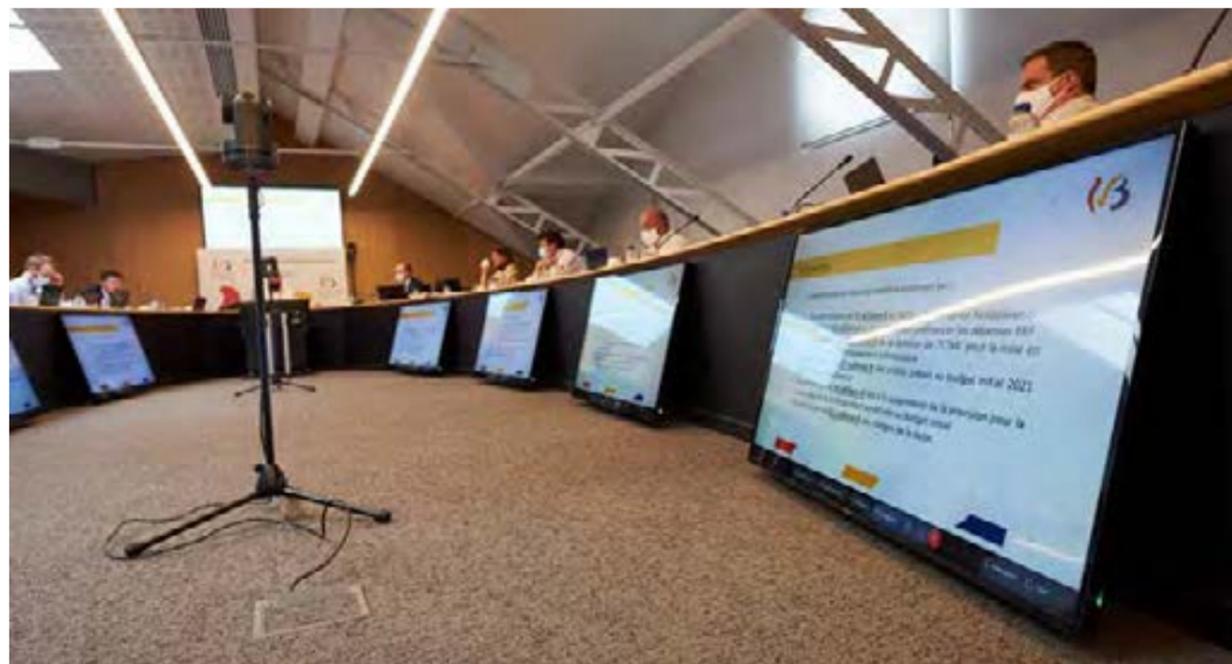
Cette proposition de résolution intervient suite à de nombreuses auditions menées courant 2021 sur la question de la précarité étudiante (voir page 64).

Les auteurs de cette proposition émettent des recommandations aux différents gouvernements des entités concernées, y compris fédérale, afin de lutter contre la précarité étudiante.

Ainsi, le texte formule une série de recommandations pour réduire le coût des études supérieures, faciliter l'accès au logement, au transport public et à l'alimentation pour les étudiants, mais aussi préserver leur santé physique et mentale. Concrètement, il appelle à généraliser le gel des droits d'inscriptions, à réaliser un cadastre des frais administratifs réclamés aux étudiants, à étendre la gratuité des supports de cours (réservée aujourd'hui aux étudiants boursiers), à relever le montant des bourses et augmenter le nombre de bénéficiaires. Le texte, qui sera également approuvé par les parlements régionaux bruxellois et wallon, appelle aussi les Régions à améliorer les possibilités de logement pour les étudiants, à réduire les abonnements de transport pour eux, etc. Un effort est également préconisé pour mieux faire connaître aux intéressés les différentes aides qui sont à leur disposition. Selon une enquête, 60% des étudiants disent en effet ne pas connaître les dispositifs d'aide existants.

La proposition de résolution interparlementaire a été déposée et adoptée le 30 juin 2021 en séance plénière.

LES AUDITIONS QUE LES COMMISSIONS ORGANISENT



1

En commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires



Audition du directeur d'UNIA dans le cadre du rapport annuel 2019 (Doc. 99 (2019-2020))

Au cours de sa réunion du 5 octobre, la commission ayant également en charge l'égalité des chances a accueilli le directeur du centre UNIA qui a pu ainsi assurer la présentation de son rapport annuel 2019. En présence du ministre Frédéric Daerden, qui a rappelé la volonté du gouvernement d'être à la pointe en matière de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité, le débat a essentiellement porté sur la directive européenne sur la circulation des travailleurs migrants, l'enseignement inclusif, le racisme dans le sport, le handicap, l'intersectionnalité ou l'avenir d'UNIA au sein de l'État fédéral.

Audition de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du rapport annuel de la dette 2019 – (Doc. 177 (2020-2021))

Le 4 janvier, les membres de la commission du Budget ont reçu un éclairage très rigoureux et des informations de grande qualité de la part du directeur général du Budget et des finances du ministère, en lien avec l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, concernant le rapport annuel 2019. Au cours des débats, les députés ont abordé notamment des problématiques essentielles telles que les impacts de la crise sanitaire sur les modes de fonctionnement de l'Agence et sur la gestion de la dette, le prêt de la Banque européenne d'investissements de 600 millions d'euros, le risque de taux, la charge de la dette, les investissements socialement responsables ou le rôle du Fonds Écureuil.

Audition dans le cadre du rapport 2020 du Centre interfédéral pour l'égalité des chances – UNIA : « Covid-19 - Les droits humains mis à l'épreuve » (Doc. 175 (2020-2021))

Le 8 mars dernier, ainsi que l'a souligné le président de la commission, le souhait était de rendre hommage aux collaborateurs d'UNIA qui ont fait face à une année extrêmement difficile et qui ont pourtant pris le temps, avec leur direction, d'élaborer un rapport spécifique à la crise sanitaire afin non seulement, de rendre compte

du vécu et des réelles difficultés des citoyens, mais aussi d'attirer l'attention sur les droits fondamentaux et leur respect en temps de crise et de formuler des recommandations pour l'avenir. Le directeur d'UNIA a ainsi souligné la mise en place d'un groupe de travail « Covid-19 et droits humains » en collaboration avec le Centre fédéral Migrations (Myria) et le Service de lutte contre la pauvreté. Une trentaine de collaborateurs ont participé à l'élaboration du rapport (30% du personnel disponible), ce qui traduit l'intérêt porté aux mesures prises et à leurs conséquences vis-à-vis des groupes cibles relevant du mandat d'Unia. Une vingtaine de recommandations ont été listées et les parlementaires ont largement abordé dans le cadre d'une discussion fructueuse avec UNIA et le ministre en charge de l'égalité des chances.

Audition des représentants de l'Entreprise publique des technologies numériques de l'information et de la communication (ETNIC) (Doc. 214 (2020-2021))

Au cours de sa réunion du 22 mars, la commission a accueilli les responsables de l'Entreprise publique des technologies numériques de l'Information et de la communication (ETNIC) ainsi que le président du Conseil stratégique du numérique (Costranum) afin qu'ils puissent présenter leur Plan stratégique du numérique et de l'informatique, fruit d'une méthode définie en commun avec les différents partenaires, avant d'être validé par le gouvernement et présenté au Parlement. Comme la crise sanitaire a pu le révéler, ce plan vise à aider les agents dans leurs missions (travail à distance ...), mais aussi à faciliter la vie des usagers dans leurs relations avec l'administration. L'échange a permis de discuter des huit grands domaines d'action (usagers, données, cadre de travail, innovation ...) et des sept projets phares autour de la culture du numérique et des systèmes d'information (formation à distance, digital workplace, transversalité des

solutions ...), mais il a aussi et surtout mis en exergue des enjeux aussi essentiels que la fracture numérique, la protection des données, l'intelligence artificielle ou encore le recours aux logiciels libres.

Auditions et visites de terrain dans le cadre du dossier des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 46 (2019-2020))

Comme la commission en avait convenu au début de l'année 2020 et sur proposition du ministre, celle-ci a poursuivi en 2020 et 2021 son processus de discussions et de visites des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a ainsi entendu le secrétaire général et les responsables des bâtiments scolaires au sein du ministère, elle a reçu des contributions écrites des différents pouvoirs organisateurs de l'enseignement et elle a invité la coordinatrice du chantier des bâtiments scolaires.

La commission a également procédé à des visites de bâtiments des différents réseaux afin de mieux appréhender les problématiques et les enjeux du dossier : la vétusté des infrastructures scolaires, les crédits budgétaires, les travaux de rénovation et de construction, les économies d'énergie et les aspects environnementaux, les audits, la révision de certaines législations ou normes...

Entre le 30 janvier et le 5 mars 2020 ainsi qu'entre le 4 février et le 3 juin 2021, la commission a visité plusieurs établissements scolaires ce qui a permis de rencontrer leurs représentants (chef d'établissement, pouvoir organisateur, préfet, comptable, économiste...) ainsi que les responsables des différentes directions régionales des bâtiments de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), du Service général des infrastructures de WBE, du Service général des infrastructures de l'enseignement subventionné relevant du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la coordinatrice du chantier des bâtiments scolaires (voir page 66).

2 En commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes



Auditions relatives au tax shelter (Doc. 119 (2020-2021) n°1)

Le mécanisme du tax shelter encourage l'investissement dans des œuvres audiovisuelles, cinématographiques et scéniques par les entreprises soumises à l'impôt des sociétés belge. Le principe de base est qu'une société qui rentre dans les conditions légales bénéficiera d'une réduction de son bénéfice imposable en fonction des sommes investies dans une œuvre éligible.

Le mécanisme a développé considérablement l'activité cinématographique en Belgique. Il est parfois question d'étendre le système à d'autres secteurs, mais il est aussi parfois critiqué pour ses effets pervers et ses dérapages, ce qui a amené à l'examen de possibles réformes.

En sa réunion du 17 septembre 2020, la commission a entendu les responsables suivants :

- Pour l'institutionnel :
 - Mme Anja Berlangier, inspectrice principale et cheffe de service de la cellule « Tax shelter » au sein du SPF Finances ;
 - Mme Jeanne Brunfaut, directrice du Centre du cinéma et de l'audiovisuel ;
 - M. Pol Mareschal, coordinateur du Service général de la création artistique, cellule « Arts de la scène » ;

> Pour l'expertise scientifique :

- M. Marc Bourgeois, professeur au Tax Institute de l'ULiège, et M. Antoine Vandenbulke, doctorant ;

> Pour les fonds régionaux

- Mme Virginie Nouvelle, directrice de Wallimage entreprises, Wallimage coproductions et directrice financière ;
- Mme Marine Haverland, conseillère pour l'audiovisuel chez Screen Brussels, et M. Noël Magis, directeur de Screen Brussels ;

Lors de sa réunion du 8 octobre 2020, la commission a entendu plusieurs représentants :

- Pour les agences :
 - Mme Sibylle Smets, administratrice et responsable des productions chez Taxshelter.be ;

- M. Jérôme Tellin, directeur chez Inver Invest ;
- Mme Isabelle Molhant, directrice générale chez Casa Kafka ;
- M. Olivier Colin, directeur des opérations chez Scope Invest ;

• Pour les intermédiaires

- M. Walter Vos, directeur de La Coop ;

• Pour le secteur professionnel :

- M. Patrick Quinet, président de l'Union des producteurs francophones de films (UPFF) ;
- M. Samuel Tilman, administrateur de l'Association des réalisateurs et réalisatrices de films (ARFF) ;
- MM. Abdel Makoudi, directeur du Théâtre Varia, et Michel Kacenenbogen, directeur du Théâtre Le Public et président de la Fédération des employés des arts de la scène (FEAS) ;
- M. Miguel Declaire, administrateur à la Chambre des compagnies de théâtre adulte (CCTA).

Audition de M. Benoît Parmentier, administrateur général de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), et M. Thierry Wimmer, président de l'ONE, relativement au rapport d'activités 2019 (Doc. 120 (2020-2021) n°1)

Cette audition s'inscrit dans le cadre de la négociation entre le gouvernement et le Conseil d'administration de l'ONE, sur le nouveau Contrat de gestion de l'ONE (2021-2025). L'objectif principal de cette rencontre consistait essentiellement à échanger sur une série de points d'attention, comme la réforme des milieux d'accueil (MILAC), la vaccination ou encore l'informatisation de l'ONE. Les échanges parlementaires ont permis à l'administrateur général de prendre connaissance des recommandations formulées par la commission en vue de permettre aux rédacteurs du futur contrat de gestion de prendre en considération les demandes exprimées par la commission de l'Enfance.

Rapport du Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (01.01.2019 au 31.12.2019) (Doc. 220 (2020-2021) n°1)

En sa réunion du 18 mai 2021, la commission a entendu M. Marc Bertrand, médiateur commun à la Région wallonne et à la Communauté française relativement à son huitième rapport consacré aux activités de l'année 2019. À l'issue de cette présentation portant principalement sur les recommandations d'ordre général (2019), les commissaires ont également interrogé le médiateur sur le nombre de réclamations adressées à ses services, en lien avec les compétences de la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. Les parlementaires ont notamment souhaité obtenir plus de précisions sur le nombre précis de questions liées à la culture, à l'enfance (adoption), aux médias ou encore au traitement des réclamations concernant l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et la RTBF pour l'année 2020.



5 En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

Audition de M. Laurent Despy, administrateur de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) (Doc.132 (2020-2021) n°1)

En sa réunion du 20 octobre 2020, la commission a entendu la vision de M. Despy sur le rôle de l'ARES. Ce fut également l'occasion d'aborder l'évaluation du décret « Paysage », la réforme de la formation initiale des enseignants, ainsi que l'impact de la crise sanitaire. La commission a également pu échanger sur les politiques de genre et le harcèlement dans l'enseignement supérieur.

Audition de la Cour des comptes sur le rapport d'audit de la Cour des comptes sur « Le paiement du personnel enseignant des hautes écoles en Communauté française » (Doc. 94 (2019-2020) n°1)

La commission a, en sa réunion du 4 mai 2021, entendu Mme Fripiat, auditrice de la Cour des comptes. L'auditrice a présenté aux commissaires le rapport d'audit réalisé par la Cour des comptes sur la situation administrative et pécuniaire du personnel enseignant de l'enseignement supérieur en hautes écoles organisé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'année académique 2016-2017. Si le cadre législatif de l'enseignement supérieur en hautes écoles apparaît adéquat pour permettre la bonne gestion des personnels enseignants, la Cour recommande néanmoins de revoir systématiquement le calcul de l'ancienneté pécuniaire des membres du personnel avant de l'introduire dans la gestion informatique ; de consigner au dossier un état de l'ensemble des services déclarés par le membre du personnel, admissibles ou non dans l'ancienneté pécuniaire ; de mettre en place une procédure de



notification directe des certificat d'aptitude approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES) homologués par le gouvernement, intégrée dans la gestion informatisée du personnel enseignant et enfin d'intégrer les reconnaissances d'expérience utile et de notoriété professionnelle dans le fichier signalétique de la gestion informatisée du personnel. La ministre Valérie Glatigny a rappelé que l'administration a, depuis quelques années, lancé le projet « DESI » visant à réécrire totalement le programme de rémunération des enseignants. Ce chantier ambitieux nécessite un investissement humain, informatique et technique important et devrait aboutir dans quelques années afin de mieux répondre aux exigences et difficultés inhérentes au paiement de plus de 100.000 personnes. Ce nouveau programme répondra aux obligations légales et administratives, tant en matière d'application des statuts que pour le calcul correct de l'ancienneté. Il améliorera la gestion des dossiers et diminuera le risque d'erreurs.

Audition de M. Marc Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne sur son rapport annuel 2019 (Doc. 220 (2020-2021) n° 1)

La commission a, en sa réunion du 4 mai 2021, entendu M. Bertrand présenter son rapport 2019. Ce rapport s'inscrit dans la continuité des rapports précédents. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont les services administratifs concernés par les allocations d'études (596 contre 481 en 2018), les relations scolaires (248 contre 193 en 2018), les équivalences de diplôme (186), et les personnels de l'Enseignement (172) qui ont fait l'objet du plus grand nombre de réclamations auprès du médiateur. La commission a noté l'augmentation des réclamations relative à l'aide à la jeunesse. C'est inquiétant et révélateur du rôle d'interface concret que représente le médiateur pour le secteur et les usagers.

Pour ce qui concerne les différentes recommandations sur l'enseignement supérieur, plusieurs sont en cours de suivi et d'autres qui nécessitent des adaptations de la législation, seront prises en compte notamment dans le cadre d'un projet de réforme de la législation des allocations d'études.

Les réclamations relatives aux sports sont peu nombreuses. Quant aux maisons de justice, il n'y a pas eu de dossier spécifique ce qui explique que l'absence de cette thématique au rapport.

Auditions relatives aux conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc 211 (2020-2021) n°1)

La précarité étudiante est devenue ces dernières années une préoccupation des plus prégnantes. La Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission du logement et des Pouvoirs locaux du Parlement de Wallonie, la délégation parlementaire du parlement bruxellois, la Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des

Crèches, de la Culture et du Tourisme du parlement francophone bruxellois ont procédé, au cours des réunions du 19 janvier, du 2 février, du 23 février et du 9 mars 2021, aux auditions relatives aux conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Rudy Demotte, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a rappelé dans son discours d'ouverture, que la Belgique a ratifié en 1983, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dit le Pacte de New York. Dans ce texte, les États reconnaissent le droit à l'éducation et s'accordent sur le fait que l'éducation doit déboucher sur un épanouissement individuel. L'éducation est un puissant levier de réduction des inégalités et a non seulement pour fonction de cultiver l'esprit et de permettre de s'épanouir, mais aussi d'éloigner la pauvreté.

Pourtant, chaque année, les statistiques démontrent que les étudiants ont de plus en plus de mal à payer et à poursuivre leurs études. On estime aujourd'hui que plus d'un étudiant sur trois en Fédération Wallonie-Bruxelles vit dans une situation de précarité. De ce fait, ceux-ci sont contraints de mettre plus d'énergie dans leur subsistance matérielle que dans leurs études. Les coûts qu'ils subissent sont directement ou indirectement liés à leur engagement dans les études : le minerval, le matériel, les supports de cours, les équipements divers, le logement, le transport, la nourriture, etc. Les études supérieures peuvent devenir pour les étudiants et leurs familles de véritables gouffres financiers.

Au cours de la réunion du 19 janvier 2021, ont été auditionnés M. Michaël Van Cutsem et Mme Odile Martin, du bureau de consultance BDO, ainsi que Mmes Christine Hesse et Marion Delmon du bureau d'études Sonecom, spécialisé dans les enquêtes et les études statistiques, auteurs de l'« Étude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

La réunion du 2 février a abordé la problématique de la précarité étudiante dans un premier temps, sous un angle transversal, avec l'audition de Mme Chems Mabrouk, présidente de la Fédération francophone des étudiants (FEF), de Mme Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté

(RWLP), de M. Maxime Michiels, représentant du service «Études politiques» de la Ligue des familles et de Mme Anne Dautrebande, coordinatrice du Groupe d'action et de réflexion des services sociaux des hautes écoles et écoles supérieures des arts (GARSS HE-ESA) et responsable du service social pour étudiants de la Haute École Léonard de Vinci ; et dans un second temps, sous l'angle de la santé, avec l'audition de M. Karim Majoros, représentant des centres de planning familial, de Mme Marie Gilles, chargée de projets en promotion de la santé, du Service «ULB santé» et de Dre Valérie Hanozet, intervenant au nom du service de PSE (promotion de la santé à l'école) – Enseignement supérieur non universitaire.

Au cours de la réunion du 23 février, il a été procédé aux auditions de M. Etienne Gilliard, directeur général de la Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique, de M. Philippe Hacken, président de la CoVEDAS de l'ARES, de M. Alain Vaessen, directeur général de la Fédération des CPAS de Wallonie, de Mme Hanane Zribi, responsable de la Cellule «Étudiants» du CPAS de Bruxelles, de Mme Florence Vanderstichelen, directrice du service d'aide aux étudiants de l'UCLouvain. La matinée s'est conclue avec l'intervention de M. Renaud Maes, professeur à l'Université Saint-Louis et auteur de l'étude « Prostitution étudiante, résultat d'une recherche sociologique ».

La dernière réunion a abordé la problématique de la précarité étudiante et des dépenses en matière de logement, avec l'audition de M. Charles Doumit, directeur de la Plateforme Logement Etudiant (PLE), et de M. Cédric Doutrelepont, directeur de l'Agence immobilière sociale étudiante (AISE), de M. Dominique Corvers, président du Collège des administrateurs des maisons des étudiants (MDE), de M. Régis de Keratem, président de l'ASBL 1Toit2Ages et de M. Olivier de Clippele, vice-président du Syndicat national des propriétaires et co-propriétaires (SNPC). Le Pôle Logement du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de Wallonie a quant à lui, remis un avis sur la question.

Cette série d'auditions s'est clôturée en abordant la question des dépenses en matière d'alimentation et de

culture, avec les auditions de M. Yannis Bakhouch, président et fondateur de l'ASEB et de M. Gregory Laurent, responsable du service « ULB Culture ».

Ces diverses contributions ont alimenté la réflexion d'un groupe de travail. Une proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants a ainsi été déposée sur les bureaux du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Parlement de Wallonie, du Parlement bruxellois et du Parlement francophone bruxellois, en vue d'être adoptée par ces assemblées avant la fin de la session parlementaire. Cette dernière a été adoptée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 30 juin 2021 (voir page 65).

Audition de M. Laurent Despy, administrateur de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) sur le rapport d'activités de l'ARES 2019-2020 (septembre 2019 - septembre 2020) (Doc. 246 (2020-2021) n° 1)

M. Despy a passé en revue les différents projets et les actions menés en 2019-2020, une année académique singulière, affectée par la pandémie de coronavirus. Au-delà des chiffres et des prises de décisions, ce rapport met en lumière l'expertise et le rôle fédérateur de l'ARES, lieu unique de dialogue entre toutes les formes d'enseignement supérieur.

Durant l'année académique 2019-2020, l'ARES a une nouvelle fois joué un rôle majeur dans l'amélioration continue du cadre législatif lié à l'enseignement supérieur. Le rapport revient notamment sur les propositions qu'a formulées l'ARES pour le projet de décret « Fourre-tout IV », sur l'évaluation réalisée du décret « Paysage » ou encore sur les avancées significatives en matière de simplification administrative développées dans le contexte du projet e-paysage. L'année a également été marquée par les nombreuses actions liées à la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE), et menées par la cellule d'appui constituée au sein de l'académie.



LES MISSIONS ET VISITES QUE LES COMMISSIONS ORGANISENT

1 En commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires



Visites de terrain dans le cadre du dossier des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La commission a procédé à plusieurs visites de bâtiments à Bruxelles et dans les différentes provinces de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mieux appréhender les problématiques et les enjeux du dossier : la vétusté des infrastructures scolaires, les crédits budgétaires, les travaux de rénovation et de construction, les économies d'énergie et les aspects environnementaux, les audits, la révision de certaines législations ou normes ...

Voici le détail des visites organisées :

- 30 janvier 2020
 - Home d'accueil (internat de l'enseignement spécialisé) - Quaregnon
 - Athénée Royal « Jules Destrée » - Marcinelle
- 4 février 2021
 - École des Champs (CECP) - Grâce-Hollogne
- 6 février 2020
 - Athénée Royal « Saint Gilles » - Saint-Gilles
 - Athénée Royal « Ixelles » - Ixelles
 - Athénée Royal « Victor Hugo » - Haren
- 13 février 2020
 - Pôle d'Enseignement namurois, Bâtiments Cadets - Namur
 - Pôle d'Enseignement namurois, Bâtiments Casernes - Namur
 - Athénée Royal Paul Delvaux « les Villas » - Ottignies
- 20 février 2020
 - ITCF « centre Ardennes » - Libramont
- 25 février 2021
 - Centre scolaire Saint-Exupéry (SeGEC), implantation Sainte-Marie - La Louvière,
 - École communale de Heigne (CECP) - Jumet
- 5 mars 2020
 - Athénée Royal « Atlas » - Liège (Jupille)
 - Athénée Royal « Verdi » - Verviers
- 11 mars 2021
 - École active (FELSI) - Bruxelles
- 3 juin 2021
 - Institut provincial d'enseignement technique (CPEONS) - Nivelles



LE COMITÉ D'AVIS CHARGÉ D'EXAMINER LES QUESTIONS RELATIVES À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Auditions relatives au rapport d'évaluation du dispositif « Alter Égales »

Mercredi 23 septembre 2020, les membres du comité ont procédé aux auditions de M. Matthieu Veinstein, représentant du service « Évaluation des politiques publiques » du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et Mme Barbara Brunisso, coordinatrice au sein de la coordination des politiques transversales du ministère, au sujet du rapport d'évaluation du dispositif « Alter Égales ».

Mme Deborah Kupperberg, directrice « Égalité des chances » au ministère, et Mme Anne-Sophie Timarche, conseillère à la cellule « Droits des Femmes », ont quant à elles présenté les services compétents en Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de droits des femmes.

Un large échange de vues s'en est suivi.

Suite aux auditions relatives à l'évaluation du dispositif « Alter Égales », le comité d'avis a rédigé un avis d'initiative favorable qu'il a transmis à la ministre des Droits des Femmes, Mme Linard. Cet avis mentionnait notamment la nécessité d'améliorer le dialogue avec les parlementaires, ainsi que la nécessité d'intégrer des associations de terrain à la mise en œuvre du Plan « Droits des Femmes ».

Audition sur le rapport concernant le harcèlement dans l'enseignement supérieur

Mercredi 7 octobre 2020, les parlementaires ont entendu Mme Chems Mabrouk, présidente de la Fédération des étudiant.e.s francophones (FEF), sur le rapport concernant le harcèlement dans l'enseignement supérieur.

Les membres et Mme Mabrouk ont ensuite échangé leurs points de vue sur cette thématique importante.

Formation sur le budget généré

Jeudi 12 novembre 2020, les membres ont suivi le premier module d'une formation sur le budget généré (premier module), dispensée par Mme Katlijn Demuyck de « Gender at Work », un bureau conseil pour le développement durable professionnel et personnel, ce qui a donné lieu à un large échange de vues. Cette formation a été dispensée sous l'égide de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles.

Mercredi 20 janvier 2021, dans le cadre des auditions relatives au budget sensible au genre, le comité a suivi le deuxième module de formation que dispense l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles (Mmes Katlijn Demuyck de « Gender at Work », Mme Barbara Brunisso et M. Jonatan De Lemos Agra Nascimento, de la Direction de l'égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Le comité a également entendu l'expérience que mène Mme Viviane Teitelbaum, ancienne échevine des Finances de la commune d'Ixelles. Mme Teitelbaum a notamment insisté sur le fait que l'évaluation du processus ne se mesure pas en moyens budgétaires dépensés, mais en actions menées et en objectifs remplis.

Auditions relatives au budget sensible au genre

Mercredi 3 février 2021, le comité a entendu Mme Françoise Goffinet de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Mme Barbara De Witte de la cellule « Égalité des chances » de la ville de Bruxelles, Mme Élisabeth Hautier, cheffe de projet adjointe à cette cellule « Égalité des chances » et M. Nicolas Gheude, collaborateur de Mme Lydia Mutyebele, échevine en charge de l'Égalité des chances à la ville de Bruxelles sur le budget sensible au genre (BSG).

Il ressort notamment de ces auditions que l'application du BSG, que ce soit au niveau local, ou au sein des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a des effets concrets sur la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Auditions relatives aux violences faites aux femmes dans l'espace numérique

Mercredi 10 mars 2021, le comité a entamé une série d'auditions relatives aux violences faites aux femmes dans l'espace numérique en entendant l'exposé de Mme Safia Collignon, professeur en communication politique à l'Université de Londres, relatif aux violences subies par les femmes candidates aux élections. Il ressort de son étude que 61% des femmes actives en politique ont déclaré avoir subi des faits de violences en ligne.

Mercredi 24 mars 2021, le comité a poursuivi ses auditions en entendant les exposés de Mme Evelyn Regner, présidente de la commission des Droits des Femmes et de l'Égalité des genres du Parlement européen et de Mme Manon Brulard, membre de la collective « Chayn Belgium ». Mme Regner a notamment présenté certains coûts de la cyberviolence fondée sur le sexe, comme les frais de santé, les frais juridiques, les coûts du marché du travail et les coûts associés à une qualité de vie réduite. La commission des Droits des Femmes travaille actuellement sur une proposition législative d'initiative visant à combattre la cyberviolence fondée sur le sexe.

Mme Brulard a présenté les missions de la collective « Chayn Belgium » qui lutte contre les violences faites aux femmes grâce aux technologies ouvertes, et, notamment, les ateliers de « Digital safe care » qui consistent à donner des outils et des stratégies pour mieux appréhender le cyberspace.

Mercredi 21 avril, le comité a entendu Mme Martine Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels, M. Patrick Verniers, directeur du Service d'appui au Conseil supérieur de l'éducation aux médias, et M. Yves Collard, membre de l'équipe de recherche de l'enquête « #Generation2020 » et formateur en éducation aux médias à Média Animation ASBL. Mme Simonis a expliqué les violences en ligne perpétrées contre les femmes journalistes. Les deux autres intervenants ont présenté les résultats de l'enquête « #Generation2020 » qui vise notamment à comprendre comment les jeunes utilisent internet, leur rapport à l'information en ligne et comment ils et elles gèrent leur vie affective en ligne.

Un large échange de vues s'en est suivi.

Avis sur l'avant-projet de décret renforçant et modernisant les règles relatives à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Mercredi 21 avril 2021, sollicité par Mme Linard, ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, le comité d'avis a rendu un avis positif sur l'avant-projet de décret renforçant et modernisant les règles relatives à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.

Le nouveau texte se veut plus clair et explicite pour ce qui est des conditions linguistiques de l'emploi des genres, des documents et des institutions visés.

Auditions relatives à la féminisation du sport et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le milieu sportif

Le comité d'avis a eu l'occasion d'entendre de nombreux acteurs sur cette thématique importante. En voici le détail :

Mercredi 19 mai 2021, le comité a successivement entendu Mme Dominique Gavage, membre du comité de sélection du COIB (Comité olympique et interfédéral belge), à l'initiative de la task force « Women and Sports », Mme Françoise Goffinet, membre de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, concernant l'étude des femmes et des hommes – « recommandation n° 2020-R/005 concernant les femmes et le sport » et M. Alain Laitat, Administrateur général de l'Administration générale du sport.

Un large échange de vues s'en est suivi.

Mercredi 2 juin, les membres ont pu auditionner Mme Lise Burion, journaliste sportive à la RTBF, sur la place du sport féminin. Mme Burion a fait vivre son expérience de journaliste de terrain.

Mercredi 16 juin, les membres du comité ont écouté les interventions de Mme Aline Zeler, ancienne capitaine de l'équipe nationale féminine de football, et fondatrice du « Foot festival 100% Filles », ainsi que de Mme Marie-France Zicot, coordonnatrice de la session « Genre et pratique sportive » (ULB) pour le certificat en genre et sexualité.

Les membres ont ensuite posé toutes les questions qu'ils jugeaient utiles.

Mercredi 30 juin, Mme Stéphanie Forde, ex-arbitre et directrice opérationnelle de l'arbitrage pro à l'Union belge de football (RBFA), Mme Ludivine Henrion, ex-coureuse cycliste, championne de Belgique sur route et lauréate du prix pour la promotion du sport féminin et M. Pierre Cornia, entraîneur du club féminin de basket « Liège Panthers » (Division 1 nationale) ont tour à tour expliqué leur propre vécu de professionnels aguerris dans le milieu du sport féminin.

Une discussion a ensuite confronté les points de vue avec les membres du comité d'avis.

Présentation du plan d'action #HeForShe (Eux pour Elles) du Parlement

M. Xavier Baeselen, secrétaire général du Parlement, et Mme Julie Bolette, première conseillère de direction, ont détaillé les différentes actions entreprises au sein de l'administration du parlement dans le cadre de l'engagement de l'institution dans le mouvement #HeForShe (EuxPourElles) d'ONU Femmes, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en incitant notamment les hommes à s'investir en la matière.

Ces deux interventions ont démontré que le Parlement poursuit au quotidien ses efforts pour faire participer les hommes dans ce combat plus que jamais d'actualité.

LES « GRANDS RAPPORTS » ET AUTRES TRAVAUX

LES « GRANDS RAPPORTS »



Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif aux objectifs de développement durable - Programme 2030 de l'ONU : mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique (Doc. 113 (2019-2020) n°1)

Priorité stratégique au niveau international, les objectifs de développement durable (ODD) tels que fixés par l'ONU ont figuré à l'agenda de la réunion de la commission du 19 octobre 2020, au cours de laquelle la Cour des comptes a présenté son rapport d'audit. Ce fut l'occasion de faire le point, avec la Cour et le ministre-président, non pas tant sur les ODD proprement dits, mais sur les indicateurs et la coordination entre les niveaux de pouvoirs dans le système fédéral belge.

Rapport annuel du médiateur commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie (01.01.2019 au 31.12.2019) (Doc. 220 (2020-2021) n°1)

Les commissions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en fonction de leurs compétences, ont entendu le médiateur commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie, M. Marc Bertrand, pour la présentation de son rapport annuel. Celui-ci s'inscrit dans la continuité des rapports précédents. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme les années précédentes, ce sont les services administratifs

concernés par les allocations d'études (596 dossiers), les relations scolaires (248), les personnels de l'Enseignement (172) et les équivalences de diplôme (186) qui constituent l'essentiel de la matière. À partir de l'analyse de tous les cas qui lui ont été soumis, le médiateur a formulé 19 recommandations d'ordre général et 49 recommandations spécifiques, adressées pour certaines, aux autorités politiques (lorsqu'une modification décrétole ou réglementaire est nécessaire), et pour d'autres, aux administrations (lorsqu'il s'agit d'une modification d'une circulaire ou d'une pratique administrative). Les commissions ont ainsi pu prendre connaissance d'un état des lieux des recommandations émises les années précédentes qui soit sont totalement ou partiellement mises en œuvre, soit devraient encore l'être.

Rapport d'activités (2019) de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) (Doc.120 (2020-2021) n°1)

En sa réunion du 22 septembre 2020, la commission a entendu, M. Parmentier, administrateur général de l'ONE sur son rapport d'activités 2019. Ce rapport correspondait également au centenaire de l'ONE. C'est ainsi qu'après avoir dressé le bilan des activités et actions de l'année écoulée, M. Parmentier a longuement échangé avec les commissaires et répondu à leurs nombreuses questions essentiellement consacrées à la stratégie mise en place pour gérer la crise sanitaire dans le secteur de la petite enfance.

32e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française (Doc. 141 (2020-2021))

La commission du Budget a invité la Cour des comptes à venir présenter son 32e cahier d'observations (fascicules I et II) qu'elle adresse chaque année au Parlement. Dans ce cadre, différents dossiers ont été abordés et longuement discutés en commission le 8 mars, notamment en ce qui concerne le compte général (exécution, trésorerie, variation du patrimoine), la dette, le solde de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2019, la reddition des comptes des entités et des organismes, le contrôle du compte général de WBE en 2019, mais également les audits et contrôles des comptes des universités, la mise en œuvre de la réforme comptable ou l'octroi d'avances de fonds à des opérateurs subventionnés. À cette occasion, les députés ont posé de nombreuses questions à la représentante de la Cour des comptes et au ministre qui ont apporté les éclairages utiles et nécessaires.

La commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles s'est, quant à elle, plus particulièrement intéressée au rapport d'audit réalisé par la Cour des comptes sur la situation administrative et pécuniaire du personnel enseignant de l'enseignement supérieur en hautes écoles organisé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'année académique 2016-2017 (voir page 63).

Exposés du ministre du Budget relatif au conclave budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les 19 octobre 2020 et 3 mai 2021, le ministre du Budget a présenté les résultats du conclave budgétaire du gouvernement pour le budget initial 2021 et pour son ajustement. Dans les limites méthodologiques qui ont été rappelées, ces présentations et les discussions ont permis à la commission de recevoir une série d'informations sur les perspectives budgétaires en intégrant le contexte actuel, tant pour les paramètres économiques que démographiques, mais aussi au niveau de l'impact de la crise sanitaire sur les secteurs et des réformes mises en œuvre par le gouvernement. Cet exercice de transparence préalable au dépôt des

documents budgétaires officiels, à leur discussion et au vote en commission, a été largement salué par les députés.

Contrat de gestion de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) – Note d'intention du gouvernement (Doc. 221 (2020-2021))

Le décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française comporte plusieurs obligations pour le Parlement, dont l'une concerne son rôle d'avis dû relativement aux éléments constitutifs du contrat de gestion de WBE. Par dérogation à l'article 36, § 1er, alinéa 1er, pour la conclusion du premier contrat de gestion, l'article 80 prévoit que pour le 31 mars 2021 au plus tard, le gouvernement sollicite l'avis du Parlement sur les éléments constitutifs du contrat de gestion, tels qu'il les propose dans une note d'intention détaillée. En conséquence, la commission a procédé à l'audition de l'administrateur général et du président du conseil d'administration de WBE le 19 avril avant de formuler des recommandations à l'attention du Parlement le 3 mai.

Contrat d'administration du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 237(2020-2021))

Le 17 mai, la commission a reçu M. Frédéric Delcor, secrétaire général du ministère de la Communauté française pour une présentation du nouveau contrat d'administration approuvé par le gouvernement, le 19 avril. À cet égard, le ministre de la Fonction publique a rappelé que le contrat constitue un moment important avec des enjeux de responsabilisation du ministère, de souplesse dans l'adaptation aux besoins nouveaux, de mise en place d'indicateurs, d'une feuille de route annuelle et d'une évaluation de l'exécution. De son côté, M. Delcor a souligné que le contrat doit guider l'administration jusqu'au terme de la législature, avec le souci d'aligner l'ensemble des services et des collaborateurs sur les mêmes objectifs prioritaires en prenant en compte les enjeux de chaque métier et les enjeux transversaux. De nombreuses thématiques (bien-être, diversité, fonctions critiques, innovation, écologie, gestion de plaintes...) ont été abordées par les députés qui ont consacré plusieurs heures à cet échange fructueux.

LES AUTRES TRAVAUX

1 En commission de Coopération

La commission de Coopération avec les Communautés s'est réunie le mercredi 24 mars 2021 pour examiner les rapports sur l'état de la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone pour les années 2017 à 2019. Elle a également analysé le programme de travail de la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone pour les années 2021-2024. Dans le cadre de cet examen, elle a entendu les

exposés du ministre-président, M. Pierre-Yves Jeholet, et de la déléguée permanente de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone, Mme Isabelle Dujacquier. L'examen de ces rapports sera finalisé à la rentrée parlementaire 2021-2022, lors d'une réunion conjointe des commissions de Coopération des Parlements de la Communauté française et de la Communauté germanophone.

2 En commission conjointe

Audition du ministre-président et du ministre du Budget en commission conjointe

Le 18 janvier 2021, au cours d'une réunion tenue conjointement avec la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, la commission a entendu le ministre-président et le ministre du Budget pour un vaste échange de vues sur deux arrêtés de pouvoirs spéciaux pris par le gouvernement :

- l'arrêté n° 40 relatif au subventionnement exceptionnel des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ayant pour objet l'achat de matériel informatique, dans le cadre de la crise de la Covid-19 ;
- l'arrêté n° 42 déterminant les conditions et les modalités d'octroi d'une intervention financière facilitant l'achat ou la location de matériels informatiques par les parents ou les personnes investies de l'autorité parentale au profit de leur enfant et afin de faciliter le suivi des apprentissages.

Commission conjointe relative à la santé mentale des jeunes

Commission conjointe de la commission de l'Éducation, de la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes et de la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles – Rapport relatif à la santé mentale des jeunes

Conformément à l'article 25 du règlement du Parlement, une initiative parlementaire fut prise en commission de l'Éducation afin d'élaborer un rapport relatif à la santé mentale des jeunes, tant dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 qu'au-delà de celle-ci et ce, tant dans le cadre scolaire ou académique qu'en dehors de celui-ci.

Eu égard à la transversalité de la thématique abordée, le rapport est élaboré par les députés de trois commissions susmentionnées sous rubrique. Ces derniers peuvent s'appuyer sur les expertises orales et écrites des acteurs académiques, du monde médical, du milieu scolaire et de terrain.

Une première session d'auditions, dédiée au monde académique, médical et psychologique, s'est tenue le jeudi 17 juin 2021. Elle fut l'occasion d'entendre les experts suivants :

- le professeur Dimitri Van der Linden, représentant de la Task force pédiatrique et docteur Boris Rosenfeld, représentant de l'Association professionnelle des psychiatres infanto-juvéniles francophones ;
- la docteure Sophie Maes, pédopsychiatre et cheffe de service de l'unité pour adolescents de la Clinique du Domaine ;
- la professeure Véronique Delvenne, cheffe du service de pédopsychiatrie de l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola et co-auteure d'une étude sur la psychologie à l'âge de transition ;
- M. Alexis Vanderlinden, responsable de projets au Centre de référence en santé mentale (CRéSaM).



LE PARLEMENT, ACTEUR SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE



74	La diplomatie parlementaire
75	Les relations bilatérales
76	Les relations multilatérales
87	L'accueil de personnalités

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Complémentaire à leurs missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif, les élus exercent un rôle international utile aux sociétés interdépendantes et en pleine mutation. Ce rôle s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral ou multilatéral.

La connaissance du député des problématiques internationales et son appartenance à des réseaux internationaux renforcent sa capacité d'acteur de paix, de coopération et de développement durable. Cette mission donne aussi une dimension éthique aux relations internationales : convaincre des valeurs universelles à respecter pour le bien-être des populations.

La crise liée à la Covid-19 a également eu un impact sur les activités du Parlement au niveau des relations internationales. Une série d'initiatives a malheureusement dû être annulée, d'autres ont été reportées.

LES RELATIONS BILATÉRALES

Les relations bilatérales du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été très impactées par la crise sanitaire mondiale qui sévit depuis plus d'un an et demi.

Les différentes mesures sanitaires décidées par les gouvernements des États des cinq continents pour protéger leurs citoyens contre la Covid-19 ont interrompu depuis mars 2020 le rythme des réunions interparlementaires.



I. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est à la fois l'assemblée consultative de la Francophonie institutionnelle et le relais entre les instances de la Francophonie et les populations francophones. Elle se compose de 90 parlements et groupes parlementaires constitués en sections, regroupées en 4 régions : Afrique, Asie-Pacifique, Amérique et Europe. L'APF partage les valeurs de la Francophonie définies dans la Charte de la Francophonie, les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

1 La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF

Le Parlement est présent sur la scène internationale francophone depuis 1984 en tant que moteur et siège de la section Belgique/Communauté française/ Wallonie-Bruxelles de l'APF qui assure l'exclusivité de la représentation parlementaire francophone belge. Composée à la fois des parlementaires du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'élus régionaux de Wallonie, de Bruxelles et d'élus fédéraux, la section est active, grâce au soutien du Parlement, au sein des instances de la Francophonie parlementaire où elle exerce des fonctions stratégiques pour faire entendre sa voix.

Pour la législature 2019-2024, la section présidée par M. Matthieu Daele est composée de 13 membres effectifs :

-  – M. Matthieu Daele, président ;
- M. Malik Ben Achour, coordonnateur du Réseau de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;
-  – Mme Alice Bernard, membre effective ;
-  – M. Philippe Courard, rapporteur de la Commission politique ;
-  – M. René Collin, vice-président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles - CECAC ;
-  – Mme Margaux De Re, rapporteure du Réseau des jeunes parlementaires ;
-  – Mme Nadia El Yousfi, rapporteure de la Commission des affaires parlementaires ;
-  – M. André Frédéric, membre effectif ;
-  – M. Jean-Charles Luperto, chargé de mission Europe ;
- M. Benoît Piedboeuf, membre effectif ;
-  – Mme Françoise Schepmans, première vice-présidente du Réseau des femmes ;
-  – M. Gaëtan Van Goidsenhoven, membre de la Commission de coopération au développement ;
-  – M. Jean-Paul Wahl, vice-président international.

Les suppléants désignés sont :

-  – Mme Caroline Cassart-Mailleux
-  – Mme Latifa Gahouchi
-  – M. John Beugnies
- M. Olivier Bierin.



Assemblée parlementaire de la Francophonie

2 L'APF et la pandémie de la Covid-19

Depuis mars 2020, l'APF organise des réunions virtuelles de ses structures pour ses membres qui sont dans l'impossibilité de se déplacer en raison de la crise sanitaire.

3 Réunions organisées par le secrétariat général de l'APF

Le 9 septembre 2020, MM. Daele, Luperto et Wahl ont participé à une réunion virtuelle et informelle entre les présidents de section, les présidents de commission et de réseaux ainsi que les chargés de mission. Organisée par le secrétaire général parlementaire de l'APF, cette rencontre avait notamment pour objectif d'échanger les points de vue sur la situation au Liban, la crise au Mali et les perspectives de travail de l'APF au regard de la pandémie.

Le 21 octobre 2020, le chargé de mission Europe, M. Jean-Charles Luperto et le secrétaire général de l'APF se sont entretenus virtuellement sur la situation au Haut-Karabakh avec les membres de la section arménienne, dont son président, M. Hovhannes Ygityansur. Tous deux ont exprimé leur préoccupation face à l'évolution de la situation et ont condamné les affrontements violents qui ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile.

Le 30 novembre 2020, la délégation permanente, présidée par le premier vice-président, M. Francis Drouin, s'est tenue virtuellement. Les situations au Mali, au Liban, en Arménie étaient inscrites à l'ordre du jour ainsi que la réunion du Comité interparlementaire du G5 Sahel (CIP). Les élections en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso ont également été évoquées.

M. Philippe Courard, invité par le premier vice-président, est intervenu pour dresser le bilan de la mission de haut niveau dépêchée au Mali, en octobre 2020, par la secrétaire générale de la Francophonie, SEM Louise Mushikiwabo et à laquelle il a participé. Cette mission qui se déroulait dans le cadre du rétablissement de l'ordre constitutionnel après le coup d'État du 18 août 2020 avait pour objectif de rencontrer les autorités gouvernementales de la transition malienne, les acteurs politiques, les partenaires internationaux du pays, des représentants de la société civile en vue de déterminer les actions à mener pour l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).



4 Les activités internationales de l'APF

a) Le Bureau international

Le 25 janvier 2021, M. Rudy Demotte, président du Parlement, M. Jean-Paul Wahl, vice-président international, M. Jean-Charles Luperto, chargé de mission Europe, et M. Matthieu Daele, président de section, ont participé à la réunion virtuelle du Bureau international placée sous la présidence de M. Amadou Soumahoro, président de l'APF et de l'Assemblée nationale ivoirienne.

Le Bureau international a notamment décidé l'envoi d'une mission de bons offices parlementaire au Mali et au Liban.

Le 25 juin, la délégation permanente du Bureau de l'APF s'est réunie virtuellement pour discuter du report de la réunion du Bureau international fixé du 5 au 7 juillet 2021 et qui a été annulée en suite des conditions sanitaires. M. Wahl et M. Luperto ont participé à cette discussion.

b) L'Assemblée générale

Pour la première fois de son histoire et en raison de la situation sanitaire, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a réuni en visioconférence, **les 28 et 29 janvier 2021**, sa 46^e session ainsi que le Bureau international, les quatre commissions permanentes et les deux réseaux.

Cette 46^e session, présidée par M. Amadou Soumahoro, président de l'APF et président de l'Assemblée nationale ivoirienne, était placée sous le thème « les parlements francophones face à la crise de la Covid-19, perspectives pour demain », a réuni plus de 350 participants issus de 46 sections de l'APF dont les membres du Bureau de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles.

Après avoir adopté la nouvelle composition du Bureau et de l'Assemblée, les participants ont longuement échangé avec la secrétaire générale de la Francophonie, SEM Louise Mushikiwabo, sur les priorités politiques de la Francophonie telles que la consolidation des systèmes démocratiques,

l'enregistrement à l'état civil, l'éducation, la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la diversité linguistique ainsi que le financement de l'APF.

Les parlementaires ont adopté 10 résolutions, dont une portant notamment sur la distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19.

Cette résolution, relayée dans une tribune signée par deux cents parlementaires participant aux travaux de l'assemblée plénière a été publiée par trois médias internationaux, dont le journal « *Le Soir* », le 8 février 2021, à l'initiative du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, réunis en séance plénière le 21 avril 2021 l'ont adoptée à l'unanimité.

c) Le Parlement francophone des jeunes (PFJ)

Margaux De Ré a participé à la réunion du Réseau des jeunes parlementaires organisée le **1^{er} juillet 2021** en visioconférence.

Pour ouvrir la séance, une présentation de la Radio Jeunesse Sahel, média contribuant à renforcer l'inclusion socio-politique et économique des populations, notamment des plus jeunes, et à diffuser des messages porteurs de solutions et d'espoir, fut réalisée.

La thématique de la représentation des jeunes dans les parlements nationaux fut ensuite abordée par le biais de la campagne « Je dis oui ! » de l'Union interparlementaire et de son dernier rapport énonçant que les jeunes demeurent sous-représentés dans les parlements et dans la vie politique en général. Si rien n'est fait pour remédier à cette marginalisation, nous risquons de voir émerger une génération de jeunes désinvestis et d'assister à l'érosion du soutien en faveur de la démocratie. Sur le même sujet, Kristina Michaud (Députée du Canada) réalisa une présentation de son rapport intermédiaire portant sur la participation des jeunes à la vie politique.

d) La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC)

Le 27 janvier 2021, la réunion de la CECAC s'est tenue virtuellement.

Les 27 et 28 juin, le Parlement a accueilli dans son hémicycle les travaux de la CECAC qui se sont déroulés sous forme hybride, mêlant présentiel et visioconférence.

En ouverture des travaux, le président de la CECAC a remercié chaleureusement la section belge pour son accueil et s'est montré particulièrement impressionné par la technologie mise à la disposition des députés du Parlement.

Après avoir entendu deux projets de rapport, l'un sur le décrochage scolaire et l'autre sur le sport et la Francophonie, les membres ont examiné l'avis qui sera rendu par l'APF au prochain Sommet de Djerba. Une grande partie de celui-ci concerne la commission puisqu'il y est question du numérique et de culture. M. René Collin a par ailleurs procédé à un large descriptif relatif à l'aspect de la découvrabilité des contenus culturels. Sur sa proposition également, la commission a procédé à l'audition d'experts intervenants pour :

- le Conseil supérieur de l'éducation aux médias qui ont commenté une étude récente sur le comportement des jeunes face à l'information, et ce, en lien avec les nouveaux médias, dont les Réseaux sociaux ;
- l'ONG « Louvain Coopération » qui a développé le principe de l'éducation citoyenne mondiale et solidaire (ECMS) et présenté le projet « IngénieursSud ». M. Collin a souhaité approfondir la thématique et a proposé de réaliser un cadastre de ce type d'initiatives avant de voir comment l'AUF pourrait intervenir par la suite.

La CECAC a traité également de la protection des biens culturels en cas de conflit armé, notamment dans le cadre des affrontements récents dans le Nagorno-Karabakh.

e) La Commission politique et le groupe de travail chargés de la révision des statuts de l'APF

Le 12 octobre 2020 s'est tenue la réunion virtuelle de la commission politique.

La commission a procédé à l'examen des situations politiques dans l'espace francophone, et tout particulièrement les sections suspendues et sous alerte, dont le Cambodge.

Après que la Suisse ait fait le point sur l'évolution de la peine de mort dans l'espace francophone, la commission politique a entendu l'état d'avancement des travaux portant sur la rédaction des rapports relatifs à la liberté de la presse dans l'espace francophone d'une part et aux relations entre les pouvoirs exécutifs et législatifs en temps de crise, d'autre part.

Le 26 janvier 2021, les membres de la Commission politique se sont réunis virtuellement sous la présidence de M. Frassa. À l'ordre du jour, on retiendra l'examen des situations politiques dans l'espace francophone avec une attention particulière accordée à la Centrafrique, le Cambodge (projection d'une mission de bons offices) et Haïti.

Le 29 juin, M. Philippe Courard a suivi en visioconférence les travaux de la Commission politique dont il est le rapporteur.

On retiendra :

- l'examen des situations politiques dans l'espace francophone avec une attention particulière accordée à la Centrafrique ;
- au Mali avec également un projet de déclaration condamnant le coup d'État perpétré contre les autorités légitimes de la transition et réitérant la suspension de facto de la section malienne tout en exprimant la disponibilité de l'APF à s'inscrire dans une démarche d'accompagnement de ce pays auprès des acteurs internationaux ;
- au Tchad avec aussi un projet de déclaration appelant notamment à ce qu'en aucun cas la force soit employée à l'encontre des manifestants exprimant leur liberté fondamentale d'expression et de manifestation pacifique et insistant sur l'importance du strict respect des conventions internationales en matière de droits humains.

f) La Commission de coopération au développement

Le 26 janvier 2021, M. Van Goisenhoven a participé à la réunion en visioconférence de la Commission de la coopération et du développement qui avait pour thématique principale « Les Parlements face à la Covid-19 ». La commission a adopté plusieurs résolutions dont celles sur les avenues de coopération internationale en matière de changements climatiques, les pertes et le gaspillage alimentaire, le transport le tourisme et son impact économique comme source de développement et enfin, les systèmes de santé publique dans l'espace francophone à la lumière de la pandémie de la Covid-19.

Il a ensuite été question des enfants sans identités et des conséquences sur le développement économique des pays de l'espace francophone, puis de la zone de libre-échange continentale africaine comme instrument de l'APF, question à aborder avec la Secrétaire générale de la Francophonie lors de la 46^e session.

g) La Commission des affaires parlementaires (CAP)

En janvier 2021, Mme Nadia El Yousfi, rapporteure de la CAP, a participé aux travaux du Bureau de la commission.

Le 27 janvier 2021, avant de procéder à l'audition de M. Michon, directeur des Affaires politiques et de

la gouvernance économique à l'OIF, le président de la CAP a rappelé les actions de coopération menées en 2020 essentiellement en visioconférence ainsi que des diverses missions d'information et de contacts auxquelles ont participé les membres de l'APF

M. Michon a mis ensuite l'accent sur les axes prioritaires suivants de l'OIF, qui reposent sur les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface :

1. le cadre de coopération entre l'APF et l'OIF ;
2. les domaines et actions de collaboration entre les deux instances, notamment au niveau législatif ;
3. les missions politiques de l'OIF.

Le 31 mai, Mme Nadia El Yousfi a pris part à la réunion de la CAP qui s'est réunie en visioconférence, sous la présidence de M. Joël Godin (Canada).

Les membres ont notamment assisté à l'audition d'experts et aux conférences portant respectivement sur :

- le numérique et les fausses nouvelles » ;
- l'impact des fausses nouvelles sur le travail des parlementaires ».

Afin de créer une dynamique autour de l'Avis de l'APF qui sera présenté lors du Sommet de la Francophonie de Djerba en novembre 2021, les parlementaires étaient invités à produire une vidéo sur le thème de la « régulation du numérique et de l'accessibilité au numérique dans l'espace francophone ».

Nadia El Yousfi s'est prêtée à l'exercice le 29 juillet 2021, soulignant combien il est primordial de renforcer la connectivité au sein de l'espace francophone et de faire du numérique un vecteur de solidarité et de diversité.

Au regard de la cyberattaque de grande envergure la plus récente, menée au moyen du logiciel espion Pegasus, Mme El Yousfi a également l'urgence de trouver des solutions innovantes qui peuvent nous protéger contre les cybermenaces.

h) Le Réseau des femmes parlementaires (RFP)

Le 6 octobre 2020, s'est tenue en visioconférence la réunion du RFP Concernant le rapport portant sur l'éducation des filles lancé par les acteurs de la Francophonie, Mme Schepmans, première vice-présidente du RFP, a proposé que la section belge y participe en développant la problématique du choix des filles dans les filières d'éducation.

Rappelant l'engagement du RFP au Bureau de l'APF réuni à Dakar (janvier 2020) de doter l'APF d'une politique visant à lutter contre le harcèlement des femmes au sein des parlements, un groupe de travail chargé d'élaborer cette politique a été constitué. L'objectif recherché est d'inciter les sections membres de l'APF à adopter au sein de leur assemblée une même politique en s'inspirant de celle de l'APF. De nombreuses femmes parlementaires sont, en effet, victimes de harcèlement et de violences, au sein des parlements dans lesquelles elles sont élues, ce qui les empêche d'exercer sereinement leur mandat.

Le 18 mars 2021, Mme Schepmans a participé à la 65e session de la Commission de la condition de la femme des Nations-Unies organisée virtuellement.

Le 30 juin, Mme Françoise Schepmans, a participé par visioconférence à la réunion du Comité Directeur ainsi qu'à la réunion intersessionnelle du RFP.

Plusieurs représentantes ont appuyé l'idée d'un rapport ayant pour thème les discriminations basées sur l'appartenance sexuelle, notamment celles dont les personnes transsexuelles sont victimes.

i) Le Réseau des jeunes parlementaires (RJP)

Le 21 janvier 2021 s'est tenue en visioconférence la réunion du Réseau des jeunes parlementaires (RJP).

Après avoir procédé à l'audition d'un représentant de l'OIF sur le thème de la jeunesse et discuté des résultats de la grande consultation de la jeunesse francophone, la députée Margaux De Re, rapporteure du RJP, a présenté son rapport intermédiaire consacré à « L'innovation démocratique au 21e siècle : vers une initiative citoyenne plus systématique ». Soulignant le contexte de désenchantement actuel de la démocratie représentative, l'arrivée au pouvoir de certains dirigeants autoritaires ainsi que l'érosion du rôle des parlements dans la prise de décision politique, elle mit également en lumière l'importance de donner une impulsion nouvelle au modèle classique de la démocratie représentative. Les membres du RJP ont adopté une résolution consacrée à « L'éducation en situation de crise ».

Le 6 mai 2021, la députée Margaux De Re a été désignée pour endosser le rôle de modératrice durant la conférence intitulée « Quelle action parlementaire francophone pour la réglementation du numérique ? ». Cette visioconférence qui avait lieu dans le cadre de l'avis à remettre par l'APF au prochain Sommet de la Francophonie en novembre prochain était organisée par le Secrétariat général de l'APF.

Ce colloque, qui a rassemblé plus de 70 participants, avait pour objectif de rapprocher tous les acteurs de la Francophonie et d'échanger avec les experts et les universitaires. Les parlementaires ont longuement dialogué avec des experts issus d'institutions francophones telles que l'OIF, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF), TV5MONDE, la Conférence des OING de la Francophonie, le Réseau des autorités de protection des données personnelles de l'espace francophone (AFAPDP) ainsi que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français (MEAE) et l'Union francophone.

j) Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

Les 23 et 24 novembre 2020, M. Malik Ben Achour, coordonnateur du Réseau Sida pour la section, a pris part virtuellement à la réunion du Réseau VIH/Sida. Après avoir présenté le bilan de l'épidémie de VIH en Belgique ainsi que les actions de prévention et de prise en charge qui y sont déployées, le représentant de la section a participé aux discussions du réseau consacrées aux conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les systèmes de santé et la prise en charge du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme dans les pays des membres.

À la suite des échanges qui se sont notamment tenus avec des responsables du Fonds mondial et d'ONUSIDA ainsi que des représentants d'Action santé mondiale (GHA), de l'Organisation de l'Afrique francophone pour le renforcement des systèmes de santé et de la vaccination (OAFRESS), les parlementaires ont adopté à l'unanimité une Déclaration plaidant en faveur d'une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19 ainsi que de l'ensemble des produits de dépistage, de protection et de traitement. Ce texte exhorte les chefs d'État et de gouvernement à s'engager pour faire de ces vaccins des « biens communs universels » et appelle les parlementaires francophones et l'OIF à œuvrer activement en ce sens (voir page 78).

Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme s'est réuni à Kigali du **25 au 28 août** derniers, Malik Ben Achour représentait la section Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles.

Il a notamment été question de la situation épidémiologique dans les différents pays. À cette occasion, M. Ben Achour a présenté les derniers chiffres des épidémies de Sida et de tuberculose en Belgique ainsi qu'une étude menée par la plateforme prévention SIDA relative aux conséquences de la crise de la Covid-19 sur le suivi des maladies chroniques et de la politique de prévention.

Un ensemble de parallèles peuvent en effet être faits entre la crise de la Covid et la crise du VIH, notamment en ce qui concerne les mesures prises pour mettre fin à la pandémie qui reposent essentiellement sur la responsabilisation individuelle ou les vulnérabilités socio-économiques qui sont similaires pour les deux pandémies. La continuité des soins est primordiale ainsi que le renfort des actions de première ligne et le soutien des associations.

Les participants ont également entendu plusieurs exposés, dont les interventions de Mme Françoise Vanni du Fonds mondial, d'un représentant du Centre biomédical du Rwanda, ou bien encore la présentation de l'OMS sur la situation mondiale des trois pandémies ainsi que sur l'état d'avancement des projets visant l'éradication du VIH/Sida d'ici à 2030.





5 Participation de la section aux actions menées conjointement par l'APF et l'OIF

Plusieurs parlementaires ont participé durant l'année écoulée à des actions menées conjointement par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

C'est ainsi que M. Courard a assisté du **14 au 16 octobre 2020** à Ouagadougou (Burkina Faso) à la conférence régionale sur « Le contrôle Parlementaire de la gouvernance du secteur de la Sécurité dans les pays du G5 Sahel ».

Il a également pris part **du 12 au 18 octobre 2020** à une mission de haut niveau menée par l'OIF au Mali afin de rencontrer les représentants du gouvernement de la Transition et d'échanger sur le concours à apporter par l'OIF au processus et à la sortie de la transition. M. Courard s'est à nouveau rendu au Mali **du 19 au 23 avril 2021** dans le cadre de la mission de bons offices parlementaires déployée par l'APF. Cette mission, inscrite en cohérence avec l'action de l'OIF engagée au Mali depuis le coup d'État militaire d'août 2020, a permis, après une rencontre avec les principaux acteurs politiques et sociaux, d'émettre des recommandations visant à favoriser la mise en œuvre d'une période de transition apaisée vers une démocratie pleine et entière ainsi que l'organisation rapide et régulière d'élections législatives.

Du **30 mars au 2 avril 2021**, M. Luperto et M. Krabal, Secrétaire général parlementaire de l'APF, se sont rendus à Belgrade (Serbie) afin d'assister à la clôture des festivités du 50e anniversaire de la Francophonie organisées par le Parlement Serbe et rencontrer le Président du groupe des ambassadeurs francophones (GAF) en Serbie. En outre, une réunion de travail s'est tenue avec la Présidente de la section serbe de l'APF et le Président de la commission des relations internationales de l'assemblée serbe.

Du **22 au 25 avril 2021**, M. Courard a pris part à une mission exploratoire à Nouakchott (Mauritanie) visant notamment à revitaliser la section mauritanienne.

Du **9 au 12 mai 2021**, M. Luperto, fort de la résolution du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles visant à soutenir les initiatives de la Belgique et des institutions internationales pour obtenir une résolution pérenne du conflit dans le Haut-Karabakh, a conduit une mission de bons offices parlementaires de l'APF à Erevan (Arménie) permettant notamment une rencontre avec le défenseur arménien des droits de l'homme afin de plaider pour un règlement pacifique du conflit avec l'Azerbaïdjan. À l'occasion des élections législatives anticipées du 20 juin 2021 en République d'Arménie, M. Courard a ensuite conduit à Erevan une mission d'observation électorale sous l'égide de l'OIF du **14 au 20 juin**, constatant qu'hormis des propos parfois menaçants entre certaines familles politiques et un climat assez tendu suite au récent conflit dans le Haut-Karabakh, la campagne électorale et les conditions de préparation et de tenue des élections respectaient les principes d'un scrutin démocratique, libre, fiable et transparent.

Du **23 au 26 mai**, Mmes El Yousfi et Schepmans ont participé à une mission de l'APF en Roumanie initiée en vue de consolider la Francophonie en Europe centrale et orientale. Au cours de ces échanges Mme Schepmans a fait état du souhait du PFWB de réunir le comité mixte de coopération interparlementaire créé sous sa présidence en 2002.

Du **12 au 17 juin**, Mme El Yousfi s'est rendue à N'Djamena (Tchad) où elle a participé à la mission d'information et de contacts envoyée par l'OIF suite au décès du Président Idriss Deby Itno afin de contribuer à une gestion apaisée, consensuelle et inclusive de la transition.

Enfin, du **5 au 9 juillet 2021**, M. Philippe Courard s'est rendu à Bamako (Mali) pour participer à la deuxième assemblée plénière du Comité interparlementaire du G5 Sahel où il a rappelé que grâce à leur rôle de courroies de transmission entre populations et exécutifs, les parlements sont aussi les organes démocratiques indispensables à la réussite de l'élan international en faveur du G5 Sahel.



6 Le Prix Senghor-Césaire de l'APF

Institué par le Bureau de l'APF en juin 2009, ce prix d'une valeur de 5.000 euros récompense tous les deux ans une personne physique ou morale de l'espace francophone s'étant investie pour la promotion de la Francophonie et pour la diversité linguistique et culturelle.

En date du 15 décembre, le Prix Senghor-Césaire 2020 fut attribué à la Fondation gabonaise Raponda-Walker pour la science et la culture.

Nommée ainsi en l'honneur du prêtre britanno-gabonais André Raponda-Walker (1871-1968), cette fondation est à la fois une maison culturelle et un éditeur disposant d'un catalogue de plus de 150 titres. Les œuvres qu'elle édite promeuvent les langues nationales et la culture francophone ainsi que des travaux scientifiques en français, fruit du travail d'universitaires gabonais et de ceux de la région d'Afrique centrale dans les domaines de la littérature, des sciences sociales, économiques et juridiques.

7 Le Prix Geoffrey Dieudonné

Souhaitant rendre hommage à Geoffrey Dieudonné, agent du Parlement et assassiné le 20 novembre 2015 au cours d'une mission pour l'APF à Bamako (Mali), le Bureau international, réuni à Antananarivo en juillet 2016, a créé un prix destiné à récompenser un fonctionnaire parlementaire de l'espace francophone particulièrement investi dans la promotion de la Francophonie parlementaire. Ce prix, remis chaque année à la date anniversaire du décès de Geoffrey, consiste en un stage sur mesure d'une semaine dans une assemblée de la Francophonie. **Le 20 novembre 2020**, le jury a décerné le prix à M. Norbert Tankoano, Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale du Burkina Faso. Le lauréat qui avait choisi comme thématique le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale a souhaité effectuer son stage au sein de notre assemblée. En raison de la situation sanitaire, ce stage n'a pas encore pu avoir lieu à l'heure d'écrire ces lignes.

8 Partenariat APF/Université Senghor/Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones

Dans le cadre des partenariats passés entre l'APF, l'Université Senghor et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones, un cycle de conférences a été organisé à destination des fonctionnaires parlementaires, en visioconférence.

Le 7 décembre 2020, le secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Xavier Baeselen, accompagné de M. Pierre Rodrigue, greffier adjoint au Service de la séance pour la Chambre des Communes du Canada ont animé l'atelier portant sur le thème de « l'organisation du travail des fonctionnaires parlementaires pendant la pandémie et ses conséquences sur d'éventuelles pratiques de fonctionnement ».

Le 8 février 2021, Mme Viviane Gérard, directrice générale de la Direction générale des relations extérieures du Parlement a animé l'atelier consacré à « l'organisation des Parlements pour suivre les questions relatives à la Francophonie ».

II. Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)



Durant la présente législature, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est représenté au CPI par trois membres effectifs : le président Rudy Demotte, M. Philippe Courard et Mme Anne Laffut.

Les membres suppléants sont : Mme Fatima Ahallouch et M. Charles Gardier.

Le 5 février 2021, c'est à distance qu'une délégation de parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles participe en vidéoconférence à la 65^e séance plénière du Conseil Parlementaire de la Grande Région (CPI).

Forum de discussions composé de parlementaires belges, allemands, luxembourgeois et français, le CPI fête ce 17 février son 35^e anniversaire. Il vit le

jour en 1986 afin de contribuer à une perspective de coopération transfrontalière dans les domaines de compétences des Régions membres.

La séance plénière est également l'occasion du transfert de la présidence du CPI depuis la région de la Sarre (Allemagne) vers la région Grand-Est (France). Le CPI est en effet présidé par chacune des 7 régions membres sur base d'une rotation de deux années.

Enfin, dans le contexte de la pandémie du coronavirus, le maintien des frontières ouvertes, l'instauration de règlements spécifiques pour les 250.000 travailleurs frontaliers et le renforcement de la coopération entre hôpitaux font l'objet d'une résolution appelant l'Union européenne à se doter de davantage de compétences et de ressources en matière de santé.

III. La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

1 Introduction

La Conférence des assemblées législatives régionales (CALRE) réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des États membres de l'Union européenne. Son président actuel est Gustavo A. Matos Expósito, président du Parlement des Îles Canaries.

En font partie les parlements :

- des communautés autonomes d'Espagne ;
- des régions d'Italie ;
- des régions et communautés de Belgique ;
- des länder autrichiens ;
- des länder allemands ;
- des îles Åland de Finlande (minorité suédophone) ;
- des îles Açores et Madère (Portugal) ;
- d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord (Royaume-Uni).

Soit 74 parlements régionaux de huit États membres.

Ses objectifs sont :

- promouvoir le rôle des parlements régionaux à pouvoir législatif au sein de l'Union européenne, en veillant à l'application du principe de subsidiarité ;
- défendre les valeurs et principes de la démocratie régionale ;
- promouvoir la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres, ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions d'Europe.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est membre des groupes de travail suivants :

- égalité des genres ;
- subsidiarité ;
- mouvements migratoires et droits humains – mineurs non accompagnés ;
- diversité culturelle et linguistique ;
- démocratie interactive.

Le 15 janvier 2021, la CALRE a réuni son assemblée plénière virtuellement.

IV. L'Assemblée interparlementaire Benelux/Parlement Benelux

À la suite des élections législatives de 2019, Mme Amandine Pavet et M. Yves Evrard ont été désignés comme membres effectifs pour représenter le Parlement au sein de l'assemblée interparlementaire Benelux. M. Evrard préside la commission des Finances et de la Mobilité.

Le 11 décembre 2020, la session d'hiver de l'Assemblée interparlementaire Benelux s'est tenue au Cercle municipal de Luxembourg, sous la présidence de M. Gusty Graas. Cette session qui se déroulait en raison de la crise sanitaire en une seule journée et de manière hybride clôturait la présidence luxembourgeoise de l'assemblée.

Le 19 mars 2021, l'assemblée interparlementaire Benelux a tenu la première session de la présidence belge au Sénat de Belgique. Afin de respecter les mesures sanitaires toujours en vigueur, elle a eu lieu de manière hybride, en présentiel et en visioconférence. C'est Mme Patricia Creutz, députée au Parlement germanophone qui assurera la présidence de l'assemblée Benelux pour 2021 et 2022.

La présidence belge aura comme fil conducteur le renforcement du lien entre l'Union européenne et le Benelux. Elle dégagera trois priorités : le renforcement

du marché intérieur, la durabilité de notre société (énergie, mobilité, etc.) et la sécurité par la maîtrise du crime organisé et du terrorisme afin de constituer un espace Benelux sûr.

Les 18 et 19 juin 2021, le Parlement Benelux a réuni sa session plénière de manière hybride au Parlement flamand. Le vaste débat thématique sur le climat inscrit à l'ordre du jour du vendredi 18 juin était divisé en trois parties :

1. le marché de l'énergie intégré, connecté et efficace dans le Benelux et la stratégie de l'hydrogène
2. la mobilité respectueuse du climat via les véhicules électriques et les carburants de substitution
3. une transition juste basée sur un plan climatique réalisable et abordable pour tous.

Au terme du débat, les recommandations sur le marché de l'énergie du Benelux et l'hydrogène ont été adoptées.

La matinée du samedi 19 juin a été consacrée à la présentation du rapport annuel de l'Union Benelux pour l'année 2020 ainsi qu'aux rapports intermédiaires des commissions.



V. Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaire

Les 16 et 17 novembre 2020, le secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et un agent de la direction générale des relations extérieures ont participé à l'Assemblée générale du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaire. Cette réunion qui était la première depuis la fondation officielle du Réseau en octobre 2019 a adopté diverses résolutions, à savoir principalement :

- l'adhésion de plusieurs membres sous statut de membre régulier ou d'observateur ;
- le montant des cotisations ;
- le plan d'action.

En outre, les membres ont échangé sur :

- l'éthique et la déontologie, les points de divergence et de rapprochement ;
- Les conflits d'intérêts et l'incompatibilité des fonctions.

VI. 50^e anniversaire de la Francophonie

Le 22 mars 2021, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en partenariat avec l'Université libre de Bruxelles et l'Académie royale de Belgique a organisé un webinar intitulé « *Enjeux et perspectives de la Francophonie* ». Dans le cadre du cinquantenaire de la Francophonie, de nombreuses personnalités du monde francophone ont pris la parole pour réaliser l'état des lieux de la Francophonie et envisager ses perspectives d'avenir.

Les échanges ont porté sur divers thèmes, avec des intervenants depuis Bruxelles, la France, le Bénin ou encore le Canada. Le public, en visioconférence, était invité à poser ses questions par écrit, via le forum de l'application.

Après une mise en perspective historique, les travaux ont porté sur les dimensions et les enjeux de la Francophonie aujourd'hui. Le premier des quatre thèmes avait pour objet la diplomatie parlementaire avec des interventions de Mme Sedami Medegan Fagla, députée du Bénin et vice-présidente de la Commission des affaires parlementaires de l'APF, MM. Jean-Paul Wahl, vice-président international de l'APF, et Jean-Charles Luperto, chargé de mission Europe de l'APF.

Le deuxième thème avait pour sujet la diplomatie et les relations internationales de la Francophonie dans le cadre du multilatéralisme. M. Antoine Michon, directeur des affaires politiques et de la gouvernance démocratique de l'OIF, MM. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et Jean-François Payette, professeur à l'Université de Québec à Montréal, ont mis en avant les valeurs portées par la Francophonie institutionnelle constituant un humanisme qu'il convient de défendre dans la galaxie des institutions actives dans l'environnement multilatéral.

Plus particulièrement, M. Slim Khalbous, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, M. le président Demotte, et M. Serge Jaumain, professeur d'histoire contemporaine à l'ULB, ont fait état de la situation dans l'enseignement et la recherche en Francophonie. Après avoir fait le constat de l'utilisation généralisée de la langue anglaise, ils ont mis en avant des pistes afin, sinon de renverser la situation, permettre au français de davantage rayonner dans cet univers comme un atout.

Enfin, M. Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF, Briec Lits, professeur au Centre de recherches en sciences de l'information et de la communication à l'ULB, et Mme Cadeau Muhayimana, représentante du Forum des Jeunes, ont débattu des nouveaux médias en Francophonie. Les questions relatives aux productions culturelles, à la traduction des œuvres audiovisuelles vers le français, aux outils publics francophones disponibles, au harcèlement, à la désinformation, aux dangers et perspectives des algorithmes ont été discutées.

M. Daele, président de la section APF a conclu les travaux en mettant en exergue les points de vue exprimés et en appelant chacun de faire «le choix de la Francophonie», à l'instar du titre du dernier ouvrage de Roger Dehaybe. Il a en outre remercié Mme Fatou Isidora Mara Niang, représentante de l'OIF auprès de l'Union européenne, pour sa contribution très remarquable aux divers échanges.

Les actes de ce webinar sont téléchargeables via notre site internet (www.pfwb.be) et disponibles en version papier sur simple demande à l'adresse : documentation@pfwb.be.

L'ACCUEIL DE PERSONNALITÉS

Le 27 septembre 2020, le Parlement a eu l'honneur d'accueillir SEM Louise Mushikiwabo, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui a participé à la cérémonie officielle de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans son discours, cette dernière a rappelé l'attachement fort de l'OIF à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a également largement évoqué la jeunesse, grande priorité de la Francophonie.





UN PARLEMENT TOURNÉ VERS L'EXTÉRIEUR



90	Le Parlement organise
104	Le Parlement accueille
106	Le Parlement soutient
109	Le Parlement communique

DES PRIX



1. Le prix francofiers

À l'occasion du 50^e anniversaire de la Francophonie, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé un concours photo sur Instagram et Facebook.

Ce dernier s'est déroulé pendant l'été 2020. Il s'adressait à tous et consistait à poster sur les réseaux sociaux, une photo accompagnée d'une légende qui exprimait la fierté d'appartenir à la Francophonie et d'être #francofiers.

2. Le prix « Jeunes artistes »

Chaque année, le prix « Jeunes Artistes » récompense un(e) jeune artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des arts plastiques.

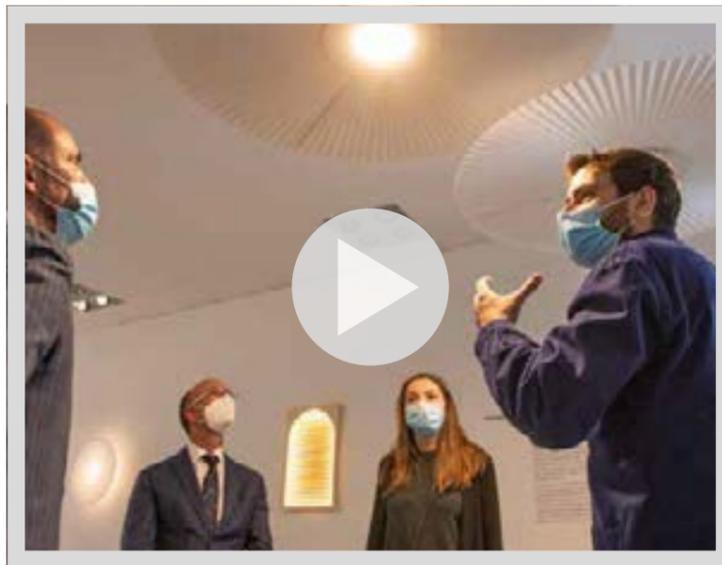
Ce prix, régi par le décret du 25 janvier 2007, est consacré successivement suivant une rotation de quatre années aux disciplines suivantes : design, sculpture et installation, peinture et dessin, photographie, image imprimée et art numérique.

L'édition 2020 a vu récompenser **Studio Biskt** dans le domaine du design. Outre le lauréat, le travail de trois autres artistes/collectifs - Emma Cogné, PaulineplusLuis et Studio Plastique - était de nature à justifier l'organisation d'une exposition. Afin de rencontrer un public plus nombreux, il a été décidé d'organiser cette exposition dans un lieu plus propice aux expositions et permettant une ouverture en dehors des heures de bureau.

Cette exposition, intitulée « **MATERIA** », a eu lieu au Centre d'innovation et de design (CID) au Grand-Hornu, **du 27 juin au 26 septembre 2021**. En cette année anniversaire des 50 ans de l'institution, le Parlement est particulièrement fier d'avoir présenté une exposition d'envergure, accessible trois mois dans un lieu de culture tel que le CID.

L'exposition a attiré de nombreux visiteurs qui ont découvert des talents de notre Fédération retenus par le jury du prix. À cette occasion, un catalogue consacré aux artistes sélectionnés pour l'exposition a été édité par le Parlement.

L'édition 2021 du prix sera, quant à elle, consacrée à la sculpture et aux installations.



3. Les prix du journalisme

Les prix du journalisme 2020, qui récompensaient les catégories « **radio** » et « photographie de presse » ont été attribués, en séance plénière, le **mercredi 21 avril 2021**.

Pour la catégorie « **radio** », **Mme Catherine Joie** a été récompensée pour son reportage « *Les vétérinaires ruraux sont en crise existentielle* », diffusé dans l'émission Transversales de la RTBF, avec le soutien de M. Vierset au montage. Mme Joie associe également à son prix Mme Gaëlle Henkens, photographe avec laquelle elle mène un travail d'enquête global sur le monde de l'élevage et la production de viande bovine en Wallonie depuis l'été 2019.

Le jury a tenu à saluer son travail « ciselé, d'excellente facture, à la fois plein d'empathie et qui emmène l'auditeur sur le terrain ».

Parmi les qualités du reportage, la méthode journalistique privilégiant la collaboration et la qualité de la prise de son ont notamment été soulignées.

Pour la catégorie « **photographie de presse** », **M. Thys** a été primé pour la photo « Un moment de tendresse », diffusée par l'AFP.

À la fois glaçante et douce, cette photo pleine d'émotion résume l'année écoulée.

« Pour beaucoup, cette photo a été un véritable coup de cœur », rapporte M. Olivier Maroy, président du jury.

Le président du Parlement, M. Rudy Demotte, s'est associé au jury pour « saluer la qualité des travaux qui ont été envoyés et remercier l'ensemble des journalistes ayant remis une candidature ».





4. Le prix pour la promotion du sport féminin

Le 20 janvier 2021, à quelques jours de la journée internationale du sport féminin, le Parlement a décerné son prix pour la promotion du sport féminin à Mme Ludivine Henrion pour son engagement en faveur du cyclisme féminin et la création d'une équipe pour dames élites « Bingoal Wallonie-Bruxelles ». Ce projet entend apporter un nouvel axe de développement pour le cyclisme féminin de la Fédération Wallonie-Bruxelles en proposant tant un pôle de performance qu'un pôle d'apprentissage et de guidance des jeunes talents de tous les horizons vers le plus haut niveau.

Le Prix du Parlement pour la promotion du sport féminin consacre une initiative, une réalisation ou un projet visant à promouvoir celui-ci. Il concrétise ainsi les engagements pris par le Parlement dans le cadre du mouvement initié par ONU Femmes #HeForShe (EuxPourElles) en faveur de l'égalité des genres.

Il a été remis pour la première fois en 2019 à Mme Aline Zeler, ancienne capitaine de l'équipe nationale féminine de football pour le projet « Foot Festival 100% filles » et en 2020 à Mme Sanae Jah, championne de boxe pour son initiative « Jah Boxing Académie ».



5. Le prix de la démocratie et des droits de l'homme

Le 10 mars 2021, le président du Parlement a remis, devant les parlementaires réunis en séance plénière selon les règles sanitaires en vigueur, le prix pour la démocratie et les droits de l'homme à l'ASBL Music Fund représentée par son fondateur-administrateur, M. Lukas Pairon.

Ce prix doté de 10.000 euros récompense chaque année depuis sa création en 2015 une personnalité, une association dont les objectifs et réalisations s'inscrivent dans les valeurs de promotion de la paix, de la démocratie et des droits humains défendues par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Depuis 2005, Music Fund soutient des écoles de musique en leur offrant les instruments qu'elle récupère et répare, permettant ainsi à de nombreux jeunes en difficulté d'apprendre et pratiquer la musique dans de bonnes conditions. Les projets socioartistiques qu'elle mène particulièrement dans des zones de conflit, mais aussi dans des régions en développement suscitent des rencontres, des échanges, des moments intenses de partage entre personnes en réelle souffrance. Le travail effectué par Music Fund contribue ainsi sans conteste au dialogue, au rapprochement des peuples et à la reconstruction culturelle des sociétés éprouvées par les guerres.



LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2020, le Parlement a organisé différentes actions de sensibilisation à l'attention des agents.

L'objectif de cette semaine était de démontrer les avantages des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle comme la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun.

En effet, la mobilité est un enjeu sociétal crucial tant par rapport au climat que pour notre cadre de vie à toutes et tous. Il est donc important d'agir en faveur d'une mobilité plus respectueuse.

Dans ce cadre, le Parlement a notamment organisé un concours de selfies tout au long de la semaine afin d'initier les agents à la multimodalité pour se rendre au Parlement (ou à la gare).

Le Parlement a également obtenu la gratuité de minutes de déplacement en trottinettes électriques permettant aux agents de tester ce moyen de déplacement très présent à Bruxelles.

Afin d'assurer la sécurité des usagers, le Parlement a mis des casques ainsi que des cartes des pistes

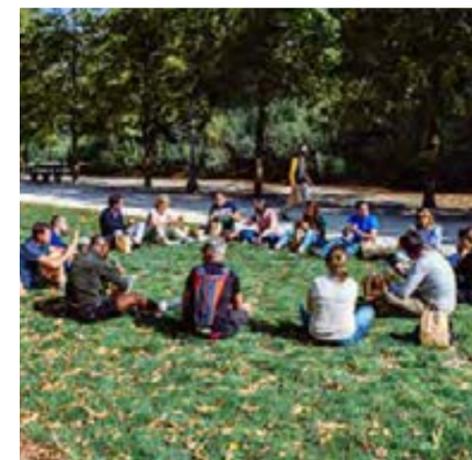
cyclables de Bruxelles à disposition aux accueils des Hôtels de Ligne et du Greffe.

Comme le défi de la mobilité ne se limite pas à une semaine, ceux-ci sont disponibles tout au long de l'année pour tous les déplacements professionnels des agents (formation, rendez-vous extérieur, ...).

Une visite guidée permettant de découvrir Bruxelles en vélo a été organisée dans le courant de la semaine. Cette balade a permis d'initier une trentaine d'agents à l'utilisation du vélo en ville dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Et enfin, un atelier pédagogique de réparation de vélos a également été organisé dans la cour de l'Hôtel du Greffe. Cet atelier a permis aux agents et collaborateurs des groupes de procéder à l'entretien de leur vélo avec l'assistance d'un professionnel, une forme de check-up de leur mode de déplacement alternatif.

Le Parlement, soucieux d'encourager la mobilité douce, participe chaque année à la semaine de la mobilité et met en place de nombreuses actions afin d'initier un maximum de ses agents aux modes de déplacement alternatifs.





UN CONCOURS À DESTINATION DES ACADEMIES

50 ans

Le Parlement a fêté en musique son 50e anniversaire en adaptant pour l'occasion son concours annuel des écoles pour l'adresser aux élèves âgés de 12 à 18 ans des Académies de musique de la Fédération.

Dans le cadre du concours lancé en novembre 2020, les élèves, encadrés par un professeur de leur établissement, ont été invités à exprimer leur talent et à partager le fruit de leur travail à travers l'interprétation d'une œuvre du répertoire classique en tant que soliste ou ensemble instrumental.

Parmi plus de 180 candidatures, un jury d'experts indépendants a effectué une première sélection de 10 finalistes (5 solistes, 5 ensembles instrumentaux)

sur base d'enregistrements vidéo. En raison de la crise sanitaire, les auditions finales se sont également déroulées par l'intermédiaire de vidéos.

La proclamation des résultats s'est tenue le 24 mars 2021 en marge de la séance plénière et a été diffusée en direct sur les réseaux sociaux et la chaîne YouTube du Parlement.

Deux lauréats de chaque catégorie (solistes : Nicolas Beckers, Maxime Hauchamps – ensembles : Charles et Léopold Coop, Mathias Lodomez et Axel Michel) et leur professeur encadrant partiront à Vienne sur les traces de Mozart durant l'année scolaire 2021-2022 si la situation sanitaire le permet.



LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Depuis 2014, le Parlement organise à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant une activité de sensibilisation aux droits de l'enfant au bénéfice de jeunes.

Cette année, eu égard à la situation sanitaire, des ateliers furent réalisés dans trois classes de troisième année secondaire sur la thématique « Les jeunes en période de confinement, et mes droits ? ».

Conçus et animés par les associations « Comme un lundi » et « Action médias jeunes », les ateliers se déroulèrent au Collège Sainte-Marie de Mouscron ainsi qu'à l'Institut Saint-Roch de Theux entre décembre 2020 et mars 2021.

Une capsule vidéo synthétisant la parole des jeunes fut diffusée aux parlementaires ainsi que sur les réseaux sociaux du Parlement.

Le président du Parlement s'est rendu le 20 novembre dernier à la Délégation générale des droits de l'enfant à Bruxelles pour y recevoir le rapport « Covid-19 » ainsi que le rapport d'activités 2019-2020 du Délégué général aux droits de l'enfant.

La cérémonie s'inscrivait dans un webinaire au cours duquel le Délégué général a répondu aux questions des jeunes et des professionnels du secteur de la jeunesse.

« Tous ensemble, permettons à tous les jeunes de construire et de consolider leur confiance en l'avenir et, pour ce faire, donnons-leur toute l'attention et les moyens nécessaires pour y parvenir. Bien informés, ils auront les cartes en main pour devenir tour à tour, des porte-voix, des ambassadeurs et des défenseurs des droits de l'enfant » s'est exprimé le président durant son intervention.



ATELIER DE SENSIBILISATION AU GENRE À DESTINATION DES PARLEMENTAIRES

Le 25 novembre 2020, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Parlement a tenu un « atelier de sensibilisation au genre » destiné aux député(e)s, aux collaborateurs des groupes politiques et aux membres de son administration. En raison de la crise sanitaire, cet atelier a été suivi par la grande majorité des participants en visioconférence.

Au cours de cette formation, des outils et des grilles d'analyse de la question liée aux genres ont été présentés par l'ASBL « Le monde selon les femmes ». Cet exposé a également permis de rendre compte de la persistance de nombreuses inégalités entre les hommes et les femmes ainsi que de la nécessité de

faire évoluer les mentalités pour lutter durablement contre les préjugés et les stéréotypes sexistes toujours préjudiciables pour les femmes.

Dans une seconde partie, les participants ont pris connaissance du rapport de l'Union interparlementaire (UIP) « *Les lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* » qui fait notamment état de faits de sexisme et de harcèlement dans les parlements avec quelques chiffres à l'appui pour l'Europe. Les participants ont également été sensibilisés aux bonnes pratiques existantes dans certains parlements en vue de prévenir ces comportements.



LA JOURNÉE PÉDAGOGIQUE – PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA



Chaque année, le Parlement marque son soutien à la Journée internationale de lutte contre le VIH/sida du 1er décembre. À cette occasion, le Parlement habille sa façade du ruban rouge, symbole de la lutte contre cette maladie.

Compétent en matière de promotion de la santé en milieu scolaire, cette journée est également une opportunité pour le Parlement de sensibiliser les jeunes à la prévention du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles (IST).

Eu égard à la crise sanitaire, cette activité a, cette année, été organisée hors des murs du Parlement. Des classes de cinquième et sixième années de l'enseignement secondaire ont ainsi pu participer à un quiz interactif visant à tester les élèves sur leur connaissance au sujet de la transmission du VIH/sida et des IST ainsi que des moyens de les prévenir.

NOËL ENSEMBLE À 11 MILLIONS : UNE CHAÎNE DE LUMIÈRES

S'il est habituel de se retrouver pour passer les fêtes de Noël en famille et avec les êtres qui nous sont chers, la crise sanitaire est venue cette année bousculer les traditions.

Cependant, afin de témoigner de l'importance de rester solidaires en cette période exceptionnelle, le programme « Noël ensemble à 11 millions » fut diffusé le 24 décembre 2020 sur les quatre grandes chaînes nationales de télévision dans le cadre de la campagne des autorités fédérales « La Belgique. Autrement phénoménale ».

Fil rouge de cette soirée, la lumière, symbole créateur de liens, allumée par de nombreux Belges, a formé le soir de Noël une gigantesque guirlande lumineuse à travers tout le pays.

C'est ainsi que le Parlement s'illumina d'une lumière blanche durant le réveillon de Noël, afin de remercier, commémorer ou encore honorer toutes les personnes luttant contre la pandémie ou touchées par elle.

UN NOUVEAU COSTUME POUR MANNEKEN-PIS



Pour son 50e anniversaire, le Bureau du Parlement a décidé d'offrir à la Ville de Bruxelles un nouveau costume pour Manneken-Pis.

En février 2021, le Parlement a lancé un vote populaire sur les réseaux sociaux afin de donner l'occasion au public de marquer sa préférence sur la proposition de trois croquis réalisés par la costumière officielle de Manneken-Pis.

Le costume de « la jeunesse citoyenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles » ayant remporté les suffrages, il sera officiellement offert à la ville de Bruxelles lors de la cérémonie organisée le 27 septembre 2021 avec le concours de la Fanfare du Meyboom au cours de laquelle Manneken-Pis portera fièrement sa nouvelle tenue.



CONFÉRENCE PARTICIPATIVE SUR L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT

Le 28 janvier 2021, le président du Parlement a participé à la troisième session de la conférence en ligne sur l'éducation et la formation aux droits de l'enfant organisée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), Plan international Belgium et UNICEF Belgium.

M. Rudy Demotte a souligné l'importance, d'un point de vue éducatif et pédagogique, d'informer, d'écouter et d'impliquer les enfants et les jeunes sur leurs droits.

De même, au cours de cette conférence, il a été rappelé qu'il est fondamental de penser la communication du droit à l'information des enfants et des jeunes et de l'adapter « à leur âge et à leur degré de maturité », ainsi que le prévoit la Convention internationale des droits de l'enfant.

La participation des enfants aux décisions les concernant ainsi que la formation des professionnels à une prise en compte systématique de leurs droits sont deux priorités auxquelles une grande attention a été prêtée durant les trois sessions de la conférence.

LE PARLEMENT JEUNESSE

Chaque année, une centaine de jeunes âgés de 17 à 26 ans se glissent dans la peau de parlementaires, de ministres ou de journalistes pour y expérimenter les rouages de la démocratie. À travers cette simulation du travail parlementaire, le Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pour objectifs d'initier et de renforcer la participation des jeunes au débat public ainsi que leur intérêt pour la politique.

En raison de la crise sanitaire, les membres du Conseil d'administration du Parlement Jeunesse (PJ) de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de reporter la 25e session de la simulation parlementaire qui aurait dû se dérouler au cours des vacances de détente 2021.

Le Parlement accueillera cette 25e session du Parlement Jeunesse du 28 février au 4 mars 2022.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



Le 10 mars 2021, en vue de marquer le soutien du Parlement à la Journée internationale des droits des femmes (8 mars), un momentum dédié à la thématique est venu rehausser les travaux de la séance plénière. Au cours de son allocution, le président, Rudy Demotte a notamment insisté sur le changement nécessaire des mentalités que doivent encore réaliser nos sociétés pour parvenir à se délester du poids des préjugés sexistes et des stéréotypes préjudiciables pour les femmes. Madame Gwenaëlle Grovonijs, présidente du comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes du

Parlement a, pour sa part, fait état du travail effectué par les membres du comité dont les axes prioritaires sont le budget sensible au genre, les violences faites aux femmes dans l'espace numérique et la pratique du sport au féminin. Enfin, Madame Françoise Schepmans, vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, a profité de cette tribune pour présenter les objectifs de ce Réseau qui a constitué un groupe de travail afin de dégager une politique de prévention et de lutte efficace contre le harcèlement des femmes dans les enceintes parlementaires.



WEBINAIRE : ENJEUX ET PERSPECTIVE DE LA FRANCOPHONIE



Le lundi 22 mars, au lendemain de la Journée internationale de la Francophonie, s'est tenu un webinaire intitulé «Enjeux et perspectives de la Francophonie».

Ce webinaire, initialement prévu pour célébrer les 50 ans de la Francophonie, a été reporté d'une année en raison de la crise sanitaire. Il s'est naturellement inscrit en 2021 dans le programme des activités organisées dans le cadre du 50e anniversaire du Parlement marquant de la sorte, son rôle et ses actions, depuis sa création à nos jours, au sein de la Francophonie et plus particulièrement au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Coorganisée par le Parlement, l'Académie royale de Belgique et l'Université libre de Bruxelles (ULB), cette manifestation a rassemblé plus de 120 participants de tous les coins de la Francophonie, du Québec, en passant par la Suisse, le continent africain et l'Asie avec le Cambodge.

La volonté des organisateurs était, en partant de son histoire, de porter un regard prospectif sur cette institution qui occupe une grande place sur la scène internationale puisqu'elle est la deuxième en nombre de membres après les Nations unies.

Les échanges ont porté sur divers thèmes en mode mixte, avec des intervenants depuis Bruxelles, la France, le Bénin ou encore le Canada.

Dans la première partie, les intervenants se sont essentiellement penchés sur la genèse institutionnelle de la Francophonie et le parcours qu'elle a emprunté pour être l'institution qu'elle est actuellement. Un autre intervenant s'est focalisé sur le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'évolution de celle-ci au sein de la Francophonie.

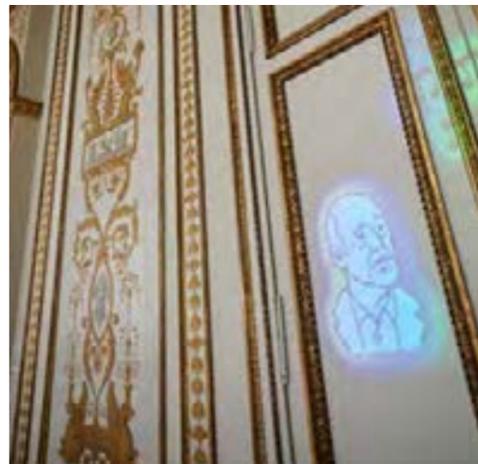
À la suite de cette mise en perspective historique, les travaux ont porté sur les dimensions et les enjeux de la Francophonie d'aujourd'hui, un regard plus prospectif. Ainsi, quatre thèmes ont été évoqués : la diplomatie parlementaire où l'accent a été mis sur le rôle important de cette dimension méconnue de la diplomatie ; les relations internationales de la Francophonie dans le cadre du multilatéralisme avec un focus sur les valeurs portées par la Francophonie institutionnelle ; l'enseignement et la recherche en Francophonie présentant des pistes afin, sinon de renverser la situation, de permettre au français de davantage rayonner dans cet univers comme un atout ; et enfin une réflexion sur les nouveaux médias en Francophonie avec notamment un regard sur l'enjeu des productions culturelles et leur déploiement.





INAUGURATION DES SALLES DE RÉUNION DU PARLEMENT

Dans le cadre du 50^e anniversaire du Parlement, le Bureau a souhaité lancer un projet de décoration des salles de commission et de réunion du Parlement en vue de rendre hommage aux personnalités qui leur ont prêté leur nom. Les parcours respectifs, dans le champ des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de Pierre Alechinsky, Maurice Bédart, François Englert, Philippe Geluck, Maurice Grevisse, Maurane, Eddy Merckx, Yolande Moreau, Amélie Nothomb et José van Dam, ont ainsi été mis en lumière. Dans cette même optique et en vue de rendre les visites scolaires du Parlement davantage immersives et interactives, des dispositifs numériques ont également été installés dans les salles Maurice Bédart, François Englert, Eddy Merckx et José van Dam.



LE PARLEMENT DES ENFANTS

Le Parlement des enfants est une activité d'apprentissage à la démocratie qui vise à permettre à des élèves de sixième primaire d'approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement d'une institution démocratique en mettant en exergue les valeurs essentielles d'une société ouverte.

Son principe est simple : lors de leur visite au Parlement, les classes inscrites de sixième année primaire sont accompagnées de leur parrain/marraine parlementaire. Les élèves rédigent ensuite en classe une proposition de décret sur un thème différent chaque année. Un système de vote en ligne voit 6 classes proclamées lauréates (une dans chaque province et à Bruxelles) et chacune d'elles remporte un tableau interactif.

La 6^e session du Parlement des enfants avait pour thème « *En santé à l'école : un défi personnel et collectif pour construire un avenir durable, solidaire et participatif* ».

En raison de la crise sanitaire, la toute grande majorité des classes participantes n'ont pas pu visiter le Parlement. Afin de mettre toutes les classes sur un pied d'égalité et donner à chacune d'entre elles l'occasion de se familiariser avec l'institution, une vidéo d'une visite virtuelle du Parlement a été envoyée aux écoles participantes.

Malgré les circonstances exceptionnelles, 31 classes ont participé à cette 6^e session et, à la suite du vote, 5 classes ont été proclamées lauréates. Il s'agit des classes de sixième année primaire des écoles suivantes :

- École fondamentale communale des Frontières (Province de Namur)
- École Saint-Joseph de Braine-l'Alleud (Province du Brabant wallon)
- Institut des frères maristes de Mouscron (Province du Hainaut)
- École fondamentale communale de Fisenne (Province du Luxembourg)
- École libre de Theux (Province de Liège)

Plus d'informations sur le Parlement des enfants sur le site : <http://www.parlementdesenfants.be>.





JOURNÉE DU PARLEMENTARISME : JEU D'ÉNIGMES - ÉDUCATION CITOYENNE

À l'occasion du 50^e anniversaire du Parlement et de la Journée internationale du parlementarisme, un jeu d'éducation citoyenne a été conçu sous forme d'énigmes à résoudre, au fil d'un parcours dans l'enceinte du Parlement. Cette initiative, développée en partenariat avec l'ULB, Particitiz et Kaedema, a pour objectif de faire découvrir aux jeunes l'institution parlementaire ainsi que ses missions.

Inauguré à l'occasion de la Journée internationale du parlementarisme, fixée par l'ONU au 30 juin, cette nouvelle initiative du Parlement permet de faire découvrir l'Assemblée, son fonctionnement, son rôle et plus largement la démocratie parlementaire de manière ludique et pédagogique.

Lors de la première édition de ce « jeu d'énigmes », le Parlement a eu le plaisir d'accueillir deux classes, issues du Collège Saint-Henri de Comines et de l'Athénée royal de Jette.

Une cinquantaine de jeunes a ainsi parcouru les couloirs du Parlement, découvert ses salles de commissions et ses salons en résolvant des énigmes tout au long de son parcours.

Les jeunes sont sortis de cette expérience enthousiastes et contents d'avoir appris en s'amusant !

Vous souhaitez inscrire votre classe afin de profiter de ce nouvel outil d'éducation citoyenne ? N'hésitez pas à contacter le parlement à l'adresse enigmes@pfbw.be



L'INAUGURATION DU PORTRAIT OFFICIEL DE M. PHILIPPE COURARD

Mercredi 14 juillet 2021, le Parlement a inauguré le portrait officiel de M. Philippe Courard, qui a présidé l'Assemblée d'octobre 2014 à septembre 2019.

Comme de coutume, son portrait est installé dans l'escalier d'honneur du Parlement, à l'Hôtel du Greffe, aux côtés de ses prédécesseur(e)s.

Ce fut l'occasion pour M. Rudy Demotte, qui lui a succédé après les élections de 2019, de rendre hommage au travail accompli par M. Courard, en présence des président(e)s de groupe et des membres du Bureau.

M. Courard a, quant à lui, rappelé son attachement à l'institution et l'importance de la Fédération comme lien entre les francophones de Bruxelles et de Wallonie.



UN NOUVEAU PARCOURS POUR LES VISITES DU PARLEMENT



Les demandes de visites du Parlement sont habituellement très nombreuses. Elles permettent de découvrir le lieu de travail des parlementaires et de participer à l'éducation citoyenne d'un large public.

En raison de la crise sanitaire et des mesures prises par les autorités publiques compétentes, les visites ont été interrompues en mars 2020.

Cependant, les équipes du Parlement ne sont pas restées inactives. La période de confinement a été l'occasion de repenser totalement l'organisation des visites afin de proposer, dès la rentrée de septembre 2021, un tout nouveau parcours, plus dynamique, interactif et moderne, incluant des dispositifs numériques. L'objectif est de proposer des visites plus pédagogiques, mais également plus attractives.

Vous souhaitez plus d'informations ou réserver une visite guidée pour une classe ou un groupe d'adultes ? N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse visites@pfbw.be.



LE PARLEMENT ACCUEILLE

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles met ses locaux à disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupe, des parlementaires, des membres du gouvernement, mais aussi de tiers. Le Bureau peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion d'événements exceptionnels.

Dans tous les cas, la manifestation doit être en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif. Malheureusement, en raison de la situation sanitaire, les mises à disposition de locaux ont été très réduites au cours de la session.

WEBINAIRE DE L'ASBL PANATHLON WALLONIE-BRUXELLES

L'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles a organisé le **23 juin 2021** au PFWB, un webinaire portant sur le thème « *Interactions entre sport et religion – réalités de terrain ?* ».

Depuis plus de 17 ans, cette ASBL l'éthique et le fair-play dans la pratique sportive et est devenue une des plateformes de référence en ce domaine en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2017, l'ASBL a adopté la déclaration « Le sport, l'esprit de l'humanité » visant à rendre les interactions entre la pratique sportive et les convictions philosophiques les plus sereines possibles. En instaurant le comité de suivi *SportConsilium*, l'ASBL a pour ambition de

transformer cette déclaration en outil concret par le biais des avis que remettra le Comité de suivi, notamment auprès des fédérations sportives et des organisations confessionnelles et philosophiques et ainsi, de contribuer à l'amélioration de la convivialité dans l'exercice du sport.

Avec la volonté de passer de la théorie à une approche plus concrète, ce webinaire, qui a réuni une centaine de participants, avait pour objectif de donner la parole à des acteurs du monde sportif (pratiquants de haut niveau et amateurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres, bénévoles, gestionnaires d'infrastructures, mandataires communaux en charge des sports) qui ont eu l'occasion de témoigner sur ces questions.

EXPOSITION « LA LIGNE BLANCHE » DE L'ASBL MÔMA

Le mercredi 30 juin, M. Rudy Demotte, président, et les membres du Parlement ont inauguré l'exposition « La ligne blanche » en présence de Mme Valérie Glatigny, ministre des Sports, de Mme Cynthia Bolingo, initiatrice du projet et athlète belge, et des représentants de l'ASBL MômA.

Cette exposition se compose d'une vingtaine de drapeaux nationaux et d'un grand drapeau belge détournés par la créativité d'enfants des centres d'accueil du Petit Château et de la Cité joyeuse qui ont, au cours d'ateliers collaboratifs, exprimé par l'art leur vision du monde. Sous l'impulsion de Mme Bolingo, l'ASBL MômA a accompagné les enfants dans leur travail en les éveillant à différentes techniques artistiques tout en les encourageant à développer leurs esprits d'ouverture aux autres.

L'exposition a été présentée dans l'atrium du Parlement jusqu'au 7 juillet 2021.



MOMENT D'ÉCHANGE ORGANISÉ PAR L'ASBL GOOD PLANET

Le 30 juin 2021 à l'issue de la séance plénière, les membres du Parlement et la ministre de l'éducation ont participé à un moment d'échange avec des jeunes venus leur présenter le fruit de leurs travaux réalisés dans le cadre d'une initiative d'éducation citoyenne organisée par l'asbl Good Planet dont l'objectif est d'initier les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté en faveur de l'environnement, de favoriser un dialogue entre les jeunes et les députés ainsi que de mettre en lumière les alternatives environnementales qui existent dans les écoles. Cette année, les travaux réalisés par les jeunes ont été consacrés à la rédaction d'une proposition de résolution.

Dans un premier temps, ces jeunes se sont réunis au Parlement de Wallonie pour entamer leurs travaux avec l'aide de parlementaires de toutes tendances politiques pour aboutir à l'adoption d'une résolution visant à favoriser un environnement scolaire qui encourage la consommation de boissons et d'aliments sains et durables et qui promeut le tri et la réduction des déchets. Au regard de la nature transversale de la thématique, cette résolution a, ensuite, été présentée et discutée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

DES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Durant la session 2020–2021, le Bureau du Parlement a accordé son soutien à plusieurs événements phares en Fédération Wallonie-Bruxelles. S'il est une compétence que la Fédération Wallonie-Bruxelles et son Parlement affectionnent particulièrement, c'est bien la culture : elle constitue le ciment entre tous les francophones de ce pays. Que nous soyons Wallons ou Bruxellois, nous vibrons de la même manière au cinéma, au théâtre, au musée, lors d'un concert, en lisant un livre ... La culture ne divise jamais ; elle rassemble, elle fédère.

1. Le Festival international du film francophone de Namur (FIFF)

Le Parlement a soutenu l'édition 2020 du FIFF, pour un montant de 10.000 euros.

Tout entier dédié à la culture cinématographique francophone, la réputation de ce festival n'est plus à bâtir. Véritable lieu d'expression et de rencontre, il met l'accent sur le respect de la diversité culturelle et des identités de chacun. Il s'est tenu du 2 au 9 octobre 2020.

2. Le Festival international du film de Mons

Le Parlement a soutenu l'édition 2021 de ce festival pour un montant de 10.000 euros.

Ce festival se positionne comme un espace de rencontre entre les générations et les univers artistiques à travers l'exploration d'un cinéma international audacieux. Il a pour objectif de rendre le cinéma accessible à tous. Après deux reports dus à la crise sanitaire, la 36e édition du Festival international du Film de Mons s'est tenue du 9 au 16 juillet 2021.

3. Les Francofolies de Spa

Les Francofolies de Spa sont un des festivals incontournables de l'été. Soutenir les « Francos » est dans la droite ligne de notre institution, car ce festival incarne deux de nos fondamentaux, la culture et la francophonie. En faisant la part belle aux artistes francophones, avec un accent tout particulier mis sur ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Francofolies de Spa participent au rayonnement de notre langue et de notre culture.

Suite aux restrictions dues à la crise sanitaire, les Francofolies ont été annulées dans leur forme habituelle, mais les organisateurs ont décidé de proposer une alternative musicale sous la forme des Belgofolies de Spa, festival proposant une affiche d'artistes exclusivement belges. Malgré les inondations qui ont sûrement touché notre pays à l'été 2021, il s'est déroulé du 21 au 26 juillet.

Le parlement a décidé d'accorder au festival un montant de 70.000 euros.

4. La Royale Académie internationale d'été de Wallonie (AKDT)

La Royale Académie internationale d'été de Wallonie (AKDT) œuvre pour que chacun puisse se former à une discipline artistique dans l'un des quatre domaines suivants : la musique, les arts plastiques, les danses et musiques du monde et les arts du spectacle.

Les jeunes participants à ces stages proviennent de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros avait été allouée à l'AKDT. Suite à l'annulation de l'édition 2020, ce montant a été utilisé pour l'organisation des stages 2021.

5. Les Festivals de Wallonie

Les Festivals de Wallonie sont nés en 1971 de l'union des festivals de Stavelot, Liège, Saint-Hubert, Namur, du Hainaut, et du Brabant wallon. Le Festival Musiq'3 a rejoint cette fédération en 2011 et en constitue la branche bruxelloise.

Les Festivals de Wallonie organisent chaque année de nombreux concerts sur l'ensemble du territoire de la Wallonie et à Bruxelles.

En 2021, 150 événements différents, concerts, master classe, rencontres, conférences, webstreaming, performances ... ont été programmés d'avril à octobre. 50e anniversaire des Festivals de Wallonie oblige, c'est dans l'espoir de jours meilleurs que ce programme est placé sous les auspices des « Fêtes ! ».

Le Parlement a décidé de leur accorder un subside d'un montant de 10.000 euros.

D'AUTRES INITIATIVES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le Parlement apporte également son soutien à des initiatives ciblées. Depuis 2012, des critères stricts régissent l'attribution de ces subsides destinés à soutenir des activités en relation directe avec les compétences de la Fédération. Ces critères figurent dans le règlement adopté par le Bureau de l'assemblée et sont accessibles sur le site www.pfwb.be – rubrique infos pratiques – subventions.

Voici la liste complète des associations ayant bénéficié de subsides ou d'une aide matérielle du Parlement au cours de la période de septembre 2020 à août 2021 (25 subventions accordées) :

- Centre cult. G. Bernard (culture) : 1.000 euros
- ScriptaLinéa (culture) : 500 euros
- Art de divertir (culture) : 500 euros
- Label Zik (culture) : 500 euros
- Art & Marges Musée ASBL (culture) : 1.000 euros
- Printemps musical de Silly (culture) : 1.250 euros
- Actes (enseignement supérieur) : 1.000 euros
- Association belgo-biélorusse pour les enfants de Tchernobyl (enfance) : 750 euros
- Centre culturel Wolubilis (culture) : 2.000 euros
- Un Soir à Binche ASBL (Festival de Ronquières) (culture) : 1.500 euros
- Théâtre au vert ASBL (culture) : 750 euros
- Accordéons-nous.org ASBL (culture) : 1.000 euros
- Bière artisanale de Hotton ASBL (culture) : 600 euros
- Scène sur Sambre ASBL (culture) : 1.250 euros
- Fondation pour les Générations Futures (enseignement supérieur) : 1.000 euros
- Les Aralunaires ASBL (culture) : 1.000 euros
- Foyer culturel de Beloeil ASBL (culture) : 500 euros
- FrancoFaune ASBL (culture) : 1.000 euros
- Les Amis du square A.Steurs (culture) : 500 euros
- Équipages ASBL (culture) : 700 euros
- Artonov ASBL (culture) : 1.500 euros
- Écoutez voir ASBL (culture) : 750 euros
- Mubafa ASBL (culture) : 1.000 euros
- Université ouverte de la FWB ASBL (ens. Sup.) : 1.500 euros
- EKLA ASBL (culture) : 1.000 euros

INSTALLATION DU SPORTCONSILIUM

Le 6 octobre 2020, M. Philippe Dodrimont, membre du Bureau, a représenté le Parlement lors de l'installation du SportConsilium de l'ASBL Panathlon au Cercle gaulois à Bruxelles.

L'ASBL défend depuis plus de 17 ans l'éthique et le fair-play dans la pratique sportive et est devenue une des plateformes de référence en ce domaine en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2017, l'ASBL a adopté la déclaration « Le sport, l'esprit de l'humanité » visant à rendre les interactions entre la pratique sportive et les convictions philosophiques les plus sereines possibles.

En instaurant le comité de suivi SportConsilium, l'ASBL a pour ambition de transformer cette Déclaration en outil concret par le biais des avis que remettra le comité de suivi, notamment auprès des fédérations sportives et des organisations confessionnelles et philosophiques.



HeForShe
(EuxPourElles)

LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le 25 novembre 2020, dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et de l'action des Nations unies « *Oranger le Monde* », la façade du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est une nouvelle fois illuminée en orange en soutien à la campagne « Tous UNIS, d'ici à 2030, pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».



LA BELGIAN PRIDE 2021

En soutien à la *Belgian Pride 2021*, qui vise à défendre les droits des personnes LGBTQIA+, le parlement s'est éclairé tout le mois de mai aux couleurs du drapeau arc-en-ciel.

Le Parlement est également signataire de la charte de la *Belgian Pride*. Plus d'informations : <https://www.pride.be/fr>



LA REMISE DES PRIX « JOURNALISTES EN HERBE »

Depuis 13 ans, le Parlement soutient le concours « Journalistes en herbe » organisé par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce prix récompense le travail journalistique fourni durant une année par des classes de sixième année primaire ainsi que de première, deuxième et sixième années secondaires.

Le concours a pour objectifs de **donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de réaliser un projet collectif** mettant notamment à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion, de synthèse et d'analyse, ainsi que leur capacité d'écriture. Un jury composé de spécialistes de la presse et de l'enseignement se charge de départager les participants.

Cette année, en raison de la situation sanitaire exceptionnelle liée à la pandémie de la Covid-19, le Parlement n'a malheureusement pas pu accueillir la remise des prix. Le Parlement a, cependant, récompensé les lauréats des prix du Parlement en leur offrant des livres d'auteurs belges francophones pour la jeunesse. Retrouvez le palmarès de l'édition 2020-2021 à l'adresse : <http://www.culture-enseignement.cfwb.be>

LE PARLEMENT COMMUNIQUE



Durant la session 2020-2021, le Parlement a poursuivi sa politique de communication. Elle répond ainsi à l'axe IV de son plan stratégique, soit « *L'ouverture du Parlement sur la société et sa visibilité* ».

LES RÉSEAUX SOCIAUX

La page Facebook du Parlement (@parlement.federation), datant de juin 2015, continue à bien se développer et est l'un des canaux de communication de l'institution vers le grand public. Elle compte désormais 8.420 abonnés, contre 6.900 en juillet 2020. Elle est donc en constante progression.

Notre audience sur Twitter (@parlementf) a également continué à croître, pour comptabiliser en juillet 2021 plus de 8.814 abonnés, soit près de 1.000 abonnés en plus sur la session.



Notre page **Facebook** et notre compte **Twitter** nous permettent de partager les actualités et événements de l'institution. Cela met également en visibilité le travail parlementaire. D'autant que suite à la crise liée à la Covid-19 il a été décidé de diffuser en direct vidéo et/ou audio l'ensemble des commissions en plus de la séance plénière.



Les vidéos sont accessibles via notre page Facebook et notre chaîne **YouTube**. Cela a largement participé à la publicité des débats et confirme la volonté du Parlement de rendre ses travaux accessibles au plus grand nombre.



Le Parlement est également présent sur **Instagram** (@parlementf), avec 1.369 abonnés.

LES VIDÉOS DE L'INSTITUTION

Toujours plus soucieux de rendre l'activité parlementaire accessible à tous, le Parlement développe également sa communication via la vidéo.

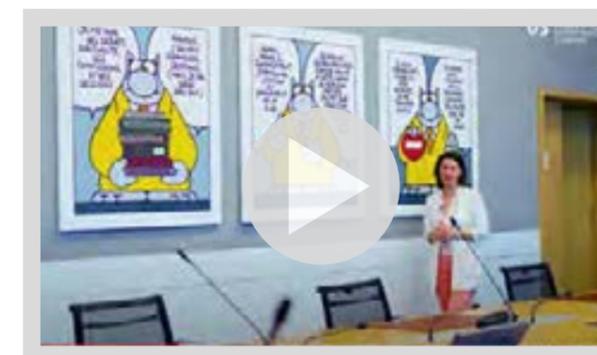
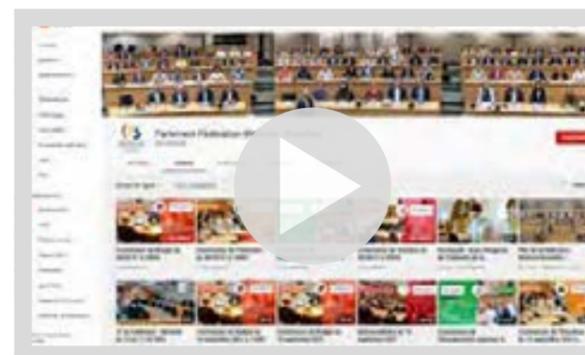
Le Parlement réalise régulièrement des vidéos, notamment à l'occasion des événements organisés par l'institution. Ces dernières sont accessibles via nos réseaux sociaux, notre chaîne YouTube ou bien encore le site du Parlement (www.pfwb.be).

De même, le Parlement réalise régulièrement des vidéos à vocation pédagogique, afin de rendre plus accessible le **fonctionnement d'une institution parlementaire et d'explicitier les rouages de notre démocratie**.

Depuis 2014, **l'intégralité des débats parlementaires en séance plénière est diffusée en direct sur internet**. Ces vidéos sont désormais accessibles en direct et en différé via notre **page Facebook** (<https://www.facebook.com/parlement.federation>) et notre **chaîne YouTube** (<http://www.youtube.com/c/ParlementFédérationWallonieBruxelles>).

À la suite des mesures prises en raison de l'épidémie de la Covid-19, les travaux des commissions sont également accessibles en vidéo.

Afin d'informer le plus grand nombre, les directs vidéo et audio sont annoncés et accessibles sur nos réseaux sociaux.



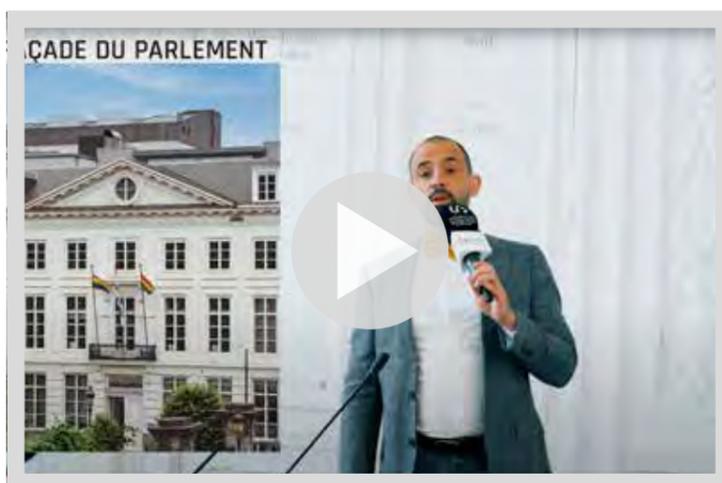


LES 50 ANS DU PARLEMENT : UN LOGO SPÉCIFIQUE

À l'occasion de ses 50 ans, le Parlement s'est doté d'une identité visuelle spécifique, qui marquera cette année anniversaire.

Développé en interne par les services du Parlement, ce logo adapte celui de l'institution afin qu'il fasse écho à ce jubilé. Il s'agit d'un logo dans le mouvement qui illustre la volonté du Parlement de s'inscrire dans l'avenir. Il rappelle également les travées de l'hémicycle et reprend les couleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce logo, utilisé dans les communications du Parlement dès janvier 2021, accompagnera l'institution tout au long de cette année anniversaire. En sus des initiatives liées au 50 ans de l'assemblée présentées dans ce rapport, une série d'activités seront développées lors de la session 2021-2022.



LES JT DU PARLEMENT

Nouveauté cette session : les services du Parlement ont entrepris de réaliser, chaque semaine d'activités parlementaires, un condensé de l'actualité de l'assemblée.

Ces petits « JT » vidéo permettent de mettre en lumière le travail réalisé au sein du Parlement, reviennent sur l'actualité de la semaine et donnent la parole aux parlementaires sur l'un ou l'autre sujet débattu pendant la semaine.

Cette initiative entre totalement dans le plan stratégique de l'administration en tentant de donner accès au plus grand nombre au travail parlementaire.

Ces vidéos sont diffusées chaque vendredi de semaine parlementaire sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

LA DIFFUSION EN DIRECT SUR LES TÉLÉVISIONS LOCALES

Cela fait maintenant quatre sessions que **les questions d'actualité aux ministres en séance plénière sont diffusées en direct sur l'ensemble des douze médias de proximité** de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela participe à la volonté d'ouvrir le Parlement aux citoyens et de rendre les débats de la plus accessibles possible.

La diffusion est commentée en direct par un journaliste des médias de proximité.

Par ailleurs, certains débats thématiques et autres débats extraordinaires peuvent également être diffusés en direct sur les médias de proximité, comme cela a été le cas pour la cérémonie officielle de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 27 septembre 2020.

Il est à noter que **les séances de questions et débat d'actualité font l'objet d'une interprétation en langue des signes sur les médias de proximité.**

LE SITE WWW.PFWB.BE

Le site du Parlement permet de rendre accessibles le travail parlementaire et les activités de notre institution.

Il participe à la démocratisation de nos travaux en permettant l'accès aux textes parlementaires, mais aussi à toutes les informations utiles sur notre institution et ses actualités.

L'agenda des travaux parlementaires est également mis à jour après chaque Conférence des présidents.

Un important travail de refonte du site internet a été entamé pendant la session 2020-2021 et se concrétisera lors de la session prochaine.

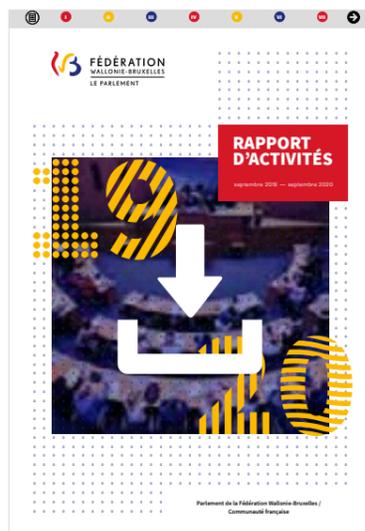
LA BROCHURE PÉDAGOGIQUE « LE PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES EN 10 QUESTIONS »

« Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions » est un fascicule pédagogique, illustré par le dessinateur et humoriste Fred Jannin qui s'adresse au public scolaire. Il est diffusé chaque année en début d'année scolaire dans toutes les écoles primaires et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette brochure est mise également à disposition gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : relationsexterieurs@pfbw.be

Durant la session 2020-2021, 11.450 brochures ont été écoulees.



LE RAPPORT D'ACTIVITÉS



Afin de mieux faire connaître ses activités, le Parlement publie un rapport d'activités depuis la session 2012-2013. Véritable mine d'informations sur notre institution, ce rapport participe à une véritable dynamique dont le but consiste à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur Parlement en particulier. Ce rapport souligne les différents axes de travail de notre institution et diffuse un éclairage spécifique sur l'administration parlementaire.

Dans une logique d'économie de papier, mais également afin d'améliorer l'accès à l'information, le rapport d'activités du Parlement est désormais imprimé en petite quantité. En parallèle, la version en ligne a été retravaillée, afin d'offrir une lecture plus aisée et se présente sous une formule plus interactive.

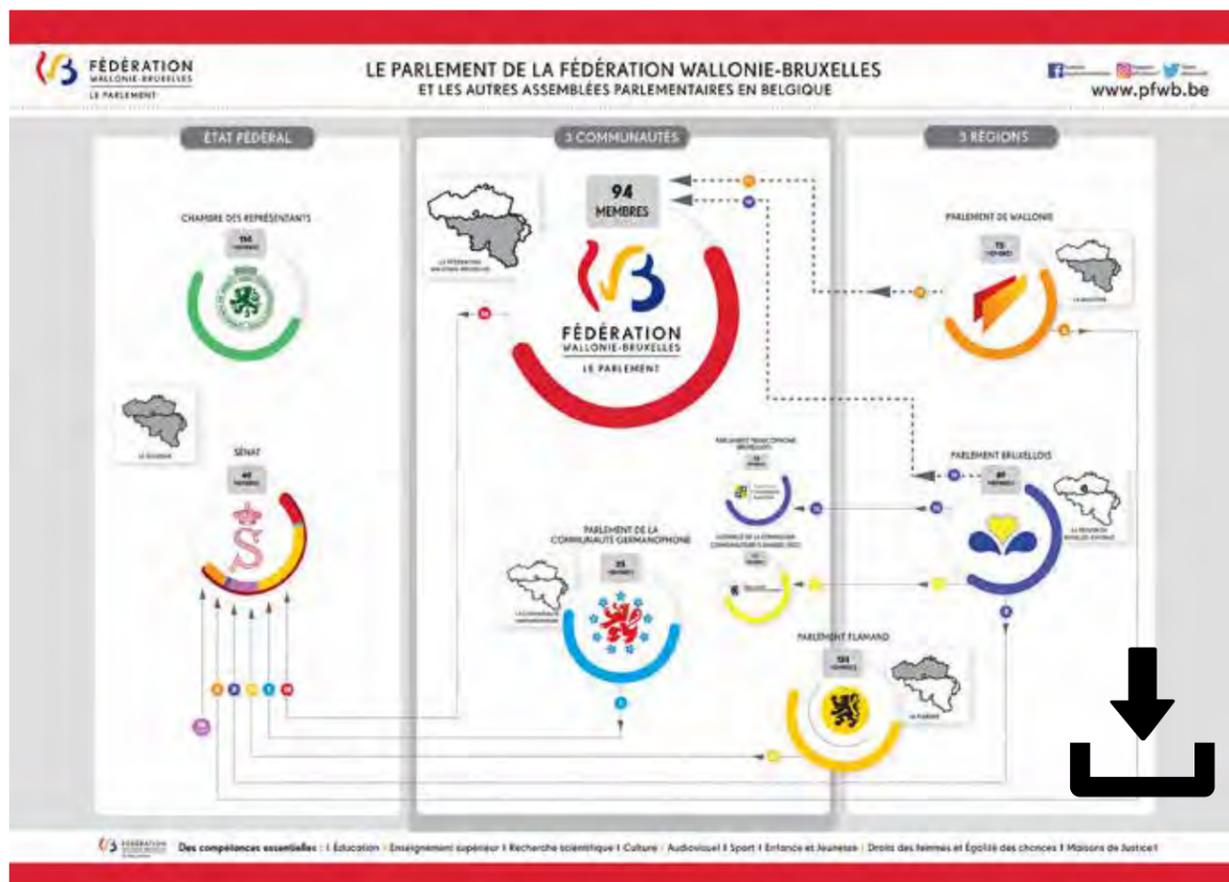
Les rapports d'activités sont disponibles en ligne, sur le site internet et les réseaux sociaux de l'institution.

LE SCHÉMA INSTITUTIONNEL

Le Parlement édite également une plaquette resituant l'assemblée dans le paysage institutionnel belge. Il a été entièrement revu en début de session et propose désormais un graphisme plus moderne et épuré.

Cet outil didactique permet de montrer, sous la forme d'un schéma, les différents niveaux de pouvoir en Belgique, réexplique le fonctionnement de notre état fédéral, ainsi que le rôle des parlementaires.

Ce document est utilisé lors des visites et autres activités grand public du Parlement, il est aussi diffusé sur demande.



LES PUBLICATIONS DU PARLEMENT

Au cours de la session 2020-2021, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a édité trois publications :



- « **Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la crise de la Covid-19** » : le Parlement, à l'instar de toutes les organisations, a dû faire face à la crise sanitaire et s'adapter en conséquence. Cependant, à la différence de certaines organisations, une assemblée parlementaire présente des spécificités qui ont limité les effets des mesures restrictives imposées par les autorités du pays. L'action de l'Assemblée doit être possible, en particulier en temps de crise.
- « **Sensibiliser pour garantir l'égalité femmes-hommes !** » : à la suite de l'atelier de sensibilisation au genre organisé en novembre 2020, le Parlement a édité une publication reprenant les différentes interventions auxquelles ont pu assister les agents et députés. Ce cahier, édité en mars 2021, vise un usage interne, car il a été diffusé à l'ensemble du personnel de l'administration, ainsi qu'aux parlementaires.
- « **Enjeux et perspectives de la Francophonie** » : il s'agit des actes du webinaire organisé par le Parlement, en partenariat avec l'Université libre de Bruxelles et l'Académie royale de Belgique dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Francophonie. Cette publication éditée en mai 2021 est disponible en téléchargement sur [notre site internet](http://notre.site.internet) ou sur simple demande à l'adresse : documentation@pfbw.be

Après quelques mois de recul, il a semblé intéressant de revenir sur cette période et sur l'organisation concrète de notre institution entre les mois de mars et de décembre 2020.

Comment organiser une assemblée parlementaire en pleine pandémie ? Comment a-t-elle pu continuer sa fonction législative et sa fonction de contrôle de l'exécutif ? Qu'est-ce que les pouvoirs spéciaux et comment ont-ils été contrôlés ? La crise sanitaire a-t-elle monopolisé l'action et la réflexion des élus ? Comment l'administration parlementaire a-t-elle dû s'adapter et répondre aux changements des processus et procédures habituels de délibération et de contrôle ? Ces changements auront-ils un impact durable sur le fonctionnement du Parlement et sur l'activité des élus au sein de l'Assemblée ?

Autant de questions auxquelles cette étude tente modestement de répondre en se fondant principalement sur l'expérience professionnelle des agents du Parlement aux côtés des élus. La période fut difficile, mais également riche du point de vue de la stratégie du changement et de l'adaptabilité.

Cette publication éditée en février 2021 est disponible en téléchargement sur [notre site internet](http://notre.site.internet) ou sur simple demande à l'adresse : documentation@pfbw.be

Et aussi...

Malgré la crise sanitaire, le Parlement a continué, à travers les différentes initiatives mises en place tout au long de la session et détaillées dans le présent rapport d'activités, à favoriser la rencontre avec le public et a contribué à une plus grande visibilité et à une meilleure connaissance de notre institution.



IV LA GESTION DU PARLEMENT



- 116 ◦ Les marchés publics
- 117 ◦ Les bâtiments
- 120 ◦ Le budget et la bonne
◦ gouvernance
- 123 ◦ L'informatique
- 124 ◦ Les ressources humaines
- 133 ◦ Les comptes rendus des travaux
- 134 ◦ Les études et la documentation

Le Bureau et les services du Parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics dans le cadre des marchés de travaux, de services, d'achat de fournitures et de matériel. La même vigilance est appliquée dans la mise en œuvre des événements organisés par l'institution (repas, réceptions, réunions, colloques ou autres manifestations).

Citons, parmi les marchés publics mis en œuvre durant cette session, les marchés relatifs à l'équipement audiovisuel, de gestion, de conférence et de captation vidéo des salles de commission, de quatre salles de réunion et de l'hémicycle, à la réalisation du nouveau site web du Parlement et à l'aménagement d'espaces conviviaux.

La mise en œuvre de ces procédures de marchés publics permet la réalisation d'économies substantielles, ainsi qu'une amélioration de la qualité des services et/ou des matériaux fournis.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une attention particulière est apportée aux clauses « environnementales » dans la rédaction des cahiers spéciaux des charges des marchés relatifs à la mise en peinture de locaux ou à la réalisation de travaux de rénovation.

Ainsi, les matériaux et produits utilisés doivent correspondre aux standards écologiques européens. En outre, les soumissionnaires sont tenus de procéder au recyclage et/ou à la valorisation des déchets issus des travaux de rénovation.

Enfin, il est systématiquement veillé, lors du remplacement de luminaires, de prévoir des luminaires LED et, lorsque cela s'avère opportun, à l'installation de détecteurs de présence. Ces deux mesures permettant de diminuer significativement la consommation électrique du parlement.

L'aspect social du développement durable n'est pas oublié, via, notamment, la mise en exergue de l'interdiction du travail des enfants ou du recours à des ressortissants de pays tiers en séjour illégal, mais également le rappel du respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). En outre, une attention spécifique est portée aux produits issus du commerce équitable (jus de fruits, thé, café ...).



CONCLUSION

Dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés publics, les services du Parlement veillent au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires.



Propriétaire de l'Hôtel de Ligne depuis août 2019, le Parlement s'est vu transférer l'entière responsabilité des droits et obligations liés à la pleine propriété de l'Hôtel du Greffe au 1er janvier 2020. Bien que nouveau propriétaire, le Parlement occupe ces deux bâtiments – situés autour du Parc de Bruxelles, plus communément appelé « Parc Royal » – depuis de nombreuses années déjà. Le premier est situé au 72 rue Royale et héberge principalement l'hémicycle, les salles de commission et les bureaux des députés. Le second, l'Hôtel Torrington, situé aux 4-6 rue de la Loi, a été rebaptisé Hôtel du Greffe et accueille les bureaux de la Présidence, du Secrétariat général et une très large partie des services de l'administration du Parlement.

PLAN PLURIANNUEL GLOBAL D'INVESTISSEMENTS

Désormais propriétaire, le Parlement a établi un plan pluriannuel global d'investissements priorisant les différents travaux et aménagements à effectuer au cours des prochaines années dans les deux bâtiments sur base d'audits techniques approfondis.

Cette planification repose sur deux axes principaux :

- l'amélioration des installations techniques et des performances énergétiques et environnementales de l'Hôtel de Ligne et de l'Hôtel du Greffe avec une attention particulière quant au confort des utilisateurs et les performances énergétiques des bâtiments. Accompagné d'un bureau d'études, le Bureau du Parlement a adopté un plan d'actions portant sur :

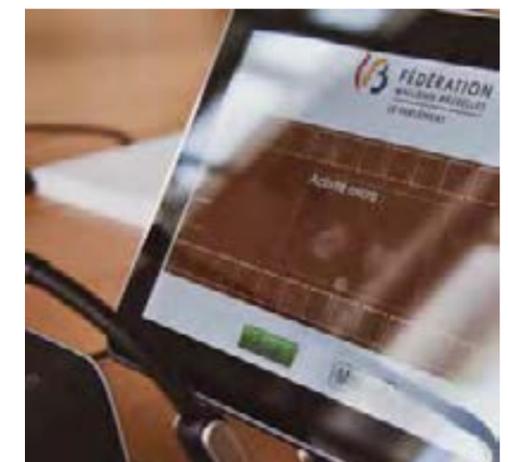
- l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment et réduction des apports thermiques, notamment : intervention sur les châssis, isolation de façade, pose de stores.
- les systèmes de chauffage, refroidissement et ventilation, notamment : amélioration des techniques de chaud, froid, ventilation, sanitaires, incendie, régulation et gestion.

- les bâtiments intelligents notamment : gestion technique centralisée, sécurisation des serveurs informatiques.
- BREEM (méthode d'évaluation de la performance environnementale d'un bâtiment), notamment : amélioration de la mobilité, gestion des déchets, pollution environnementale.

La mise en œuvre de ces travaux s'échelonne sur la période 2021-2028.

- l'équipement audiovisuel, de gestion, de conférence et de captation vidéo des salles de commission, de 2 salles de réunion et de l'hémicycle du Parlement.

Les cinq salles dédiées au travail parlementaire ont fait l'objet, durant le premier semestre 2021, d'un important travail de modernisation incluant notamment l'installation de caméras dans toutes les salles permettant ainsi la diffusion en vidéo des travaux en commission, mais également la tenue, dans des conditions optimales, de commissions et de séances en distanciel.





AMÉNAGEMENT D'UNE CAFÉTÉRIA ET DE « COINS CAFÉ » MULTIFONCTIONNELS

Dans le cadre de la politique de bien-être au travail poursuivie par le Bureau et dans l'objectif de renforcer les échanges informels, un espace cafétéria à destination des agents du Parlement, des membres des groupes politiques et des visiteurs extérieurs a été créé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ligne.

RÉNOVATION DU DEUXIÈME ÉTAGE DE L'HÔTEL DU GREFFE ET DE LA CAGE D'ESCALIER CÔTÉ 4 RUE DE LA LOI

Dans la continuité du plan de rénovation de l'Hôtel du Greffe et en vue d'assurer un confort de travail optimal pour les occupants, le deuxième étage et la cage d'escalier côté 4 Loi ont fait l'objet d'une importante rénovation (remplacement du revêtement de sol, nouvelle mise en peinture et réaménagement des espaces).



TRAVAUX DIVERS

Parallèlement, d'autres chantiers et interventions ont été menés dans les deux bâtiments parmi lesquels :

- La rénovation des garages de la cour de l'Hôtel du Greffe ;
- L'installation de détecteurs de présence dans les endroits de passage non encore équipés (couloirs, sanitaires, cages d'escaliers ...) afin de limiter la consommation énergétique liée à l'éclairage de ces locaux ;
- La modernisation, le renforcement et l'uniformisation de la signalétique sécurité.

ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART

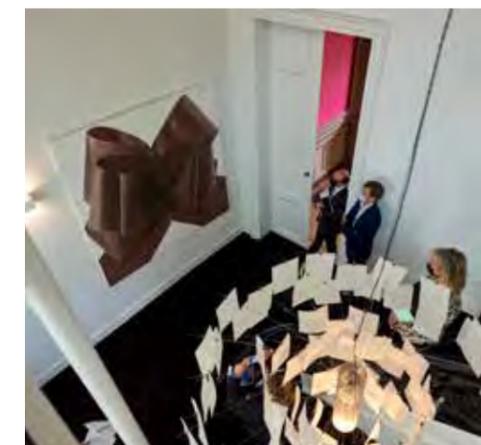
Depuis de nombreuses années, le Parlement mène une politique d'acquisition d'œuvres d'art pour soutenir les artistes et la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2020, le Parlement a acquis des œuvres réalisées par trois artistes :

1. Charlotte Beaudry

Artiste autodidacte, Charlotte Beaudry est avant tout une peintre. Elle réalise également des dessins, vidéos, performances et sculptures.

Son travail interroge essentiellement les rapports entre la féminité et sa représentation, confrontant son expérience intime à une réalité sociale plus large.

« Pussy Bow » représente le nœud porté par les femmes à la place d'une cravate en entrant sur le marché du travail dans les années 1960. Le tableau est installé dans l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ligne.



Pussy Bow - Huile sur toile - 190x200cm - 2017

2. Léa Belousovitch

Née à Paris en 1989, Léa Belousovitch vit et travaille à Bruxelles. Après l'obtention d'un master en dessin à l'ENSAV La Cambre en 2014, nommée pour l'édition 2016 du prix « Révélation Emerige », elle a été la lauréate du prix « Jeunes Artistes » de notre Parlement en 2018.

Sa carrière a réellement pris son envol à cet instant. Depuis, elle enchaîne les expos solos. Son travail peut être décrit de la manière suivante : « (...) à partir d'une image particulièrement violente -ou, devrait-on peut-être plutôt dire, correspondant à la violence quotidienne à laquelle nous nous sommes habitués- trouvée dans les médias et issue de l'actualité, Léa Belousovitch en fabrique une copie, un double, une alternative. Elle fait subir à cette image une série de transformations qui la déconstruisent définitivement. Tout d'abord, elle la recadre en ne se concentrant que sur un détail dont elle modifiera inévitablement l'échelle dans son format final. Ensuite, plutôt que de verser dans un hyperréalisme revenu dans l'air du temps, elle produit cette nouvelle image sur un support inattendu : le feutre. »

L'œuvre de Léa Belousovitch est installée au fond du couloir du deuxième étage de l'Hôtel de Ligne.



Haydan, Yemen, dimanche 14 août 2016
Dessin aux crayons de couleur sur feutre - 110x60 cm

3. Frédéric Platéus

Né à Liège en 1976, artiste autodidacte, Frédéric Platéus a été le lauréat du prix « Jeunes artistes » de notre Parlement en 2005 et sa carrière a depuis lors pris une dimension internationale.

Son travail porte sur la création de sculptures sophistiquées, « designées », brillantes et lisses. Des œuvres traduisant son attrait pour les domaines du sport, de la vitesse, de la technologie, de la culture urbaine et du mouvement hip-hop.

Il compte de nombreuses expos solos à son actif et rencontre un tel succès que ses pièces se vendent aux quatre coins du monde.

L'œuvre de Frédéric Platéus est accrochée dans le couloir du premier étage de l'Hôtel de Ligne.



MK4-170 - Bois, mousse de garnissage, sérigraphie sur membrane pvc - 58 x 168 x 9 cm - 2020



Notre Parlement dispose, en vertu de la Constitution, d'une autonomie organisationnelle et financière. Ce sont donc les instances dirigeantes de notre assemblée qui déterminent les procédures en matière d'établissement du budget de fonctionnement, de contrôle budgétaire et d'apurement des comptes. Ces modalités sont inscrites dans le règlement des travaux législatifs en vigueur au sein de notre assemblée dont un chapitre est entièrement consacré à la comptabilité.

La dotation de fonctionnement du Parlement est inscrite à la charge du budget général des dépenses du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les budgets de fonctionnement approuvés par l'assemblée sont rendus publics, ce qui témoigne de la volonté de la transparence dans la gestion financière de notre institution.



LE BUDGET 2021

Les dépenses totales prévisionnelles en crédits d'engagement et en crédits de liquidation s'élèvent respectivement à 38.693.000 euros et 38.193.000 euros, soit une augmentation de 1.302.000 euros en CE (+3,48 %) et 2.302.000 euros en CL (+6,40 %) par rapport au budget initial 2020.

Il est à noter que les dépenses courantes diminuent de 563.000 euros puisque le budget 2020 comprenait un solde de dépenses liées au renouvellement de l'Assemblée.

L'enveloppe des dépenses en capital, quant à elle, augmente afin de pouvoir attribuer les marchés publics en lien avec les travaux indispensables de mise en conformité et de renouvellement au sein des bâtiments dont le Parlement est propriétaire ainsi que le marché public relatif à l'équipement de l'hémicycle et de quatre salles de commission d'un socle technique évolutif destiné notamment à permettre la retransmission des débats parlementaires comprenant l'ensemble des options levées.

LE BUDGET 2020

En ce qui concerne la clôture des comptes, ce sont nos députés via la Commission ayant le budget et la comptabilité dans ses attributions qui sont chargés de l'examen des comptes du Parlement.

Au terme de leur mission de contrôle, les vérificateurs présentent un rapport de vérification et leurs conclusions aux membres de la Commission qui décident ou non de l'approuver et d'apurer les comptes de l'exercice budgétaire dont il est question.

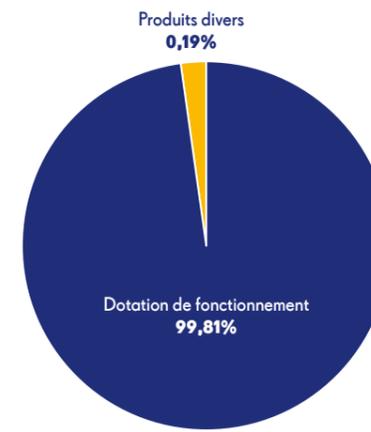
Les comptes de l'exercice 2020 ont été apurés, après vérification, par le Bureau et par la Commission ayant le budget et la comptabilité dans ses attributions, au cours du premier semestre 2021.

1. Les recettes

Au 31 décembre 2020, les recettes totales imputées s'élèvent à 31.384.595,01 euros, soit un taux de réalisation de 95,24%. Cette non-exécution de l'ordre de 5% correspond à une réduction exceptionnelle de notre dotation de fonctionnement à hauteur de 1.500.000 euros actée par le Bureau du Parlement. Le Parlement participe ainsi à l'effort budgétaire général consenti au sein de la Fédération.

Le détail des principales recettes est présenté dans le tableau ci-après :

Origine des recettes

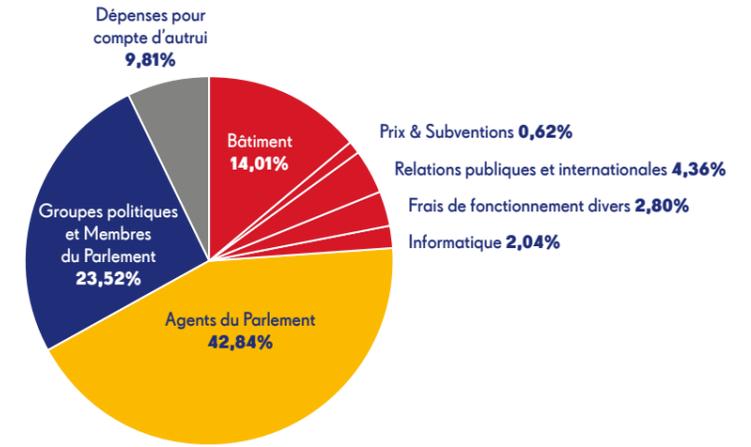


2. Les dépenses

Les crédits inscrits en engagement et en liquidation s'élevaient respectivement à 37.391.000 euros et 35.891.000 euros au budget initial 2020.

Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 30.486.540,47 euros soit 81,53% des crédits autorisés. Les dépenses liquidées s'élèvent, quant à elles, à 29.685.198,48 euros soit 82,71% des crédits autorisés.

Répartition des dépenses



3. Le solde budgétaire

L'exécution du budget de l'année 2020 se solde par un surplus budgétaire brut de 1.699.396,53 euros. Ce résultat correspond à la différence entre les recettes imputées et les dépenses liquidées au cours de l'année.

UN BUDGET GENRÉ

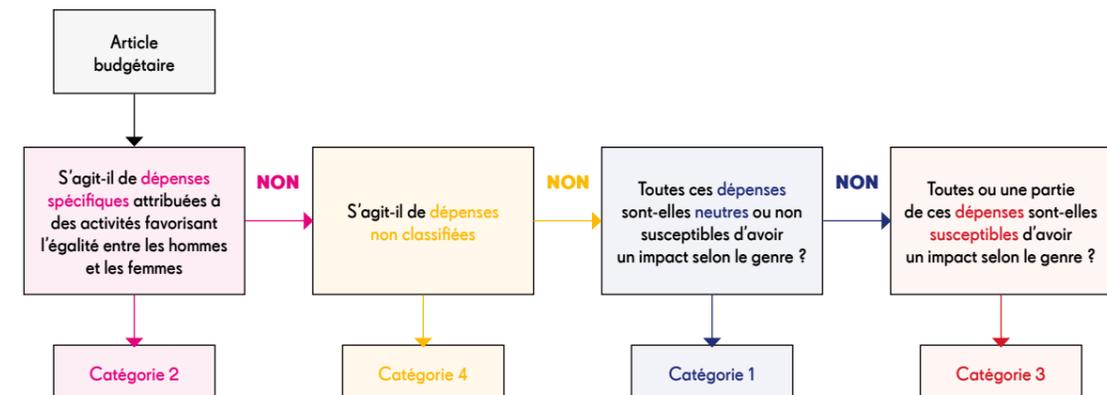
Depuis l'exercice budgétaire 2017, le Parlement s'est inscrit dans le « gender budgeting », soit l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire.

En application de l'article 7 du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, notre Fédération veille ainsi à la mise en œuvre des objectifs de la quatrième Conférence

mondiale sur les femmes tenue à Pékin en septembre 1995 en intégrant :

- la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, mesures ou actions qu'il prend, en vue d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes ;
- et la dimension de genre dans les budgets de la Communauté française.

Méthode d'intégration de la dimension de genre dans le budget du Parlement



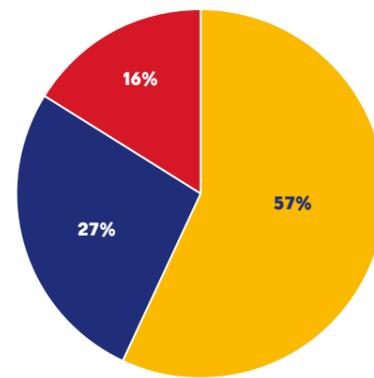
Le graphique ci-dessus démontre que près de 30% du budget de fonctionnement du Parlement représente des dépenses qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'égalité des femmes et des hommes. Cette catégorisation ne signifie pas d'office qu'une inégalité existe, mais elle permet aux décideurs, sur base des analyses et statistiques réalisées, d'envisager des politiques d'action plus équitables, si cela s'avérait nécessaire.

Il est à noter que lorsqu'un crédit comprend plusieurs catégories, il est recommandé de prendre en compte uniquement la catégorie la plus représentative au sein du crédit budgétaire. Par conséquent, toutes les dépenses liées aux actions menées dans le but de favoriser l'égalité hommes / femmes (catégorie 2) n'apparaissent pas dans les statistiques car réparties sur plusieurs articles budgétaires au sein de notre budget.

Ainsi, si on compare la répartition des dépenses selon l'analyse « genre », on remarque une certaine stabilité depuis 2017 avec une seule disparité en 2019, année d'acquisition immobilière qui impacte considérablement les dépenses neutres.

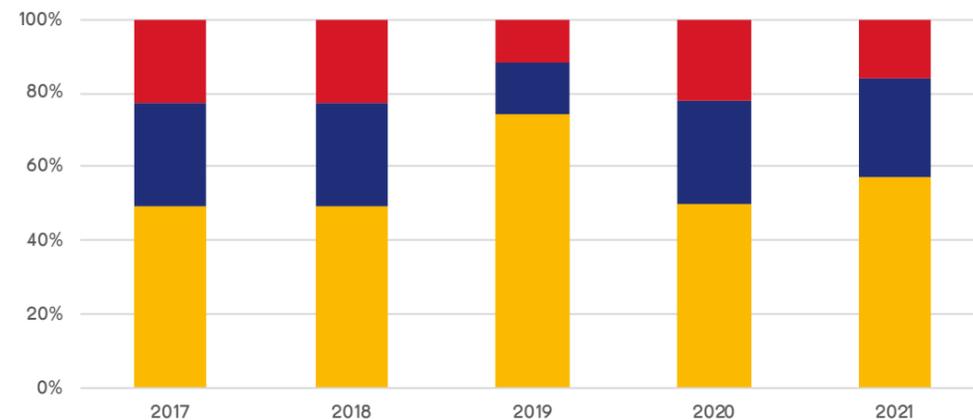
En 2021, les dépenses neutres augmentent par rapport aux autres années (hors 2019) suite à l'enveloppe budgétaire liée aux investissements plus conséquente.

Catégorisation des crédits au sein du budget 2021



- Dépenses neutres ou dépenses qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact différent pour les femmes et les hommes **57%**
- Dépenses à « genrer », susceptibles d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes **27%**
- Dépenses non classifiées car hors compétence de la Communauté française **16%**

Évolution de la répartition des dépenses 2017 2020



- Dépenses NEUTRES ou NON susceptibles d'avoir un impact selon le genre
- Dépenses SPECIFIQUES attribuées à des activités favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes
- Dépenses à GENRER, susceptibles d'avoir un éventuel impact sur les femmes et les hommes
- Dépenses non classifiées

L'INFORMATIQUE

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le Parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente :

En termes de matériel :

- plus de 140 stations de travail ;
- plus de 80 ordinateurs portables et tablettes ;
- plus de 80 serveurs (la plupart « virtualisés ») ;
- plus de 20 copieurs, scanners et imprimantes multifonctions.

En termes de logiciels :

- une infrastructure en évolution progressive (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;
- des logiciels bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio ») développées à partir de logiciels libres ;
- un portail des parlementaires rassemblant les applications à destination des députés : un agenda permettant d'accéder à tous les documents utiles pour une réunion, de suivre en direct l'état d'avancement des ordres du jour et d'écouter les débats en ligne ;
- une plateforme sécurisée d'échange de documents officiels entre le Parlement, les députés et les ministres ;
- une série de démarches en ligne permettant aux députés d'interagir avec l'administration ;
- Un module vidéo permettant aux députés et aux collaborateurs de groupe et aux ministres de consulter les vidéos, de les télécharger et de les partager sur les réseaux sociaux ;
- une gestion électronique des documents permettant une dématérialisation de nombreux documents et processus administratifs, réduisant d'autant le volume de papier consommé par le parlement ;
- des applications spécifiques en support des différents services du parlement : finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc



ÉVOLUTIONS NUMÉRIQUES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Pour assurer la transparence des débats parlementaires, malgré l'impossibilité d'assister physiquement aux réunions dans les locaux du Parlement, une infrastructure temporaire de captation et de streaming a été mise en place pour permettre la diffusion des réunions de commissions et des séances plénières sur YouTube et Facebook. Par ailleurs, le plan de migration des postes de travail des agents du Parlement vers des ordinateurs portables a été accéléré pour accompagner le recours très large au télétravail durant la pandémie. Dans ce cadre, une campagne de sensibilisation à la sécurité informatique lors du travail à domicile a été élaborée.



NOUVEAU SITE INTERNET DU PARLEMENT

Un nouveau site internet institutionnel est en cours de réalisation et sera lancé à l'occasion du 50^e anniversaire du Parlement. Outre une nécessaire refonte graphique, le nouvel outil met l'accent sur la facilité d'accès à l'information pour tous les publics et sur l'enrichissement des contenus.

L'ÉQUIPEMENT TECHNIQUE DES SALLES DE COMMISSION ET L'HÉMICYCLE

Afin de pérenniser la diffusion vidéo des travaux parlementaires sur les réseaux sociaux hors du contexte de la pandémie avec la qualité et la fiabilité requise, les infrastructures techniques des salles de réunion ont été complètement remises à jour. Cette rénovation permettra également d'accélérer l'informatisation de la préparation et du suivi des travaux parlementaires par les équipes du Parlement et d'enrichir les informations diffusées sur son site web.

LE CADRE STATUTAIRE ET RÉGLEMENTAIRE, L'ORGANIGRAMME ET UNE BRÈVE PRÉSENTATION DES SERVICES

1. Le statut administratif et pécuniaire des agents

En date du 20 novembre 2013, l'Assemblée a adopté un statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2014 et est toujours d'application actuellement.

En date du 8 juillet 2020, l'Assemblée a amendé le statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Les principales modifications concernent la modification du cadre organique des agents et la modification du régime disciplinaire. Certaines dispositions ont également été adaptées afin d'harmoniser le statut avec le règlement de travail.

2. L'organigramme des services

En application des articles 23 et 24 du statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du Parlement et les a organisés en directions générales de la manière suivante :

- **Le Secrétariat général** chargé de la coordination générale des services, du secrétariat général, de la sécurité, de la communication institutionnelle, des huissiers et des chauffeurs.

Secrétaire général : Xavier Baeselen
Effectif : 36 agents

- **La Direction générale des travaux législatifs** chargée des travaux de l'Assemblée (séances et commissions), des études et de la documentation.

Directrice générale : Virginie Watrin
Effectif : 29 agents

- **La Direction générale des relations extérieures** chargée des relations internationales et de la Francophonie, des relations publiques, du protocole et des événements.

Directrice générale : Viviane Gérard
Effectif : 15 agents

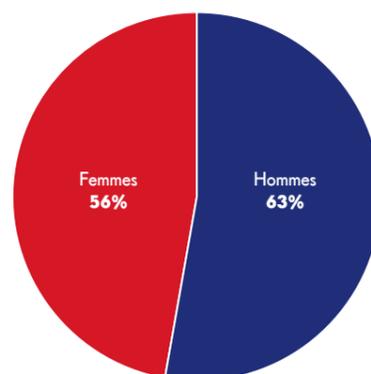
- La Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales chargée du budget, des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition.

Directeur général : Philippe Di Nunzio
Effectif : 39 agents

LE PERSONNEL

Au 01.05.2021, le Parlement comptait 112 agents statutaires et 7 agents contractuels, soit 63 hommes et 56 femmes.

Répartition hommes/femmes



LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL

1. Les nominations (à l'essai et à titre définitif) – recrutements sous contrat – recrutements sous contrat occasionnel (CRI) – mobilité interne (pour les porteurs de titres requis) – promotions – mutations volontaires – réaffectations

a. Les nominations à l'essai

(Art. 37 et 44 à 50 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Louis Torfs (attaché-juriste)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Nommé à l'essai le 1^{er} octobre 2020

Mme Aïcha Debza (huissière-messagère)
Secrétariat général
Nommée à l'essai le 1^{er} novembre 2020

M. François L'Hoir (assistant-infographiste)
Secrétariat général
Nommé à l'essai le 1^{er} novembre 2020

Mme Mounia Saihi (huissière-messagère)
Secrétariat général
Nommée à l'essai le 1^{er} avril 2021

M. Philippe Hofer (huissier-messager)
Secrétariat général
Nommé à l'essai le 1^{er} juin 2021

M. Kaba Bangaly (huissier-messager)
Secrétariat général
Nommé à l'essai le 1^{er} juin 2021

Mme Isabelle Kempeneers (conseillère adjointe)
Direction générale des relations extérieures
Nommée à l'essai avec effet au 1^{er} septembre 2021

b. Les nominations à titre définitif

(Art. 68 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Walter Haas (huissier-messager)
Secrétariat général
Nommé le 1^{er} septembre 2020

M. Patrick Stevens (huissier-messager)
Secrétariat général
Nommé le 1^{er} novembre 2020

M. Benoit Berlaimont (huissier-messager)
Secrétariat général
Nommé le 1^{er} janvier 2021

M. Xavier Hubinon (attaché)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Nommé le 1^{er} février 2021

M. Louis Torfs (attaché)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Nommé le 1^{er} avril 2021 (période de stage de 6 mois)

Mme Aïcha Debza (huissière-messagère)
Secrétariat général
Nommée le 1^{er} mai 2021 (période de stage de 6 mois)

Conformément à l'article 1^{er} du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, les intéressés prêtent serment devant le président de l'Assemblée.

c. Les recrutements sous contrat

(Art. 29 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Mme Mounia Saihi (huissière-messagère)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} septembre 2020

M. Philippe Hofer (huissier-messager)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} septembre 2020

M. Kaba Bangaly (huissier-messager)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} janvier 2021

Mme Nathalie Boonen
Direction générale des travaux législatifs
Avec effet au 15 juin 2021

d. Les recrutements sous contrat occasionnel (CRI)

Depuis la pleine autonomie de ce service en septembre 2017, l'équipe se compose de 28 collaborateurs occasionnels (22 rédacteurs et 6 réviseurs). Durant la session écoulée, le service a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour devenir rédacteur agréé : afin de recevoir l'agrément du Bureau, les personnes intéressées ont dû réussir deux épreuves de retranscription et une épreuve de révision. Sept candidats ont obtenu l'agrément du Bureau.

e. La mobilité interne pour les agents porteurs des titres requis

(Art. 37, 39 et 42 et 74 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Mme Véronique Lefebvre (assistante)
Direction générale des relations extérieures
Avec effet au 1^{er} octobre 2020

M. Raphaël Pattyn (attaché)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} novembre 2020

M. Walter Haas (huissier-chauffeur)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} novembre 2020

M. Boris Akobe Ntah (commis)
Direction générale des relations extérieures
Avec effet au 1^{er} mars 2021

M. Hans Vanherpe (commis)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} mai 2021

f. Accession à un niveau supérieur ou à la catégorie supérieure

(Art. 37, 40, 42, 43 et 82 à 84 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Mme Jessika Verschuere (secrétaire)
Direction générale des relations extérieures
Avec effet au 1^{er} février 2021

g. Mutation d'office

(Art. 71 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Hugues Djietcheu (assistant)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} novembre 2020.

g. Les promotions par avancement de grade
(Art. 76, 77 et 340 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Avec effet au 1^{er} octobre 2020
Mme Charline Demarch
au grade de première commise

Avec effet au 1^{er} novembre 2020
Mme Adrienne Popovic
au grade de conseillère adjointe

Avec effet au 1^{er} décembre 2020
Mme Marie-Paule de Villenfagne d'Inghoul
au grade d'assistante-principale

Avec effet au 1^{er} janvier 2021

M. Frédéric Debaeve
au grade de premier assistant

Mme Marie Paquot
au grade d'huissière-messagère principale
Avec effet au 1^{er} février 2021

M. Thierry Tanghe
au grade d'huissier-messager principal

Avec effet au 1^{er} septembre 2021
M. Sohy Olivier
au grade de conseiller

h. Les promotions au grand choix

(Art. 85 à 88 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Mme Anne Crispin (secrétaire de direction)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} mai 2021

M. Patrick Stevens (huissier-protocole)
Secrétariat général
Nommé le 1^{er} juin 2021

i. Les réaffectations

(Art. 73 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Il n'y a pas eu de réaffectation durant la session 2020-2021.

2° Les départs (congé pour stage, pour mission, démissions, mises en disponibilité volontaire précédant la pension de retraite, admissions à la retraite, décès)

a. Les congés pour stage ou pour mission

(Art. 160 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Fatmir Leci (conseiller)
Direction générale des Relations extérieures
Renouvellement avec effet au 1^{er} juin 2021

b. Les admissions à la retraite prématurée définitive pour inaptitude physique

Mme Brigitte Flamand (secrétaire du greffier)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} avril 2021

M. Francis Vanaubel (huissier-messager)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} mai 2021

b. Les admissions à la retraite

Mme Nathalie Ryelandt (directrice générale)
Avec effet au 1^{er} août 2021

Mme Rosetta Ierset (huissière-messagère principale)
Avec effet au 1^{er} septembre 2021

c. Les mises en disponibilité volontaires précédant la pension de retraite

Mme Fabienne Havaux (conseillère adjointe)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} novembre 2020

Mme Isabelle Bodson (secrétaire de direction)
Direction générale des relations extérieures
Avec effet au 1^{er} janvier 2021

Mme Marie-Chantal Baert (commise principale)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} mai 2021

M. Bruno Gevaert (premier conseiller de direction)
Direction générale des relations extérieures
Avec effet au 1^{er} septembre 2021

d. La démission – perte de qualité d'agent

M. Julien Bartholomé (Attaché)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 30 septembre 2020

M. Hugues Timmermans (directeur d'administration)
Direction générale des travaux législatifs
Avec effet au 20 juillet 2021



Le personnel du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

LES ÉVALUATIONS

Depuis la dernière réforme du statut de juillet 2020, l'évaluation de chaque agent nommé définitivement aura lieu bisannuellement. Le prochain cycle d'évaluation prendra donc place dans le dernier trimestre 2021.

Pour en assurer la cohérence et l'efficacité, les collèges d'évaluateurs ont privilégié l'évaluation à date rapprochée d'agents ayant un même profil de fonction ou affectés à une même filière de métier au sein d'un service.

L'évaluation porte sur différents critères (savoir, savoir-être et savoir-faire) et comporte aussi une synthèse globale.

Les mentions, par critères et globales, qui peuvent être attribuées sont : excellent, très bon, bon, satisfaisant, réservé et insuffisant.

Le cycle d'évaluation est réalisé sur base des dispositions statutaires, telles que modifiées en décembre 2016, et du système objectif de notation approuvé par décision du Bureau du 9 mars 2017.

Le service des ressources humaines assure le suivi administratif du système d'évaluation.

Les enjeux de l'évaluation sont maintenant bien perçus par les évaluateurs. Celle-ci concourt à l'amélioration du fonctionnement des agents et des services en permettant, notamment, de préciser les niveaux d'exigence, d'éliminer les malentendus ou encore de soutenir le développement des compétences des agents.

LE PLAN DE FORMATION

Le plan de formation constitue un outil central de gestion des ressources humaines participant au développement des compétences des agents du Parlement. Il interagit tant avec les profils de fonction qu'avec les processus d'évaluation.

1. Le plan de formation 2020

Le plan de formation relatif à l'année civile 2020 a été proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 20 février 2020.

Le plan de formation 2020 en quelques éléments clés :



45

**formations
données**



1

**jour de durée
moyenne**



76

**agents ayant reçu au
moins une formation**

Il s'ensuit que 62,33 % des agents ont reçu au moins une formation en exécution du plan de formation 2020.

Il est à noter que les formations prévues pour l'année 2020 ont été perturbées à partir de mi-mars (début du confinement) et le sont toujours actuellement. En effet, les entreprises de formations ont dû se réinventer et privilégier leurs formations en visioconférence.

Au niveau quantitatif :

De par la situation pandémique vécue en Belgique, nous observons une diminution des formations dans la plupart des catégories par rapport à l'année 2019.

Il est à constater que le développement des formations spécifiques «support» connaît malgré tout une légère augmentation. En effet, celles-ci ont, pour la plupart, l'avantage de pouvoir être données en visioconférence.

L'innovation majeure en matière de formations est le lancement d'une « expérience pilote » au sein du Parlement en matière de formation en ligne sous forme de tutoriels et ce, plus particulièrement, en « Suite bureautique » (Word, Excel, PowerPoint...) ou encore pour les métiers des nouvelles technologies avec des formations liées à la communication et la promotion de l'image du Parlement.

Concomitamment au plan de formation, des campagnes d'information et de sensibilisation ont été menées en début de confinement afin, dans un premier temps, de garder le lien avec les agents et, dans un deuxième temps, d'assurer le bien-être des agents face au télétravail.

Aussi, cette année atypique a donné lieu à de nombreuses formations en ligne pour aider les employeurs et travailleurs à vivre au mieux cette

période de pandémie. Les services de Ressources humaines se sont perfectionnés dans les domaines liés directement à la crise en se concentrant sur le télétravail, le bien-être du travailleur ou encore l'approche post-covid.

Au niveau qualitatif :

Nous maintenons tout de même un niveau élevé d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation. Une approche qualitative devant toujours être privilégiée à une approche purement quantitative.

En effet, les cycles d'évaluation permettent de dégager les besoins spécifiques de chaque agent en termes de formation. Ainsi, les agents se sont vus proposer des formations plus ciblées et mieux adaptées à leurs fonctions spécifiques. Le service des Ressources humaines s'efforce de développer des formations sur mesure afin de répondre aux besoins exprimés par les évalués et les évaluateurs.

La qualité des formations suivies par nos agents reste relativement similaire aux années précédentes avec un taux de satisfaction de 84%.

Au niveau budgétaire :

En comparaison avec le dernier cycle, la diminution du coût global des formations est de l'ordre d'un peu moins de 40% pour un nombre de formations dispensées identique à celui de 2019.

Cela s'explique par l'augmentation de modules de formation donnés gratuitement via internet par les différents providers de formations pour cause de pandémie.

2. Le plan de formation 2021

Ce plan de formation, proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 1er avril 2021, englobe la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

a. La présentation générale

PLAN DE FORMATION 2021
A. Compétences techniques « métier » - domaine d'expertise de la fonction
A.1. Développement des compétences managériales - formations obligatoires
A.1.1. Sensibilisation aux divers aspects du management des institutions publiques
A.1.2. La gestion des ressources humaines
A.1.3. Les outils favorisant la gestion de projets
A.1.4. L'évaluation et son accompagnement
A.2. Accompagnement des « coach » dans la gestion de leurs équipes – formations obligatoires
A.2.1. La gestion d'équipes
A.2.2. L'évaluation et son accompagnement
A.3. Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction
A.3.1. Métiers des travaux de l'Assemblée
A.3.2. Métiers de l'étude et de la documentation
A.3.3. Métiers des relations extérieures
A.3.4. Métiers des nouvelles technologies
A.3.5. Métiers des finances et de la comptabilité
A.3.6. Métiers juridiques
A.3.7. Métiers des ressources humaines
A.3.8. Métiers du bâtiment
A.3.9. Métiers de secrétariat et de soutien administratif ou logistique
A.3.10. Métiers d'huissiers (messagers)
A.3.11. Métiers d'huissiers (chauffeurs)
A.3.12. Autres métiers
B. Compétences techniques « Support »
B.1. Formations relatives aux technologies de l'informatique
B.1.1. Développer un cycle de formation permanente MS OFFICE -Word, Excel et Powerpoint
B.1.2. Poursuivre les formations continues en ce qui concerne les logiciels propres à notre institution
B.2. Formations relatives aux autres compétences techniques «support»
B.2.1. Développer les techniques d'expression écrite
B.2.2. Développer les techniques d'expression orale
C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales
C.1. Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail
C.1.1. Personnes de confiance
C.1.2. Equipier de première intervention (EPI) et chef (CEPI)
C.1.3. Prévention et sécurité
C.1.4. Secouristes (Premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise)
C.1.5. Bien-être au travail
C.2. Formations liées à des dispositions réglementaires et légales
D. Compétences institutionnelles
D.1. Formations liées aux compétences institutionnelles

b. Les priorités

Comme pour les cycles précédents, afin de déterminer les priorités en termes de formations, il est indispensable de faire le point sur les besoins en compétences individuelles et collectives.

Cet exercice est réalisé à partir des profils de fonction et des besoins et attentes recensés à l'occasion des évaluations.

Ont été considérés comme prioritaires les thèmes suivants :

- le développement continu des capacités managériales des cadres et responsables de l'administration du Parlement (rubrique A.1 du plan) ;
- le maintien et le développement des compétences des « coaches » en ce qui concerne la gestion d'équipes (rubrique A.2 du plan) ;
- le développement continu du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction (rubrique A.3 du plan) ;
- la poursuite du cycle de formation permanente à la suite Office entamé en 2016, en fonction des besoins et nécessités (rubrique B.1 du plan) et le développement des compétences liées à l'utilisation de logiciels internes ;
- le développement des formations relatives au bien-être au travail, à la personne de confiance, au secourisme et aux équipiers de première intervention, en concertation avec le conseiller en prévention (rubrique C.1 du plan) ;
- le développement des compétences institutionnelles (rubrique D du plan), ...

Ensuite de la pandémie et afin de garder un cycle de formation accessible à tous, certaines formations ont été repensées. Nous avons donc offert aux agents la possibilité de pouvoir se former en ligne et à leur propre rythme via des plateformes de formations spécifiques.

c. Satisfaction des agents ayant bénéficié d'une formation

À l'issue de chaque formation, le service des Ressources humaines remet un questionnaire de satisfaction aux agents. Grâce à la compilation de ces enquêtes, l'organisation et le contenu des formations peuvent être optimisés.

L'amélioration dans la collecte des données et le suivi administratif des enquêtes de satisfaction, déjà visible à l'occasion du cycle précédent, sera poursuivie en 2021.

LA POLITIQUE DE PRÉSENCE

En exécution du projet « Politique de présence » lancé en 2016, le Parlement dispose d'un système de mesurage précis en matière d'absentéisme au travail. Ces données, établies sur base du logiciel traitant des présences et absences, sont transmises trimestriellement aux directeurs généraux et secrétaire général. Un récapitulatif annuel est également établi afin de permettre de suivre au plus près l'évolution du phénomène.

Les consignes, à destination des agents, prévues par le projet, semblent être bien suivies par l'ensemble du personnel. De leur côté, les responsables hiérarchiques mettent en œuvre les directives visant à maintenir le contact durant l'absence ou à faciliter le retour de l'agent malade.

Globalement, l'institution poursuit ses efforts afin de favoriser la présence de l'agent, en agissant sur divers ressorts en matière d'organisation et de bien-être au travail (télétravail, formation des agents, mesures favorisant la santé des agents ou améliorant leur cadre de travail...).

Depuis mars 2020 et jusqu'à présent, en raison des événements particuliers dus à la pandémie de la Covid-19, le système de télétravail s'est vu prendre une place importante dans la vie des agents du Parlement.

LES STAGES

Dans le contexte sanitaire lié à la Covid-19, le Parlement a adapté ses modalités d'organisation de stages afin de garantir la sécurité des uns et des autres en privilégiant les métiers permettant de travailler à distance.

Le Parlement a donc accueilli, du 22 février au 12 mars 2021, **M. Keïta Atangana**, pour un stage de 72 heures dans le cadre de son année de troisième bachelier en arts numériques au sein de l'Académie des Beaux-Arts de Tournai.

M. Atangana a participé aux travaux de la cellule communication du Secrétariat général. Il a secondé les graphistes dans leurs missions quotidiennes et a notamment effectué les tâches suivantes : création de visuels, mise en page de documents, diverses recherches graphiques, travail d'animation, participation à l'élaboration d'une vidéo ...

Le Parlement a donc accueilli, du 17 mai au 23 juin 2021, **Mme Laura Vrijdag**, pour un stage dans le cadre de sa formation en Bureautique au CEFIG, afin de mettre en pratique les acquis théoriques vus tout au long de la formation.

Mme Vrijdag a participé aux tâches de la Direction générale des Travaux législatifs. Elle a secondé les secrétaires dans leurs missions quotidiennes et a

notamment effectué les tâches suivantes : encodage dans la base de données des documents parlementaires, mise en page des documents parlementaires avec un logiciel spécifique, « taggage » pour l'équipe du compte rendu, secrétariat administratif des commissions, classement de dossiers, photocopies, scan de documents, gestion d'agendas ...

LE CONSEIL DE DIRECTION

(Art. 30 du statut administratif et pécuniaire)

Il est institué un conseil de direction composé du greffier et des directeurs généraux responsables des directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le conseil de direction peut connaître de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel.

Quand il le juge nécessaire, le greffier organise des conseils de direction élargis aux premiers conseillers de direction et à la conseillère au secrétariat général.

LE CONSEIL DU PERSONNEL

(Art. 31 du statut administratif et pécuniaire)

Le conseil du personnel est un organe pouvant donner des avis sur des questions intéressant l'ensemble du personnel de l'institution (modifications du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, du règlement de travail, etc.). En février 2021, il a été sollicité en février 2021 dans le cadre du délai d'introduction d'une demande de mise en disponibilité volontaire précédant la retraite.

La composition et le fonctionnement du Conseil du personnel sont déterminés en application d'un règlement adopté par le Bureau (26.03.2015 modifié par décisions du Bureau – 05.09.2019 / 18.06.2020).

Suite aux élections sociales du 14 octobre 2019 et à la démission au cours du 1er semestre 2021 de deux membres des représentants de niveau C sont donc désignés pour y siéger :

- au titre de représentant de niveau A, M. Bolaers et M. Hazette ;
- au titre de représentant de niveau B, M. Abidat, M. Peers et M. Georges ;
- au titre de représentant de niveau C, M. Rodrigue.

LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'ADMINISTRATION

Depuis 2014, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est doté d'un Plan stratégique, qui fixe les grands objectifs de l'institution. Ces objectifs sont présentés sous forme d'axes stratégiques, véritables lignes de conduite de l'administration. Le Plan stratégique présente également la vision managériale et les valeurs qui fondent la fonction d'agent de l'administration parlementaire.

Un plan stratégique 2014-2019 avait été édité, s'articulant autour de trois axes stratégiques : le « service » aux parlementaires - le professionnalisme et l'excellence - l'ouverture du Parlement sur la société et sa visibilité.

La nouvelle législature de 2019 a été l'occasion de faire évoluer ce plan. Ainsi, le Plan stratégique actuel 2019-2024 s'articule autour de quatre axes stratégiques, à savoir : le « service » aux parlementaires - le cadre de travail et la logistique - le professionnalisme - l'ouverture du Parlement sur la société et sa visibilité.

LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

(Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail)

1. Des personnes de confiance

Deux agents sont désignés « personnes de confiance » et ont pour rôle de traiter tous les problèmes de harcèlement :

- Mme Marie-Paule de Villenfagne (Première assistante) ;
- M. Luc Schumacher (Premier conseiller de direction).

2. Un conseiller en prévention

- M. Jean-Sébastien Dor (chef technicien).

3. Le Comité de prévention et de protection au travail (CPPT)

Pour la législature 2019-2024, le greffier a proposé une politique de prévention aux représentants du personnel, des groupes politiques reconnus et du Bureau du Parlement lors de la mise en place du Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) en décembre 2019.

C'est d'ailleurs au cours de cette réunion que le conseiller en prévention « externe » avait été présenté. Il exerce depuis de fréquentes missions de consultation en vue d'assister le conseiller en prévention interne dans l'exercice de ses différentes fonctions.

En ce qui concerne la crise sanitaire, toujours d'actualité, le Parlement a continué à s'adapter afin d'assurer la sécurité de ses agents et des personnes fréquentant ses bâtiments (l'Hôtel de ligne et l'Hôtel du Greffe). Ainsi l'ensemble des mesures mises en place lors de la session parlementaire précédente, même si elles ont évolué, sont toujours d'application et suivies strictement afin de se conformer aux recommandations du Conseil national de sécurité (CNS).

Pour rappel, un vade-mecum avait été rédigé dans le but d'instaurer une politique en matière de sécurité face à la Covid-19 et d'importants investissements ont été consentis afin de garantir la sécurité de chacun.

Lors de la réunion du CPPT du 10 décembre 2020, il a été annoncé que le service de nettoyage était en réorganisation en vue d'optimiser le nettoyage et la désinfection des locaux au quotidien. Il est d'ailleurs important de préciser que les Huissiers contribuent depuis fortement à la désinfection des lieux puisque de nombreuses tâches leur ont été confiées telles que le contrôle de l'approvisionnement des distributeurs de gel, la désinfection des points de contact ainsi que des salles réunion et de commission, en cours de journée.

Depuis mars 2021, un accord a été passé avec la Défense nationale concernant la responsabilité de notre Assemblée en matière de bien-être au travail des agents de la police militaire détachés en son sein. Le Bureau du Parlement a donc décidé d'assurer les analyses de risques et le volet médecine du travail du détachement militaire stationné au Parlement à l'exception de l'aspect typiquement militaire et d'inviter un représentant des militaires détachés au Parlement au sein du CPPT.

Toujours dans le cadre du Bien-être au travail, mais cette fois à destination de ses collaborateurs, le Parlement, soucieux du sentiment de leur bien-être, a réalisé une formation spécifique quant aux rôles et responsabilités de la ligne hiérarchique en matière de bien-être au travail. Cette formation va permettre à la ligne hiérarchique, et ce, en totale concertation avec le conseiller en prévention interne, de réaliser des analyses de risques propres à leur service. Sur base de ces analyses de risques, les mesures de prévention identifiées intégreront le plan global de prévention ainsi que le plan annuel de prévention.

4. Les équipiers de première intervention (EPI) et les personnes ayant suivi une formation de secouriste (BEPS)

En sa réunion du 19.11.2015, le Bureau a décidé de former, conformément à la législation dans le domaine :

- sur base de volontariat, pour les secouristes : 1 secouriste par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci), 3 secouristes à l'Hôtel de Ligne ainsi que 3 à l'Hôtel du Greffe, la police militaire avec recyclage tous les deux ans ;
- sur base de volontariat pour les équipiers de première intervention à l'Hôtel de Ligne, 1 équipier de première intervention (EPI) par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci) ainsi que 8 agents, avec recyclage 1x/an ;
- sur base de volontariat pour les équipiers de première intervention à l'Hôtel du Greffe, 1 EPI par étage ainsi que la police militaire, avec recyclage 1x/an.

En raison de la crise sanitaire et des conditions liées à la Covid, les formations et recyclages BEPS et EPI n'ont pas été organisés durant l'année 2020.

MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE DE LA COVID-19

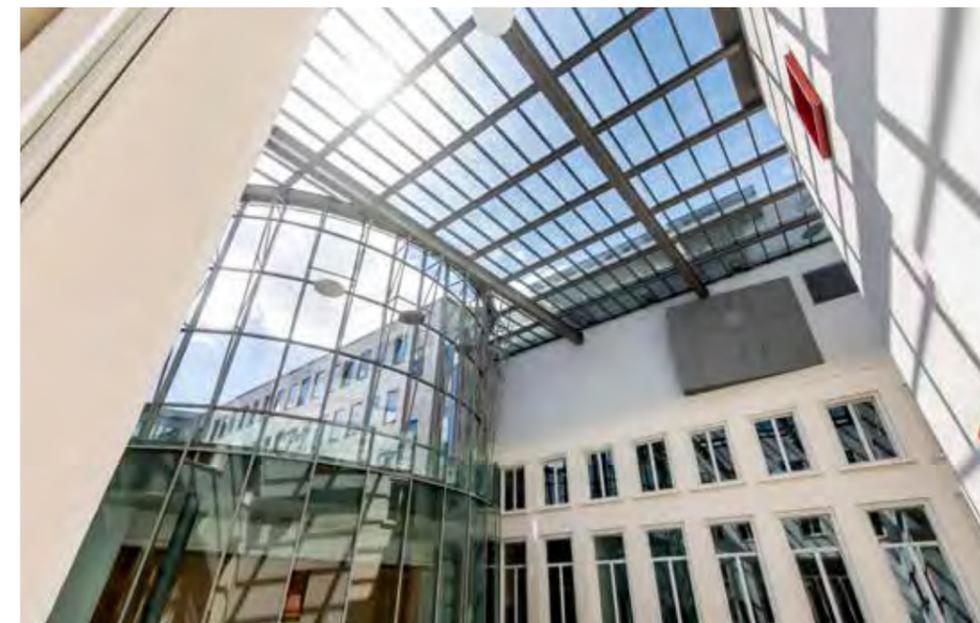
Le Parlement, bien qu'étant considéré comme secteur essentiel où le télétravail n'est pas obligatoire, a décidé de maximiser cette nouvelle méthode de travail tout au long de la session 2020-2021 afin de limiter la propagation du Coronavirus.

Aussi, toutes les mesures de protection mises en place n'ont cessé d'être adaptées et optimisées afin de garantir la sécurité de toutes et tous. L'équipe des huissiers a d'ailleurs participé activement à la désinfection des locaux permettant ainsi à l'équipe des techniciens de surface d'absorber la charge de travail supplémentaire engendrée par la mise en œuvre des mesures de protection (approvisionnement des distributeurs de gel hydroalcoolique, gestion des déchets liés au virus, désinfection des bureaux ...).

Outre la distanciation physique qui était d'application depuis le début de la pandémie, le port du masque est devenu obligatoire au sein de l'institution.

Enfin, les chefs de service, les personnes de confiance et le conseiller en prévention interne ont été sensibilisés aux risques psychosociaux liés à la crise sanitaire.

LES COMPTES RENDUS DES TRAVAUX



Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Parlement est doté d'un service lui permettant de maîtriser en toute autonomie et de façon pérenne les processus de réalisation des comptes rendus des travaux. Il s'agit du service interne du compte rendu, attaché à la Direction générale des travaux législatifs. Il est composé pour partie d'agents statutaires et pour partie d'un personnel temporaire contractuel, engagé en fonction des nécessités de service.

Le service est chargé d'établir les comptes rendus de l'intégralité des débats en séance plénière et des interpellations et questions orales posées en commission. La publication de ces documents est régie par les dispositions du règlement du Parlement : les comptes rendus provisoires sont publiés le jour même de la séance plénière ou de la réunion de commission ; les retranscriptions des différentes prises de parole sont envoyées aux orateurs respectifs ; les comptes rendus définitifs qui intègrent les remarques et corrections des orateurs et qui ont fait l'objet d'une dernière relecture par les rédacteurs en chef sont publiés au moins 84 heures avant la séance ou réunion suivante.

Les équipes de rédaction et de révision sont constituées en fonction de l'ordre des travaux. Le service du compte rendu fait également appel à des agents d'autres services du Parlement pour le séquençage des enregistrements sonores des séances plénières et des réunions de commission. Il effectue ses travaux dans les locaux du Parlement qui ont été aménagés afin d'accueillir les rédacteurs et les réviseurs, et ce, dans le strict respect des impératifs sanitaires et des gestes barrière imposés dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Durant la session 2020-2021, il a établi 25 comptes rendus de séance plénière et 113 comptes rendus des commissions thématiques.

Le service a aussi réalisé le compte rendu des discussions qui se sont tenues lors de la journée d'étude relative aux partenariats public-privé (PPP) le 22 octobre 2020.

Par ailleurs, il a assuré la retranscription de l'atelier de sensibilisation au genre qui a été organisé le 25 novembre 2020 à destination des parlementaires, des membres des groupes politiques et de l'administration du Parlement.

Il a également pris en charge la retranscription des auditions sur la précarité étudiante, menées conjointement avec le Parlement de Wallonie, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Parlement francophone bruxellois les 19 janvier, 2 et 23 février ainsi que 9 mars 2020.

Enfin, il a produit un compte rendu du webinaire sur les « Enjeux et perspectives de la Francophonie » qui s'est déroulé le 22 mars 2020.

Cette session a indéniablement été marquée par la gestion de la crise sanitaire. Au niveau du contrôle parlementaire sur l'action gouvernementale, le nombre de questions et interpellations a littéralement explosé. Ce contrôle s'est également traduit par des échanges de vues entre ministres et députés sur les arrêtés de pouvoirs spéciaux. De ce fait, la production en pages du service du compte rendu a battu un record, soit 5.407 pages (en comparaison, ce chiffre était de 3.299 pages pour la session 2019-2020).

LES ÉTUDES ET LA DOCUMENTATION



LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est réservée aux usagers internes (les parlementaires, leurs collaborateurs et les agents). Ils peuvent y travailler au calme, lire les journaux ou effectuer leurs recherches sur les ordinateurs mis à leur disposition. Différentes bases de données parlementaires et juridiques sont également accessibles.



2. La revue de presse quotidienne

Une revue de presse plus exhaustive est également fournie tous les jours en milieu de matinée aux parlementaires, ainsi qu'à leurs collaborateurs, aux groupes politiques et aux agents du Parlement. Les articles sélectionnés portent essentiellement sur les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi sur l'actualité des autres entités fédérées, de l'État fédéral et de l'Union européenne. Sont également retenus les articles relatifs aux pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient des accords de coopération ou avec lesquels le Parlement est lié dans le cadre de la francophonie internationale. Les articles sélectionnés pour la revue de presse sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et intégrés dans la base de données Tabellio (lire infra).

LA REVUE DE PRESSE « FRANCOPHONIE »

La cellule « Documentation », en étroite collaboration avec la Direction générale des relations extérieures et celle des travaux législatifs, publie également une revue de presse bimensuelle consacrée spécifiquement à la Francophonie, à destination des députés membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces derniers sont également membres de la section Belgique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et des députés membres de la commission des Relations internationales du Parlement.

LE FONDS COURANT

Au 1^{er} juillet 2021, le fonds global comptait :

- 6.628 monographies ;
- 9.134 articles de revues soumis aux droits d'auteurs ;
- 40.322 articles de presse soumis aux droits d'auteurs.

La collection de périodiques de la bibliothèque couvre les domaines intéressant l'activité parlementaire, en particulier les compétences communautaires. Outre les publications dites « classiques » couvrant les thèmes comme le droit, la politique et les sciences administratives, il est à souligner la volonté toute particulière de « couvrir » les publications du secteur non marchand que l'on ne trouve pas au travers des canaux classiques de distribution. Par ailleurs, le support électronique est fortement favorisé pour des raisons de conservation, mais aussi de facilité d'accès.

LES REVUES DE PRESSE

1. La revue de presse matinale

Les députées et les députés reçoivent tous les jours une revue de presse matinale, sur leurs tablettes et smartphones, aux alentours de 8h00. Celle-ci est constituée des principaux articles liés à l'actualité politique fédérale et des entités fédérées.

LE FONDS HISTORIQUE

En 2006, la bibliothèque a créé le fonds historique qui – comme son nom l'indique – a pour vocation de conserver des ouvrages pour leur témoignage historique, sociopolitique et culturel. Ces ouvrages ne sont pas en accès libre, mais sont consultables en salle de lecture. Ils peuvent être consultés par des personnes externes au Parlement comme des doctorants ou des chercheurs, et ce, sur rendez-vous.

LES RECHERCHES

Une des missions principales de la cellule « Documentation » est la recherche documentaire au profit :

1. Des agents du Parlement

Les demandes émanent principalement des juristes, des administrateurs de commission et de la Direction générale des Relations extérieures. Les recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger et les travaux des commissions.

2. Des parlementaires, collaborateurs, groupes politiques

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique à la demande d'une liste des dernières questions posées en séance plénière ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de l'assemblée ou d'autres institutions belges et étrangères : textes de loi, statistiques de l'enseignement, articles de presse, ... Ces recherches représentent la grande majorité des demandes reçues. Le solde est constitué de demandes extérieures.

3. Des demandes extérieures

Ces dernières arrivent via divers canaux : le site du Parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d'autres institutions ou assemblées (le Parlement de Wallonie, l'Union des villes et communes ...), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire. Le type de demande est très diversifié : décrets, rapports de commission, rapports annuels, dossiers sur un sujet précis, demandes d'explications sur le fonctionnement du site du Parlement, articles de presse, etc.

LA BASE DE DONNÉES DU PARLEMENT : TABELLIO

Plusieurs directions générales du Parlement alimentent cette base de données, dont certaines alimentent le site internet (www.pfwb.be). Spécifiquement, les

documentalistes indexent, à l'aide d'un thésaurus, tous les projets de décret, toutes les propositions de décret ou de résolution ainsi que les questions parlementaires pour les retrouver aisément. Le même travail est effectué à l'occasion du dépouillement des comptes rendus intégraux de séance. Pour les discussions de projets ou de propositions de décret ou de résolution, les documentalistes ajoutent les intervenants et précisent les pages de manière à retrouver ces interventions. Les documentalistes encodent aussi des mentions qui complètent l'information documentaire sur la « vie » d'un document, alimentant ainsi les tables cumulatives.

LE THÉSAURUS

Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche, mais aussi souvent ambigu. Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'utilisateur dans cet écheveau. C'est le thésaurus qui définit les critères de recherches proposés sur le site internet www.pfwb.be.

LE PORTAIL DOCUMENTAIRE AD HOC

Au cours de cette session 2020-2021, la cellule Documentation a travaillé à la mise en place d'un portail documentaire à destination des parlementaires, de leurs collaborateurs, des groupes politiques, des agents du Parlement, des chercheurs, professeurs, étudiants sur demande. Ce portail appelé « Ad Hoc » a pour objectif de fournir un maximum d'informations utiles au travail parlementaire.

Cet outil permet une recherche documentaire simplifiée ou plus avancée, met à la disposition des utilisateurs les productions de la cellule documentation (dossiers divers, recherches générales, revues de presse...) et les publications du Parlement ou bien encore donne accès à l'actualité du Parlement et à des informations liées à la vie de l'institution.

On y trouve également toute une série de ressources complémentaires (ressources web, foire aux questions, renseignements divers).

Il sera accessible sur le web à l'adresse @documentation.pfwb.be, mais aussi formaté pour smartphones et tablettes.



VII INFORMATIONS PRATIQUES





Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour **visiter le Parlement et ses coulisses** (groupes uniquement) : il suffit d'introduire une demande au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction générale des relations extérieures, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles, ou par courriel : visites@pfbw.be.



Vous souhaitez suivre les débats parlementaires ?

Les travaux du Parlement sont publics.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda : sur www.pfbw.be) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous un jour de séance, avec votre carte d'identité, au 72 rue Royale à 1000 Bruxelles.



Vous pouvez également suivre l'intégralité des séances plénières

(en direct et différé) via :

- notre page Facebook : <https://www.facebook.com/parlement.federation>
- notre chaîne YouTube : <http://www.youtube.com/c/ParlementFederationWallonieBruxelles>



Les travaux en commission sont également accessibles :

- en audio (en direct ou différé) via la page reprenant l'ordre du jour de la réunion sur notre site internet ;
- en vidéo (en fonction des locaux disponibles) via la page Facebook et la chaîne YouTube du Parlement.



Le Parlement vous donne aussi rendez-vous

sur **votre télévision locale** pour les questions d'actualité en séance plénière, un mercredi sur deux à partir de 14h00.



Vous avez une question, recherchez des informations sur le Parlement ou souhaitez obtenir plus d'exemplaires de ce rapport ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : relationsexterieurs@pfbw.be.



Vous souhaitez entrer en contact avec l'administration ?

Contactez le secrétaire général du Parlement
M. Xavier Baeselen
6 rue de la Loi - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/506.38.59
Courriel : secretariatgeneral@pfbw.be

Restons en contact, suivez-nous sur

@parlement.federation

@parlementf

@parlementf

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

www.pfbw.be



Éditeur responsable :

Xavier Baeselen, Secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Conception et réalisation graphiques :

mazygraphic.be

Crédits photographiques :

Isopix, Reporters,

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, rue de la Loi, 6 - 1000 Bruxelles.

Achevé d'imprimer à 500 exemplaires sur les presses de l'imprimerie Excele Print, en septembre 2021.

Tous les droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous les pays.



